

JUILLET/AOÛT 2005

MERKUR

DE L'ÉTATZEBUERGER MERKUR
BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

www.cc.lu



DOSSIER

SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL



■ ÉDITORIAL

Proposition de loi portant plafonnement du taux des cotisations patronales à l'assurance maladie

■ ECONOMIE

Amélioration de la situation compétitive de l'économie luxembourgeoise en 2004

■ CHRONIQUE JURIDIQUE

La nouvelle loi pour la lutte contre la corruption

Parce que je mérite un banquier qui me comprend!



Se prendre le temps de vous écouter, analyser et comprendre vos besoins, anticiper les tendances du marché et agir rapidement avec des solutions pertinentes et efficaces, telle est la vocation de nos conseillers PME. Le développement de produits avantageux en est un atout supplémentaire: les formules **ZEBRA BUSINESS** et **ZEBRA BUSINESS junior** vous proposent tous les services autour de votre compte courant professionnel. Cette offre business "tout compris" inclut tous les services à réelle valeur ajoutée dont vous pouvez profiter au quotidien. Et ceci pour un rapport qualité/prix exceptionnel. N'hésitez plus et renseignez-vous dès aujourd'hui dans une de nos 80 agences à travers le pays ou sous www.zebra.lu.



SPUERKEESS
www.broad.lu

En parfait partenaire.

Proposition de loi portant plafonnement du taux des cotisations patronales à l'assurance maladie

La Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers viennent de soumettre au Gouvernement une proposition de loi commune ayant pour objet le plafonnement du taux des cotisations patronales à l'assurance maladie pour la période 2005 à 2009.

Les deux chambres professionnelles se sont résolues à faire cette proposition de loi pour deux raisons. Tout d'abord, le souci de préserver la compétitivité de l'économie luxembourgeoise et la pérennité du système de protection sociale et partant la cohésion sociale. Deuxièmement, pour remédier au fait que les assurances qui avaient été données au sein du Comité de Coordination Tripartite de ne pas relever les cotisations se sont révélées vaines, comme l'a montré en novembre 2004 la décision de procéder – contre les voix des employeurs – à une hausse des cotisations à l'assurance maladie.

L'approche retenue par les deux chambres patronales tend à enrayer l'évolution à la hausse des charges sociales accessoires (Lohnnebenkosten), facteur de compétitivité primordial pour toute entreprise. La proposition de loi s'applique en particulier aux cotisations patronales obligatoires dues en vertu du régime légal d'assurance maladie. Elle vise à les plafonner au niveau en vigueur pour l'exercice 2005. Les deux chambres estiment que le niveau actuel de ces cotisations constitue encore tout juste un avantage concurrentiel pour les entreprises implantées au Grand-Duché par rapport aux entreprises situées dans les pays voisins, qui sont en fait les concurrents directs des premières.

Tout nouveau relèvement de la part patronale du taux de cotisation de l'assurance maladie ainsi que toute autre hausse des charges sociales équivaldraient à un abandon définitif d'un des derniers avantages compétitifs de l'économie luxembourgeoise.

Les deux chambres sont convaincues que la pérennité du système de protection sociale luxembourgeois, qui est un des plus généreux au monde, ne peut être maintenue par des augmentations continues du côté des recettes. Au contraire, la soutenabilité financière à long terme et l'efficacité-coût du système d'assurance maladie ne pourront être garanties que par des adaptations structurelles du côté des dépenses.

Les deux chambres notent cependant avec satisfaction que quelques mesures introduites récemment dans le domaine de l'assurance maladie commencent à porter leurs fruits, même si lesdites mesures restent pour l'instant trop limitées et trop timides.

Le plafonnement des taux de cotisations patronales constitue un préalable à la limitation des dépenses, tenant compte des risques et des dynamiques découlant de l'évolution démographique, socio-économique et biométrique de la population des assurés relevant du système luxembourgeois.

La préservation de la compétitivité des entreprises qui en découlera aura un effet bénéfique en termes de croissance économique, qui est la source vitale au fonctionnement, au financement et à la pérennité du système de protection sociale performant, comme nous le connaissons au Luxembourg.

La proposition de loi des deux chambres vise également à atteindre deux autres objectifs:

- *susciter un large débat public concernant le devenir de l'assurance maladie et de collaborer avec toutes les parties concernées: prestataires de services, établissements hospitaliers, partenaires sociaux, etc.,*
- *soutenir les efforts tant du Ministre de la Sécurité sociale que des autres parties prenantes visant la maîtrise des coûts de l'assurance maladie par une définition de l'utile et du nécessaire et par la rationalisation des coûts.*

Au cas où l'objectif principal recherché par la proposition de loi, à savoir l'équilibre financier à taux constants voire réduits, n'est pas atteint parce que les efforts d'optimisation du rapport coût-efficacité et de meilleur ciblage des prestations ne sont pas soutenus par tous les acteurs concernés et/ou que les assurés exigent des prestations de confort dépassant le cadre de «l'utile et nécessaire» de la part de l'assurance maladie, les répercussions négatives en découlant au niveau du budget global de l'assurance maladie ne pourront être mises à la charge des entreprises.



DOSSIER

6 Sécurité et santé au travail: au Luxembourg les services de santé au travail sont régis par la loi du 17 juin 1994

EDITORIAL

- 3 Proposition de loi portant plafonnement du taux des cotisations patronales à l'assurance maladie

DOSSIER

- 6 Sécurité et santé au travail

FLASH

- 24 FERRMED: Un axe ferroviaire de marchandises Nord-Sud
- 25 Conférence européenne sur les maladies rares
- 26 Visite d'une délégation chinoise
- 26 25 états membres invités à débattre sur la compétitivité
- 27 Remise de distinctions honorifiques
- 28 Europe: Satisfaction et nouvel espoir après le «oui» du Luxembourg

INTERNATIONAL

- 30 La 20^e édition du Guide du Marché est disponible
- 31 Accueil d'une délégation chinoise de Nantong
- 33 L'Ukraine: beaucoup plus que l'Eurovision ...

- 35 Business Association Luxembourg-Russie
- 36 Grand intérêt pour la troisième édition du salon «INITIATIVES»
- 38 Visit of an Indian Financial Delegation
- 38 EU-Thaïlande Partenariat 2005
- 39 Mission économique au Portugal
- 40 B2fair: La dernière ligne droite
- 41 Séminaire «Fit for Fairs»
- 42 Nouveau document: Taux de TVA appliqués dans l'UE
- 43 Année européenne de la mobilité professionnelle
- 43 Textes européens publiés du 1 juin 2005-12 juillet 2005
- 45 Cadastre du Commerce

FORMATION

- 46 Les principales formes d'évaluation de la formation
- 48 Interview avec Mme Christiane Neihouser (ICN)
- 52 Remise de certificats de compétence professionnelle



FLASH

28 Europe: Satisfaction et nouvel espoir après le «oui» luxembourgeois

- 54 13^{ème} promotion de Sacred Heart University
- 55 Remise des certificats de réussite
- 55 Ouverture de la nouvelle école de langues INLINGUA
- 56 job+kariere 2005: Größte Bildungsmesse in Rheinland-Pfalz
- 57 fima-fit am markt 2005: Jungunternehmer-Leistungsschau

INNOVATION

- 58 Lancement de l'initiative «Chercheurs en Europe 2005»
- 59 Portail de l'innovation et de la recherche: deux ans déjà
- 60 Grand intérêt des entreprises pour la géolocalisation
- 61 LEONARDO da VINCI II: appel à propositions 2006
- 62 Succès du séminaire d'information sur la différenciation des produits et la protection des copies
- 63 Molekularbiologie: Luxemburg bald 19. Mitglied des EMBL?
- 64 GÉANT2: networking infrastructure for scientists and students

Editeur:

Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg
7, rue Alcide de Gasperi
L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-1
Fax: 43 83 26
E-mail: merkur@cc.lu
homepage: http://www.cc.lu

Paraît 10 fois par an

Tirage: 33 000 exemplaires
Reproduction autorisée avec
mention de la source.
Copie à l'éditeur

Rédacteur en chef:

Patrick Ernzer

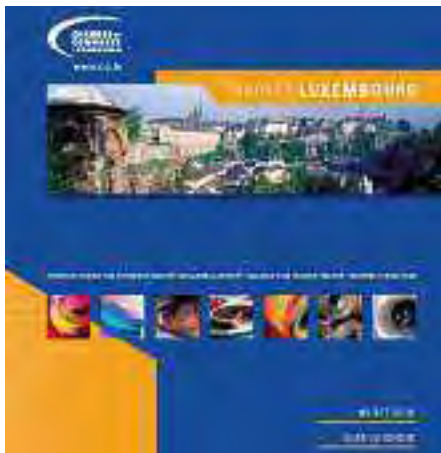
Mise en page et impression:

Imprimerie Centrale S.A.

Publicité:

Imprimerie Centrale
Service Régie, Bureaux:
119, rue Adolphe Fischer
L-1521 Luxembourg

Tél.: (+352) 40 36 10-1
Fax: (+352) 40 36 10-228
E-Juini: regie@ic.lu



INTERNATIONAL

- 70** Parution de la 20^e édition du Guide du Marché
- 65** Accord de coopération entre l'ILEA et le CRP - Gabriel Lippmann
- 66** Inauguration du nouveau bâtiment du CRP - Gabriel Lippmann
- 67** 1,2,3,GO: Soirée de clôture inter-régionale de l'édition 2004/2005

ÉCONOMIE

- 70** Amélioration de la situation compétitive de l'économie luxembourgeoise en 2004
- 72** Augmentation du solde courant au premier trimestre de l'année 2005
- 73** Le Statec publie le kaléidoscope de l'économie luxembourgeoise
- 74** Portail de référence en matière de statistiques sur le Luxembourg

LEGISLATION ET AVIS

- 76** La nouvelle loi pour la lutte contre la corruption
- 79** Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce
- 80** Lancement d'une Centrale des bilans luxembourgeoise
- 82** Communications électroniques: nouveau cadre législatif



LÉGISLATION ET AVIS

- 76** La nouvelle loi pour la lutte contre la corruption
- 82** Aides en faveur des classes moyennes: le fonctionnement de la commission est défini
- 83** Luxembourg-Allemagne: nouvelle imposition des chauffeurs professionnels
- 84** Publication: Aménagement Communal et Développement Urbain
- 85** Nouvelles dispositions fiscales

COMMERCE

- 86** Le secteur de la distribution des véhicules automobiles (2^e partie)

FEDERATIONS/U.E.L.

- 92** Enquête UEL: les zones d'activités économiques au Luxembourg
- 94** clc: assemblée générale ordinaire
- 95** Référendum: la FEDIL salue le «oui» luxembourgeois
- 96** La FEDIL accueille le Conseil des présidents de l'UNICE
- 96** GLAE: deux nouveaux membres
- 97** Nouveau Président et nouveau site Internet pour la MarkCom
- 98** Création de l'association commerciale de la commune de Hesperange



COMMERCE

- 86** Le secteur de la distribution des véhicules automobiles
- 99** Nouveaux réceptionnistes pour l'hôtellerie
- 100** Groupement transport: le répertoire 2005 vient de paraître
- 100** Publication: «L'essentiel de l'ADR»

ACTUALITÉS ENTREPRISES

- 102** Brasserie du Luxembourg
- 103** Coditel
- 104** Valeres
- 105** Randstad
- 106** Sharies Business Development
- 107** IEE
- 108** Odyssey/GL TRADE
- 109** Steria PSF Luxembourg SA
- 110** Concours des Crémants

LIQUIDATIONS P. 112

BOURSE D'ENTREPRISES P. 114

Conception graphique: Millenium - Bertrange
Couverture: rose de claire, design.

Crédit photographique: The Image Bank, Fredrik SKOLD

Les articles publiés et signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas forcément l'opinion de la Chambre de Commerce, qui ne peut donner aucune garantie

expresse ou implicite sur l'exactitude, l'exhaustivité, la véracité, l'actualité, la pertinence ou la fiabilité des informations figurant dans le Merkur.

Sécurité et santé



au travail



Créer davantage d'emplois, de meilleure qualité: c'est l'objectif que l'Union européenne s'est fixé lors du Conseil européen de Lisbonne, en mars 2000. La santé et la sécurité sont, de toute évidence, des éléments essentiels de la qualité du travail. L'Union peut afficher ici un bilan positif, puisque l'incidence des accidents du travail a continuellement diminué durant les dernières années. Au Luxembourg les services de santé au travail sont régis par la loi du 17 juin 1994, qui exige que tout employeur du secteur privé adhère à un service de santé au travail et c'est ainsi qu'un certain nombre d'initiatives ont vu le jour pour mettre en place des structures appropriées.

■ Introduction: Le cadre européen

La santé et la sécurité au travail représentent aujourd'hui l'un des domaines les plus denses et les plus importants de la politique sociale de l'Union européenne. Dès 1951, en effet, la Communauté du Charbon et de l'Acier avait entrepris d'améliorer la sécurité des travailleurs, et cette préoccupation s'est élargie avec le Traité de Rome à l'ensemble des salariés. C'est ainsi qu'un corps législatif important et favorisant une élévation du niveau des normes de santé et de sécurité a été élaboré depuis la fin des années 70, en particulier après l'adoption, en 1987, de l'Acte unique européen.

C'est parce que l'Union peut s'appuyer sur un acquis aussi riche que la définition d'une stratégie communautaire revêt une importance déterminante dans son agenda pour la politique sociale couvrant la période 2002-2006.

La stratégie communautaire adopte une approche globale du bien-être au travail, prenant en compte les changements du monde du travail et l'émergence de nouveaux risques, notamment psychosociaux, et vise ainsi à améliorer la qualité du travail, dont un environnement de travail sain et sûr est l'une des composantes essentielles. Elle repose sur la consolida-



“ Une politique sociale ambitieuse est un facteur de compétitivité ”

tion d'une culture de prévention des risques, sur la combinaison d'instruments politiques variés – législation, dialogue social, démarches de progrès et identification des meilleures pratiques, responsabilité sociale des entreprises, incitations économiques – et sur la construction de partenariats entre tous les acteurs de la santé et de la sécurité. La stratégie démontre ainsi qu'une politique sociale ambitieuse est un facteur de compétitivité, et que, à l'inverse, la «non-politique» engendre des coûts qui pèsent lourdement sur les économies et les sociétés.

Éléments essentiels de la qualité du travail

Créer davantage d'emplois, de meilleure qualité: c'est l'objectif que l'Union s'est fixé lors du Conseil européen de Lisbonne, en mars 2000. La santé et la sécurité sont, de toute évidence, des éléments essentiels de la qualité du travail, et figurent parmi les indicateurs adoptés suite à la communication de la Commission «*Investir dans la qualité*». L'Union peut afficher ici un bilan positif, puisque l'incidence des accidents du travail a diminué de près de 10 % entre 1994 et 1982.

Pourtant, les chiffres absolus restent élevés: près de 5.500 morts et 4,8 millions d'accidents ayant entraîné une incapacité supérieure à 3 jours. Surtout, une reprise inquiétante de la hausse des accidents, dans certains États membres et dans certains secteurs, apparaît à partir de

1999. De surcroît, les nouveaux pays membres connaissent une fréquence moyenne d'accidents du travail sensiblement supérieure à la moyenne de l'Union, notamment en raison de leur spécialisation plus forte dans les secteurs traditionnellement considérés à haut risque.

Ces données, fussent-elles encore partielles, incitent donc à une vigilance accrue, car elles signifient que la démarche préventive définie par les directives communautaires n'a pas été encore parfaitement comprise et intégrée par les acteurs, et appliquée de façon effective sur le terrain. C'est en particulier le cas des nouveaux pays membres. Les directives encouragent aussi à développer une approche plus globale de la santé et de la sécurité au travail, car la qualité de l'emploi possède différentes composantes solidaires: type de qualifications demandées dans l'emploi, niveau de formation des travailleurs, nature de leur relation d'emploi, organisation de leur travail et de leur temps de travail. La promotion de la santé au travail doit donc être abordée dans le cadre de l'évolution générale des activités économiques (plus de services), des formes d'emplois (plus diversifiées), de la population active (plus féminine, mais aussi vieillissante), et de la société en général (plus diverse, mais aussi marquée par l'exclusion sociale).

Facteurs de performance pour l'économie et les entreprises

Par ailleurs, un environnement et une organisation du travail sains et sûrs sont des facteurs

de performance pour l'économie et les entreprises. En effet, les relations entre santé au travail et compétitivité sont plus complexes que la seule question des coûts entraînés par le respect des normes (compliance costs). La «non-qualité» du travail se traduit pour l'économie par une perte de capacités productives (500 millions de jours de travail perdus en 1999 en raison d'accidents ou de problèmes de santé) et en dépenses d'indemnisation et de prestations dont le financement pèse, en grande partie, sur les entreprises. Près de 350.000 personnes ont été contraintes de changer d'emploi ou de lieu de travail ou de diminuer la durée de leur travail et presque 300.000 présentent des différents degrés d'incapacité permanente dont 15.000 restent exclus à vie du monde du travail. Au-delà des drames humains, c'est là un gaspillage de ressources dans un contexte de vieillissement structurel de la population active.

Au niveau de l'entreprise elle-même, la «non-qualité» se traduit par une dégradation de son image à l'égard du monde extérieur, ses salariés, ses clients, les consommateurs et, plus généralement, le public, qui est de plus en plus sensible aux enjeux de sécurité. Un environnement de travail sain permet ainsi d'affirmer l'image de produits ou de services de qualité, et son amélioration relève d'une démarche globale de «gestion de la qualité» et de responsabilité sociale, qui bénéficie aux performances et à la compétitivité.

Promouvoir un véritable «bien-être au travail»

La politique communautaire de santé et de sécurité au travail doit donc accompagner ces changements et ces exigences nouvelles, afin de promouvoir un véritable «bien-être au travail», qui soit autant physique que moral et social, et ne se mesure pas seule-



ment par une absence d'accidents ou de maladies professionnelles. Pour cela, elle doit elle-même s'efforcer d'améliorer sa qualité, ce qui a deux implications fondamentales:

1) Elle doit *combiner ses instruments* et s'appuyer en cela sur l'acquis considérable de plusieurs décennies de politiques communautaires, dont la directive-cadre 89/3916 est la clé de voûte car elle affirme la priorité de la prévention. Elle doit aussi s'appuyer sur l'expérience accumulée par les programmes communautaires

dans ce domaine. Ainsi, l'approche normative, qu'il s'agisse de l'adaptation permanente des standards existants ou de la définition de nouveaux standards, demeure essentielle. Mais, dans un monde du

travail en mutation, il est tout aussi important de promouvoir des démarches de progrès, qu'il s'agisse de l'étalonnage des performances, assis sur des données et des indicateurs transparents et fiables, de l'action des partenaires sociaux interprofessionnels et sectoriels, ou des initiatives volontaires des entreprises. Il est enfin essentiel d'améliorer les connaissances et la sensibilisation de tous les acteurs, et d'intégrer la préoccupation de santé et de sécurité au travail dans les autres politiques communautaires concernées.

2) Elle doit pour cela *impliquer tous ses acteurs* - pouvoirs publics, partenaires sociaux, entreprises, assureurs publics et privés - dans le cadre d'une «bonne gouvernance» qui s'appuie sur la participation de tous. L'Agenda social adopté par le Conseil européen de Nice a ainsi défini les axes essentiels d'une nouvelle stratégie communautaire comme devant contribuer à «anticiper et tirer parti du changement de l'environnement de travail». L'élaboration de la nouvelle stratégie s'est elle-même appuyée sur une large consultation préalable et tient compte des avis exprimés. Le Parlement européen a ainsi demandé à la Commission, dans sa résolution sur l'Agenda social, de mettre en place une vraie stratégie communautaire sur la santé et la sécu-

En tant que partenaires directement concernés, les médecins du travail sont donc à la disposition des entreprises et de leurs salariés pour conseiller et informer dans le cadre de leurs compétences



rité au travail qui s'appuie sur la définition d'objectifs communs comparables, qui s'accompagne d'un plan d'action pour le renforcement de la mise en œuvre, du contrôle et de l'évaluation des directives existantes et qui comporte des initiatives sur les risques non encore couverts ou insuffisamment couverts, sur les nouveaux risques émergents comme le stress et les troubles musculo-squelettiques et les nouvelles situations du travail, et promouvoir le recours à des analyses du risque comme faisant partie d'une approche préventive.

■ La situation au Luxembourg

Au Grand-Duché de Luxembourg, la loi du 17 juin 1994 sur les services de santé au travail, entrée en vigueur le 01 janvier 1995, exige que tout employeur du secteur privé adhère à un service de santé au travail et c'est ainsi qu'un certain nombre d'initiatives ont vu le jour pour mettre en place des structures appropriées.

L'année 2005 est donc l'occasion de faire un bilan de 10 ans d'activité de médecine du travail au Luxembourg. Sur base de ces obligations légales et des besoins exprimés par les entreprises, les services de santé, au courant des 10 années de fonctionnement, ont développé et diversifié leurs compétences qu'on pourra décrire dans plusieurs catégories:

Suivi médical

Le suivi médical des salariés restera certes un des piliers principaux de la médecine du travail. Sont notamment soumis aux examens obligatoires, les salariés nouvellement embauchés et les salariés occupant un poste à risque pouvant l'exposer



à des nuisances chimiques, physiques ou à des risques spécifiques d'accident pour lui-même ou pour des tiers.

A côté de cette activité, le médecin du travail prendra en charge les salariés à capacité réduite ou présentant des problèmes dans leur environnement professionnel, et conseillera le salarié et l'employeur sur les possibilités de réinsertion au travail ou d'orientation vers d'autres solutions adaptées à la situation.

Le conseil à l'entreprise et aux salariés

Depuis 1994 la législation luxembourgeoise en matière de sécurité et santé au travail ne cesse d'évoluer. Il devient donc de plus en plus difficile pour les entreprises de garder une vision globale de ce qui est nécessaire, utile ou faisable dans ce contexte en perpétuelle mutation. En tant que partenaires directement concernés, les médecins du travail sont donc à la disposition des entreprises et de leurs salariés pour conseiller et infor-

mer dans le cadre de leurs compétences, aussi bien sur les sujets médicaux en relation avec le travail que sur les sujets plus législatifs ou touchant au domaine des assurances sociales.

Cette activité de conseil ne se limite pas seulement à la législation, mais concernera aussi des sujets comme l'organisation du travail, la conception des postes de travail, l'utilisation de produits chimiques, l'organisation des premiers secours ...

L'étude des lieux de travail

Le partenaire privilégié du médecin du travail dans ce contexte sera le travailleur désigné, responsable sécurité et santé de l'entreprise. En effet, la mission du médecin du travail et du travailleur désigné étant essentiellement de nature préventive, une évaluation des risques rigoureuse et concertée entre les parties est nécessaire. L'objectif commun à atteindre sera évidemment la mise en place de mesures de prévention permettant à l'avenir de diminuer l'impact des nuisances sur la santé des travailleurs.

Mesures d'ambiance

Dans le cadre de l'évaluation des risques, les services de santé proposent aux entreprises intéressées des mesures d'ambiance, notamment des mesures du bruit, des conditions d'éclairage, des facteurs climatiques (température, humidité relative, vitesse de l'air, ...) permettant de déduire des indices de confort thermique ou de charge physique et de la charge atmosphérique en poussières ou substances volatiles.

A côté de cette activité qui est basée sur la loi du 17 juin 1994, les services de santé se sont vu confier de nouvelles obligations au cours de la dernière décennie. A relever dans ce contexte le rôle attribué au médecin du travail dans le cadre de la législation sur les travailleurs incapables d'exercer leur dernier poste de travail, la législation sur la protection des jeunes travailleurs et de la femme enceinte.

On constate à l'heure actuelle que la législation sur les services de santé au travail a entraîné une plus grande prise de conscience des employeurs et a contribué à une amélioration des conditions de travail dans lesquelles évoluent les travailleurs au Luxembourg.

Les entreprises ont pris conscience qu'un haut degré de sécurité et de bien-être au travail se répercute positivement sur la productivité et la qualité du travail.

■ Les Chambres de Commerce: sources d'informations et de services

La Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg et son Euro Info Centre se sont engagés dans les actions de promotion de la santé/sécurité au travail depuis 1996. Par les programmes communautaires SAFE, PR-Event,

puis PREDIAESME, la Chambre de Commerce et l'EIC ont mis en place différentes actions répondant expressément à des besoins formulés de la part des entreprises. De l'organisation de séances d'informations thématiques à la mise en valeur des bonnes pratiques, sans oublier la mise en place de pré-diagnosics en entreprises, la Chambre de Commerce et son EIC se sont toujours efforcés de répondre de la manière la plus pratique et la plus efficace aux attentes de leurs clients.

Ses actions, déployées depuis le Luxembourg sur le territoire européen et national via le réseau des Euro Info Centres, ont permis de mettre en avant à grande échelle les différentes notions

essentielles de la santé/sécurité au travail.

Actions à l'échelle européenne

- 1996-1999
 - 233 entreprises modèles présentées
 - 12.978 entreprises sensibilisées/participantes
- 1999-2002
 - 39 manifestations organisées
 - 2.197 entreprises sensibilisées/participantes
 - 125 articles publiés dans la presse
 - 38 reportages radio
 - 27 reportages télé
- 2002
 - 11 événements mis en place

Pour de plus amples renseignements:

l'Euro Info Centre de la Chambre de Commerce se tient à votre entière disposition: +352 42 39 39 – 333/335, fax: 43 83 26, e-mail: eic@cc.lu.

Personne de contact: M. François Nénon.

Notre équipe reste également à votre disposition pour vous rendre visite ou pour vous recevoir dans nos locaux.

Partenaires PIASTE:

- Chambre de Commerce et d'Industrie du Luxembourg Belge (coordinateur du projet),

Tél./Fax: +32 61 29 30 45/+32 61 29 30 69,

Personne de contact: Madame Anne-Michèle Barbette (am.barbette@ccilb.be)

- Chambre de Commerce et d'Industrie de la Meuse,

Tél./Fax: +33 3 29 86 87 11/+33 3 29 86 21 75,

Personne de contact: Monsieur Cédric Gineste (cgineste@meuse.cci.fr)

- Chambre de Commerce et d'Industrie de la Meurthe-et-Moselle,

Tél./Fax: +33 3 83 85 54 66/+33 3 83 85 54 50,

Personne de contact: Monsieur Jean Exner (jexner@nancy.cci.fr)

- Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle,

Tél./Fax: +33 3 87 52 31 84/+33 3 87 51 31 98,

Personne de contact: Monsieur Olivier Bertrand (obertrand@moselle.cci.fr)



500 entreprises sensibilisées
51 pré-diagnostic organisés

Actions à l'échelle nationale

- 2003-2004
 - 3 symposiums organisés
 - 350 participants
 - 12 entreprises récompensées

2004-2006:

Projet Interrégional d'Amélioration à la Sécurité au Travail dans les Entreprises

Le projet PIASTE (Projet Interrégional d'Amélioration à la Sécurité au Travail dans les Entreprises) est une nouvelle initiative en matière de santé et de sécurité au travail à destination des PME et des PMI de la province belge de Luxembourg, de la Lorraine et du Grand-Duché.

Il est destiné aux PME et PMI qui ne disposent pas de structure définie permettant de gérer les aspects de santé et de sécurité de leurs employés sur leur lieu de travail et qui souhaitent obtenir les bases permettant la mise en place d'un système de management de la santé/sécurité en s'inspirant des expériences et du savoir-faire des entreprises luxembourgeoises, wallonnes et lorraines.

PIASTE rassemble la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, et son Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI et les Chambre de Commerce et d'Industrie du Luxembourg belge (coordinateur du projet) et son Euro Info Centre, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et de la Moselle.

PIASTE a obtenu le soutien du Fonds Européen pour le Développement Régional.

Le premier élément du projet PIASTE est la mise en place d'un relais d'information aux entreprises par le biais de formations ou de séminaires thématiques.

Pour le Luxembourg, un ensemble de 8 séminaires thématiques seront mis en place dès la rentrée d'été.

Les «Rendez-vous sécurité transfrontaliers»

«Les rendez-vous sécurité transfrontaliers» constituent le second volet du projet PIASTE. Partant du principe que l'expérience des uns peut bénéficier aux autres, le but de ces rendez-vous est de mettre en commun et de diffuser les bonnes pratiques en matière de santé/sécurité des entreprises régionales.

A tour de rôle, des entreprises de la province belge du Luxembourg, de Meuse, de Meurthe-et-Moselle, de Moselle ainsi que du Grand-Duché de Luxembourg ouvriront leurs portes afin de montrer comment elles intègrent la santé/sécurité dans leurs activités et assurent ainsi de bonnes conditions de travail à leurs employés. A l'heure actuelle, déjà 6 visites ont été effectuées et de nouvelles visites dans les différentes régions seront effectuées à partir de septembre 2005.

Accompagnement

Le troisième pilier du projet PIASTE est l'accompagnement individuel offert aux entreprises. Des professionnels se déplacent directement dans les locaux de l'entreprise afin d'aider, concrètement, la personne responsable à identifier les zones d'amélioration et à mettre en place les premiers éléments d'une démarche santé/sécurité:

- approche personnalisée au cas bien déterminé d'une entreprise
- accompagnement effectué par des professionnels
- aide à la mise en œuvre des informations apprises lors de la phase de formation
- stimulation afin d'obtenir des améliorations concrètes et mesurables.

■ Inventaire des postes à risque: l'heure des premiers bilans

La réalisation de l'inventaire des postes à risque

La loi modifiée du 17 juin 1994 concernant les services de santé au travail introduit une nouvelle définition du «poste à risque» qui remplace et complète la notion de «poste de sécurité» des anciens textes. La nouvelle définition des postes à risque comporte 5 éléments:

Il s'agit d'un poste exposant le travailleur:

- à un risque de maladie professionnelle
- à un risque spécifique d'accident professionnel sur le lieu de travail lui-même
- à des agents physiques, biologiques et cancérigènes susceptibles de nuire à la santé
- tout poste comportant une activité susceptible de mettre gravement en danger la sécurité et la santé d'autres travailleurs ou de tiers
- tout poste comportant le contrôle d'une installation, dont la défaillance peut mettre gravement en danger la sécurité et la santé d'autres travailleurs ou de tiers.

Elle oblige l'employeur de réaliser avec l'aide de son médecin du travail, un inventaire des postes à risque dans son entreprise.

«Chaque employeur, en collaboration avec le médecin du travail fait l'inventaire des postes à risques dans son entreprise et le met à jour au moins tous les 3 ans. L'inventaire et les mises à jour sont communiqués au médecin chef de la Division de la Santé au travail auprès de la Direction de la Santé, qui arrête pour chaque employeur la liste des postes à risques. A défaut de communication par l'employeur, le médecin chef de division précité arrête cette liste d'office, après

(suite p.14)



Interview:
Euro Info Centre
de la Chambre de Commerce

6 questions à François Nénon, Chargé de Projets au sein de la Chambre de Commerce, en charge des activités de santé et de sécurité pour l'Euro Info Centre.



Merkur:
Pourquoi parler de sécurité aux entreprises?

François Nénon: Je prendrai la question dans le sens contraire... Pourquoi les entreprises viennent-elles parler de sécurité et de santé à la Chambre de Commerce?

Merkur:
Et donc, pourquoi cette situation?

François Nénon: Depuis 1996, la Chambre de Commerce et son Euro Info Centre ont mis différents programmes en place pour aider les entreprises à mettre en oeuvre une vraie politique santé/sécurité. Voilà donc maintenant 9 ans que la Chambre y attache une grande importance et c'est tout naturellement que les entreprises viennent vers nous.

Merkur:
Quelles sont les principales demandes émanant des entreprises?

François Nénon: Quelques entreprises cherchent à connaître leurs obligations pour faire le minimum nécessaire à opérer légalement. Mais ces entreprises représentent une réelle minorité. Par contre, nous constatons une demande croissante de la part d'entreprises ayant compris l'intérêt de mettre en place ce genre de politique.

Merkur:
Et concrètement, comment cela se traduit-il?

François Nénon: Les entreprises savent que des conditions de travail sûres, et pourquoi pas même «agréables», ont un réel impact sur la productivité et sur la qualité du travail effectué. Outre les frais conséquents liés aux accidents et arrêts de travail, les effets d'une bonne politique SST se répercutent à tous les niveaux dans les entreprises: des indicateurs chiffrés (absentéisme, chiffre d'affaires, bénéfices, ...) à d'autres paramètres plus intrangibles, tels que la baisse du stress ou l'augmentation du bien-être sur le lieu de travail.

Merkur:
Et pour une entreprise, quels sont les premiers pas à engager?

François Nénon: Avant tout, comme pour toute démarche stratégique, il est nécessaire que l'engagement vienne de la direction de l'entreprise et que celle-ci mette un minimum de moyens à disposition. Ensuite, une sérieuse analyse des risques doit être effectuée poste par poste, puis les mesures nécessaires mises en place. Enfin, il faut s'assurer de la bonne exécution de ces mesures et de leurs effets.

Merkur:
En théorie, cela semble très simple... Mais en pratique?

François Nénon: Les entreprises peuvent trouver autour d'elles les compétences nécessaires pour les aider. De la Chambre de Commerce, qui dispose d'une bonne expérience et de réelles compétences, aux Services de Santé en passant par l'Inspection du Travail, le milieu associatif ou bien encore le secteur privé, de nombreux professionnels peuvent offrir des solutions concrètes et faciles à mettre en place, dont quelques unes sont présentées dans ce dossier.



avoir pris l'avis de l'Inspection du Travail et des Mines».

L'évaluation des risques: une obligation dans le droit européen

Les obligations d'évaluation des risques pour la sécurité et la santé au travail sont fixées par la directive 89/391/CEE du Conseil, concernant l'introduction de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail.

Les dispositions de cette directive ont été transcrites en droit national par la loi du 17.06.1994 concernant la sécurité et la santé des travailleurs au travail. Cette loi charge l'employeur d'assurer la sécurité et la santé des travailleurs dans tous les aspects liés au travail et oblige l'employeur de disposer d'une évaluation des risques pour la sécurité et la santé au travail.

Le document à remplir pourra servir d'outil de base à l'obligation légale de réaliser dans l'entreprise une évaluation des risques et de décrire les mesures de prévention en place. Les obligations de l'employeur et du médecin du travail dans la gestion des examens médicaux et la formation de certaines catégories des travailleurs sera facilitée:

1. la nature des risques et les niveaux d'exposition guideront la fréquence et le type d'exams périodiques
2. les travailleurs occupés à certains postes à risques, dont
 - les activités mettant gravement en danger la sécurité et la santé d'autres travailleurs ou de tiers
 - les postes de travail comportant le contrôle d'une installation

devront suivre une formation appropriée en matière de sécurité et la santé des travailleurs au travail (loi du 13.01.2002 modifiant la loi du 17.6.1994

concernant la sécurité et la santé des travailleurs au travail) et de ce fait on devrait assister à une réduction de certains accidents du travail.

Etude statistique préliminaire sur 630 entreprises (tous secteurs confondus)

Un assez faible pourcentage d'entreprises ont renvoyé entre 2004 et 2005 les fiches d'inventaire des postes à risque: 46 % des entreprises affiliées à l'ASTF (secteur financier), 17 % des entreprises affiliées au STI (secteur industriel) et 8 % des entreprises du service de santé au travail multisectoriel (STM). Cette première évaluation des réponses, recensées par le Ministère de la Santé, permet de retenir une certaine hiérarchie de risques auxquels sont exposés les travailleurs dans les entreprises luxembourgeoises (voir graphique).

En fonction des secteurs d'activités on retient également que les travailleurs affiliés au STI sont davantage exposés au bruit, à la manutention, aux postures pénibles et à l'exposition à des agents chimiques (solvants, résines époxydiques, huiles de coffrage, hydrocarbures). Un travailleur dans l'industrie semble être en moyenne 2,5 fois plus exposés à un risque sur son poste de travail

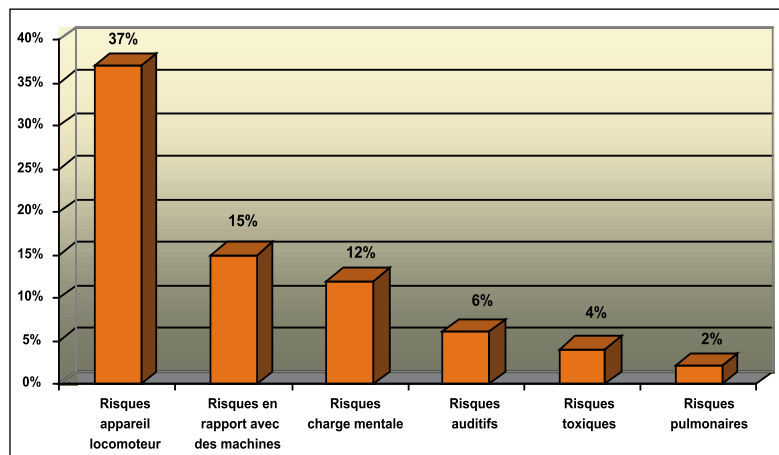
qu'un travailleur ne travaillant pas dans le secteur industriel.

Ultérieurement, l'évaluation statistique sera finalisée avec l'aide d'organismes spécialisés (Université de Metz et CNAM). Les résultats définitifs seront communiqués en retour aux employeurs des différents secteurs d'activité.

Afin d'affiner tous les résultats et d'en tirer les conclusions qui s'imposent en matière de prévention, la division de la santé au travail lance à travers cet article, un appel à tous les employeurs qui ne se sont pas encore acquittés de leur obligation légale de nous remettre, dans les meilleurs délais, les fiches d'inventaire des postes à risque.

Pour de plus amples renseignements, prière de contacter:
Ministère de la Santé,
Direction de la Santé
Division de la santé au travail,
Villa Louvigny,
L-2120 Luxembourg,
tél.: 478-5587,
fax: 46 79 60,
e-mail: dsat_lu@ms.etat.lu,
www.etat.lu/MS/MED_TRAVI/index.htm

Catégories de risques professionnels



■ ILIS: Vers un système intégré d'inspection du travail

La Conférence sur la mise en place dans le monde entier de systèmes intégrés d'inspection du travail s'est déroulée au Luxembourg début mars 2005. Organisée conjointement par la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne et par le BIT (Bureau international du travail), elle a rassemblé des représentants des travailleurs, des employeurs et des gouvernements de toutes les régions du monde, ainsi que des ministres du travail et des observateurs d'organisations internationales.

Le système intégré d'inspection du travail est un concept global, cohérent et ouvert, qui regroupe 3 éléments: l'intégration administrative, l'intégration des procédures et l'intégration technique (pluridisciplinarité).

Le but de l'initiative luxembourgeoise de mars 2005 fut la mise sur pied d'un plan national d'action en vue de la création d'un système intégré d'inspection du travail au Luxembourg.

Plan national d'action pour le Luxembourg

La Conférence est parvenue à proposer des stratégies qui devraient permettre à l'Inspection du Travail et des Mines d'obtenir les moyens pour assurer efficacement la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs et à leur garantir de meilleures conditions de travail, avec pour conséquence la garantie d'un développement durable des activités socio-économiques. La Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers ont relevé dans leur avis commun que le projet de loi visant à réformer l'Inspection du Travail et des Mines (ITM) ne saurait cependant leur donner satisfaction, jugeant que l'occasion de transformer le système actuel représen-

sif en un système proactif, dans lequel le conseil et l'assistance de l'ITM joueraient un rôle plus prononcé a été manquée (lire à ce sujet également l'éditorial du Merkur du mois de juin).

Le plan d'action national visant la création d'un système intégré d'inspection du travail comporte quatre volets:

- a. A l'échelon national, quatre projets de loi ont été déposés en octobre 2003 devant le Parlement. Le premier concerne la réforme de l'Inspection du Travail et des Mines; le second a trait à la création d'une commission tripartite permanente du travail et de l'emploi et d'un organe de médiation tripartite; le troisième vise à modifier la législation sur la protection de la santé et de la sécurité au travail pour qu'elle tienne compte, outre la question de l'intégrité physique, des aspects psychologiques et sociaux; le quatrième concerne l'adoption et la ratification des conventions et recommandations de l'OIT.
- b. Au niveau de la stratégie nationale, une commission tripartite permanente du travail et de l'emploi a été créée. Une déclaration sur la promotion de la santé, de la sécurité et du bien-être des travailleurs a été signée par le gouvernement et les partenaires sociaux le 19 novembre 2003; elle prévoit l'élaboration d'un plan de lutte, comportant des objectifs chiffrés, contre les accidents du travail pour la période 2003-2007.
- c. Au niveau des branches d'activités, l'inspection du travail et des mines a été réorganisée et les départements existants ont pris l'initiative d'un

certain nombre d'activités, qu'ils ont reliées à celles de secteurs connexes. Des directions nationales multidisciplinaires par branches ont également été créées. L'administration chargée d'accorder les permis d'exploitation aux établissements classés a été renforcée et un centre de liaison unique a été créé, avec pour mission de faire suivre l'information et de dénoncer toute infraction à la loi. Le système de gestion interne est fondé sur les résultats.

- d. Au niveau opérationnel, des équipes multidisciplinaires ont été mises en place dans les services régionaux. Suite au vote de la loi portant réorganisation des services, il est prévu de créer un véritable corps d'inspection dont les membres recevront une formation professionnelle spécifique. Ces équipes sont chargées de la mise en place au niveau national d'un certain nombre de mesures spécifiques (20 %) – inspections et rondes inopinées – ainsi que d'interventions proprement dites (80 %) – faisant suite à des plaintes, des accidents du travail, des observations du personnel, ou à de simples informations ou consultations. Les activités de contrôle ont été développées. Un important réseau a été mis en place, qui permet d'établir une collaboration entre les administrations, d'une part, ainsi qu'avec les entreprises et les compagnies d'assurance, d'autre part.

Pour plus d'informations,
retrouvez l'Inspection du
Travail et des Mines en ligne:
www.itm.etat.lu.



maîtrisk

■ **Maitrisk:**
la technologie qui lutte
contre les risques

Le Service de Santé au Travail de l'Industrie (STI) a développé en collaboration avec Lineheart & Soft un logiciel de gestion intégrée de la sécurité et de la santé sur les lieux de travail.

La gestion de la sécurité au travail a de multiples facettes et doit comporter une approche multidisciplinaire et participative des différents acteurs concernés: le législateur, le responsable d'entreprise, le travailleur désigné, le médecin du travail, le représentant des salariés et le salarié lui-même.

Le logiciel «Maitrisk» répond à ces multiples aspects et aux besoins des intervenants. Il permet à l'utilisateur de gérer de façon structurée son entreprise, son secteur d'activité et entre autre:

- de décrire notamment les différentes situations de travail avec leurs risques inhérents pour permettre une impression rapide et conforme au modèle officiel de l'inventaire des postes à risque, tel exigé par la loi du 14 décembre 2001 modifiant la loi du 17 juin 1994 concernant les services de santé au travail;
- de dresser l'inventaire des problèmes à résoudre et des actions à entreprendre de façon prioritaire;
- de décrire les mesures de prévention existantes, les procédures de travail, les moyens de protection individuelle ou collective, les formations, etc.;
- de saisir les résultats des différents mesurages effectués, les dosages atmosphériques de

- substances chimiques, les résultats des analyses du bruit, etc.;
- de saisir la nature et les conditions d'utilisation des substances et produits chimiques utilisés et d'éditer des fiches d'utilisateur simplifiées;
- d'effectuer une analyse et évaluation des risques à l'aide de check lists qui peuvent être adaptées par l'utilisateur à ses besoins spécifiques.

Le logiciel propose en plus un volet documentaire avec une mise à jour régulière par le STI comprenant des informations sur plus de 500 substances chimiques pures, leur classification et dangerosité et les valeurs limites sur les lieux de travail et regroupant les lois les plus récentes et pertinentes sur la santé et sécurité sur les lieux de travail ainsi que toutes les pres-


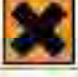
Maitrisk est un logiciel de gestion intégrée de la sécurité et de la santé sur le lieu de travail

Modification Substance Diethylene Glycol Ethyl Ether Ac*

Substance

CAS	112-15-2	Documents
EINECS	203-940-1	
Nom F	Diethylene Glycol Ethyl Ether Ac*	
Nom D	2-(2-Ethoxyethoxy) ethylacetat*	
Nom E		
Remarque	Mélange > 50% DEGECA, AEdiG	

Limites atmosphériques | Dangers

Danger	Phrase R/S
T - Toxique 	R36 Irritant pour les yeux.
XI - Irritant 	

Danger intrinsèque: 0 Classification mutagène: 0

Données de base | Vérifié le: 00/00/00

Cré: 31/05/2001 - 14:19:52 - TG
Mod: 25/03/2002 - 16:44:37 - TG

criptions de l'Inspection du Travail et des Mines et de l'Assurance Accidents.

Le logiciel permet en plus la saisie personnalisée et la gestion de documents internes, procédures, rapports, fiches de données de sécurité, qui pourront être liés

à différents écrans de saisie et de consultation du logiciel.

Le logiciel propose en outre un outil de gestion des accidents du travail intégrant la saisie de données, l'édition, la transmission et le stockage électronique de la fiche de déclaration de l'accident;

le suivi individuel de l'arrêt et des prolongations des accidents; la préparation des données pour éditer les statistiques (jours perdus, nombre d'accidents, par secteur ou chantier) et l'analyse multifactorielle des causes d'accidents. ■

Le mal de dos peut être combattu!

Le mal de dos (ou lombalgie) est un des problèmes de santé les plus fréquents de notre société et il trouve très souvent son origine dans une mauvaise tenue du corps au lieu de travail. Le STM propose à ses entreprises affiliées une solution efficace qui se base sur les 3 piliers de la prévention:

- Prévention primaire: Pour éviter l'apparition de lombalgies
- Prévention secondaire: Pour éviter le passage à chronicité des lombalgies
- Prévention tertiaire: Pour assurer une meilleure qualité de vie aux salariés atteints

3 types de formations sont proposés:

- 1) Een Dag fir däi Réck
 - Anatomie et physiologie de la colonne
 - Ecole du dos et démonstration d'exercices à réaliser à domicile
 - Démonstration des techniques de manutention
- 2) Dréit dem Réckwéi de Réck
 - Anatomie et physiologie de la colonne
 - Ecole du dos et apprentissage d'exercices à réaliser à domicile
 - Apprentissage de techniques de manutention
 - Principes ergonomiques

- Gestion du stress et de la douleur causés par le mal de dos
- 3) Liewen a schaffen mat sengem Réck
 - Anatomie et physiologie de la colonne
 - Ecole du dos et apprentissage d'exercices à réaliser à domicile
 - Apprentissage de techniques de manutention
 - Principes ergonomiques et analyse ergonomique des postes de travail
 - Gestion du stress et de la douleur causés par le mal de dos
 - Amélioration de la condition physique

Ces formations sont soutenues par le «Fonds Social Européen». D'autres formations spécifiques pour le travail de bureau et la manutention de personnes sont proposées aux entreprises concernées. Les entreprises affiliées et leurs salariés peuvent s'adresser directement par fax (400 942 512) ou par e-mail (direction@stm.lu) au STM pour s'inscrire aux différentes formations. Pour la formation «Liewen a schaffen mat sengem Réck» un examen du salarié est réalisé avant sa participation. Cette école du dos est ouverte depuis 2001 et a déjà accueilli plus de mille participants.



■ Accidents de trajet: 12 moyens de s'y attaquer

En partenariat avec l'Association d'assurance contre les accidents, l'Inspection du Travail et des Mines, la Sécurité Routière et les syndicats OGB-L et LCGB, l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) a lancé en novembre dernier une campagne nationale de sensibilisation sur une durée de trois ans visant à diminuer le nombre croissant des accidents de trajet et de mission.

L'action de sensibilisation s'inscrit dans le cadre de la politique en matière de développement durable qui s'est concrétisée par l'adoption d'une charte UEL le 31 octobre 2003. Il s'agit en particulier de sensibiliser toutes les parties prenantes à l'envergure du problème des accidents de trajet. Cette campagne nécessite non seulement la coopération

des entreprises, mais également celle des salariés, premiers concernés par cette problématique afin de développer, par l'intermédiaire de leurs représentants, une prise de conscience dudit phénomène.

Moyens de sensibilisation

Une documentation complète de sensibilisation est mise à la disposition des entreprises sous forme de kit par les organisateurs, à savoir

- une présentation Powerpoint comprenant du matériel statistique et proposant différentes approches de prévention,
- un manuel «12 mois, 12 sujets» reprenant un thème de prévention routière pour chaque mois de l'année sous forme de fiches techniques (équipements du véhicule, ceinture de sécurité, alcool au volant, la vitesse, permis à points, conduite défensive et convivialité, lois physiques, longs trajets, intempéries, chargement, piéton, téléphone au volant),
- un «guide d'auto-évaluation et de bonnes pratiques» pouvant servir d'outil de travail tant aux dirigeants d'entreprise qu'aux salariés dans leurs démarches de prévention,
- un dépliant d'information.

Ces kits en langue française peuvent être commandés sur le site internet www.trajet.lu mis en place spécialement pour la campagne. Ce matériel ainsi que des versions en langues allemande, anglaise et portugaise peuvent être téléchargées de ce site.

Les approches préventives

Les approches de prévention préconisées par les organisateurs ciblent plus particulièrement le comportement du conducteur, étant entendu que la conduite est perçue comme un acte de responsabilité et de loyauté dans le cadre du contrat de travail.

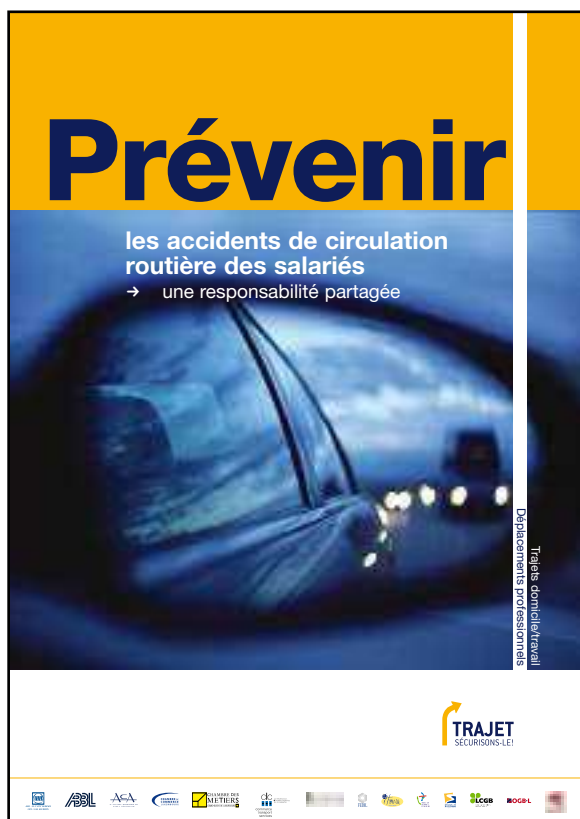
Il s'agit d'abord pour les entreprises d'analyser les risques routiers qui peuvent être évités et ensuite ceux qui ne peuvent pas être évités de façon à pouvoir agir le plus en amont possible dans une logique professionnelle de prévention. Pour éviter le risque, la mise en place d'un plan d'action ciblé devient nécessaire dès lors que l'entreprise souscrit à une logique de développement durable et se donne les moyens d'évaluer ses actions de prévention en permanence.

Conscients qu'une action de telle envergure ne peut se réaliser isolément si elle veut aboutir à des résultats probants, les organisateurs accordent une grande importance à la collaboration de tous les acteurs concernés au moyen du dialogue social, sectoriel et intra-entreprise.

Toute stratégie de prévention quelle qu'elle soit doit

- s'inscrire dans un travail de sensibilisation et de motivation à moyen et à long terme,
- s'adresser à tous les échelons de l'entreprise,
- être vécue par le chef d'entreprise dont le comportement servira d'exemple à tous les niveaux,
- être suivie par les travailleurs désignés, les coordinateurs de sécurité et de santé sur chantier et par les délégués à la sécurité,
- filtrer jusqu'à tous les salariés de l'entreprise et donc à la collectivité toute entière et
- mettre en évidence qu'elle ne peut aboutir à des résultats que si elle est menée en concertation entre les dirigeants d'entreprises, les responsables de la sécurité et les salariés ou leurs représentants.

Pour plus d'informations,
prière de consulter le site
www.trajet.lu



■ OHSAS 18001: Votre outil de management pour progresser

Jusqu'à la fin des années 90, de nombreuses normes ou référentiels en matière de gestion de la sécurité et de la santé au travail avaient été publiées (ISRS, VCA, BS 8800, ...) et étaient disponibles pour les entreprises souhaitant mettre en place une organisation interne orientée «résultat» en matière de sécurité et de santé au travail.

Cependant, les certifications d'entreprises selon l'un ou l'autre de ces référentiels nationaux ou internationaux ne favorisaient pas la reconnaissance mutuelle entre les parties intéressées (clients, fournisseurs, assureurs, administrations,...) sur un marché économique devenu mondial.

Conscients que cette multitude de référentiels était un frein pour les entreprises voulant démontrer en toute transparence la qualité de leur gestion de la sécurité et de la santé au travail, et que d'autre part l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) n'avait pas décidé d'élaborer une norme en la matière, des experts internationaux ont pris des choses en main.

En 1999, le référentiel OHSAS 18001 (Occupational Health and Safety Assessment Series) pour le management de la santé et de la sécurité au travail a vu le jour. Ce référentiel international harmonisé a été établi en intégrant les éléments les plus pertinents des documents pré-existants et a été rédigé dans un souci de compatibilité avec les normes ISO 9001:2000 pour le management de la Qualité et ISO 14001:2004 pour le management de l'Environnement.

Quoi de plus normal, dès lors que ces deux dernières normes rencontrent un franc succès partout dans le monde et que de nombreuses entreprises s'orientent vers le management intégré Qualité-Sécurité-Environnement de leur organisation.

Le nombre d'entreprises certifiées OHSAS 18001 croît sans cesse sur les cinq continents. Au Grand-Duché de Luxembourg, une dizaine d'entreprises sont déjà certifiées. Il est important de préciser que toute organisation (industrie, PME/PMI, administration publique, ...) peut obtenir cette certification quelle que soit sa taille ou la nature de ses activités.

Le référentiel à la loupe

Les principales exigences du référentiel OHSAS 18001 peuvent être résumées comme suit:

- L'identification systématique et périodique de tous les dangers pouvant être rencontrés par l'entreprise, en fonctionnement normal et défaillant, pour les activités de routine et ponctuelles, ainsi que lors de l'intervention d'entreprises extérieures
- L'évaluation systématique et périodique des risques associés aux dangers identifiés, tenant compte des moyens de maîtrise mis en œuvre et de leur efficacité
- L'évaluation systématique et périodique de la conformité réglementaire de l'entreprise en

matière de sécurité et santé au travail

- La mise en place et le suivi de plans d'actions pour réduire ou supprimer les risques inacceptables ainsi que pour remédier aux non-conformités réglementaires constatées
- La mise en place d'une documentation appropriée (procédures, consignes, ...) pour maîtriser les risques et définir l'organisation interne de l'entreprise
- La définition d'un tableau de bord d'indicateurs de performance en matière de sécurité et santé au travail précisant les cibles visées
- La réalisation périodique d'audits internes pour vérifier la bonne application du système de management
- La réalisation périodique de revues de direction pour vérifier l'atteinte des objectifs fixés et évaluer l'efficacité de l'organisation.

La mise en place des exigences de ce référentiel doit toujours s'appuyer sur les bonnes pratiques existantes dans l'entreprise. OHSAS 18001 n'impose pas la révolution au sein d'une entreprise mais propose plutôt un outil d'évolution et d'amélioration continue des performances.



Les bénéfices d'une démarche OHSAS 18001

Les bénéfices pour l'entreprise certifiée sont nombreux:

- Réduction du nombre d'accidents de travail, du nombre de jours perdus, du nombre de premiers soins et du nombre d'incidents
- Réduction des coûts indirects associés aux accidents de travail (réorganisation des tâches, dégâts matériels, embauche d'intérimaires, formation du personnel muté, heures supplémentaires compensatoires,...)
- Gestion rigoureuse, maîtrisée et transparente des risques
- Maîtrise des exigences réglementaires
- Responsabilisation, implication et motivation du personnel
- Image de marque renforcée
- Confiance des partenaires (clients, fournisseurs, sous-traitants, administrations,...)

Pour plus d'information:
M. Jean-Marc Poncelet,
Chef de service,
LUXCONTROL S.A.,
Service Management Systems,
tél.: 54 77 11-1,
fax: 54 79 30 e-mail:
poncelet@luxcontrol.com

■ ATDL: Une association pour vous accompagner

La définition du «travailleur désigné» apparaît pour la première fois dans la loi du 17 juin 1994 concernant la santé et la sécurité des travailleurs au travail. Cette loi définit le travailleur désigné comme «tout travailleur désigné par l'employeur pour s'occuper des activités de protection et des activités de prévention des risques professionnels de l'entreprise et/ou de l'établissement».

L'Association des Travailleurs Désignés Luxembourg (ATDL) fut créée le 28 janvier 2004. Ses buts sont multiples:

- regrouper en association les travailleurs désignés;
- définir des règles d'éthique et de déontologie de la profession;
- constituer des groupes d'études intéressant la profession;
- représenter et défendre les intérêts de la profession aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger;
- collaborer ou s'affilier à toutes sociétés, associations ou institutions tant au Luxembourg qu'à l'étranger, ayant un objet similaire, complémentaire ou connexe;
- proposer ses bons offices pour le règlement des contestations et d'autres questions litigieuses qui pourraient lui être soumises;
- exercer toutes activités se rattachant directement ou indirectement à son objet ou tendant à favoriser la réalisation de celui-ci.

Le nombre de travailleurs désignés formés depuis cette loi est d'environ 1.000 personnes pour un besoin sur le marché luxembourgeois estimé à 6.000. Une inscription au dessus de la porte d'entrée d'une lamaserie au Tibet indique: 1.000 moines, 1.000 religions. Avant d'arriver à une situation où les méthodes de travail concernant cette fonction au sein de l'entreprise viendraient à être aussi abondantes que le nombre de société sur la place, la pertinence de regrouper les travailleurs désignés en association s'imposait.

Actuellement, le conseil d'administration de l'ATDL est composé des personnes suivantes: M. Georges Hamer, Président; M. Patrick Friedgen, Vice-Président; MM. Norbert Behm et René Dessard, secrétaires; M. Jean-Claude Liefgen, trésorier; M. Robert Detail, Mme Elie Godard, Mme Nadine Konsbruck, Mme Dominique Mois-

sette, M. Pit Schmit (membres).

L'ATDL propose de rassembler les travailleurs désignés afin de partager leur expérience et à mettre en place des groupes de travail dans différents secteurs d'activités: Bâtiment – Industrie – Services – Tertiaire. Les informations recueillies permettent d'appréhender les différentes problématiques des secteurs d'activités concernés.

L'ATDL peut, à partir de ces témoignages, proposer auprès des autorités compétentes des aménagements concernant la fonction du travailleur désigné. Ces informations sont indispensables pour aider le législateur dans la rédaction des futures lois et règlements grand-ducaux concernant le rôle et la protection du Travailleur Désigné et pour compléter les modules de formation de base et continue.

L'ATDL est présente sur de nombreuses manifestations concernant la sécurité et la qualité. Il n'est en effet plus possible de parler aujourd'hui dans l'entreprise de qualité sans prendre en considération la sécurité des employés. Aussi l'ATDL s'est engagée auprès du Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité. L'association participe à des manifestations en Allemagne, en Belgique et en France et entretient des relations avec des associations sœurs étrangères.

Pour devenir membre de l'ATDL le demandeur doit pouvoir certifier la participation avec succès à une formation de travailleur désigné. Actuellement le droit d'entrée est de 50 € et la cotisation annuelle de 25 €. Pour plus d'informations: Association des Travailleurs Désignés Luxembourg – ATDL asbl 4-6, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg contact: info@atdl.lu.

Envie de créer **votre** entreprise ?

Le réseau interrégional
1,2,3,GO vous aide
gratuitement à élaborer
votre plan d'affaires.



Déposez vos projets innovants à tout moment sur:

www.123go-networking.org



Confidentialité et respect de la propriété intellectuelle.

1, 2, 3, GO pour bien démarrer

Organisé par:



Avec le soutien de:



Groupe Ciments Luxembourgeois | primesphere S.A. | SES Global | Siemens S.A. | Luxcontrol



Codex - Format S.à r.l. - Entreprises Magazine

Brasserie Nationale Bofferdung S.A. | Caves Bernard Massard S.A. | Cératizit | Fiduciaire Weber et Bontemps Sàrl | Goodyear S.A. | Heintz van Landewyck Sàrl | Office Ernest T. Freylinger S.A. | Paul Wurth | Sacred Heart University | Soteg S.A. | Telindus | CA2M | Ministerium Rheinland-Pfalz | Grand-Nancy | HITEC S.A.



Lancement de la campagne «Halte au bruit»

Vladimír Špidla, Commissaire européen chargé de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances, vient de lancer officiellement la campagne européenne «Halte au bruit», destinée à faire mieux connaître les risques liés au bruit excessif au travail. A partir de l'année prochaine, de nouvelles règles européennes abaisseront à 87 décibels la limite d'exposition sonore quotidienne des travailleurs. On estime à plus de 13 millions le nombre de travailleurs victimes d'une perte d'audition sur leur lieu de travail, non seulement dans l'industrie lourde, mais aussi dans des secteurs comme les services, l'éducation et les loisirs.

Le bruit ne provoque pas uniquement des problèmes d'audition. Il peut également être à l'origine d'accidents du travail et accroître le stress. Il constitue une source d'inquiétude croissante dans l'ensemble du monde du travail européen, des usines aux centres d'appels en passant par les fermes et les écoles. La nouvelle directive européenne, qui doit entrer en application dans tous les Etats membres d'ici février 2006, abaisse les niveaux sonores auxquels les travailleurs peuvent

être exposés et fait obligation aux employeurs d'éliminer les risques ou de les réduire au maximum.

La directive «Bruit» de 2003 fixe des prescriptions minimales en matière de protection des travailleurs contre les risques pour la santé et la sécurité, et notamment pour l'ouïe, résultant d'une exposition au bruit. Elle abroge la directive «Bruit» de 1986 et abaisse de cinq décibels les niveaux d'exposition déclenchant obligatoirement une action. Le texte prévoit l'obligation d'évaluer les niveaux sonores lorsque les travailleurs sont susceptibles d'être exposés à des risques, d'éliminer les risques à la source ou de les réduire autant que possible, d'assurer une surveillance sanitaire lorsque l'évaluation des risques révèle un risque pour la santé, et de fournir aux travailleurs une protection auditive individuelle s'il est impossible de prévenir autrement les risques liés à l'exposition au bruit.

Près d'un tiers des 160 millions de travailleurs européens (dans l'ancienne UE-15) sont exposés à des niveaux sonores élevés pendant plus d'un quart de leur temps de travail. Ils sont près de 40 millions (l'équivalent de la population de l'Espa-

gne) à devoir élever la voix au-dessus du niveau d'une conversation normale pour se faire entendre pendant au moins la moitié de leurs heures de travail. L'Organisation mondiale de la santé a reconnu la perte d'audition induite par le bruit comme «la maladie industrielle irréversible la plus répandue». La diminution des capacités auditives ne risque pas seulement d'empêcher la personne de réaliser pleinement son potentiel professionnel; elle peut aussi détruire sa vie sociale et l'isoler de la communauté qui l'entoure.

La campagne «Halte au bruit», menée par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, s'inscrit dans le cadre de la stratégie communautaire de santé et de sécurité au travail 2002-2006; elle sera couronnée par une semaine européenne sur le même thème, qui aura lieu du 24 au 28 octobre 2005. ■

Halte au Bruit!
Le Commissaire Špidla (droite) et Hans-Horst Konkolewsky, Directeur de l'Agence européenne, lors du lancement de la campagne

Tous les détails sur la semaine européenne 2005 sur:
<http://ew2005.osha.eu.int>

FORMATIONS SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL

L'IFCC organise en vertu de législations et réglementations afférentes, différentes formations dans le domaine de la sécurité et santé au travail.
Ci-après le lecteur trouve un aperçu sur les contenus des formations en question dont la langue véhiculaire est le français

Travailleurs désignés en matière de sécurité et de santé au travail	Coordinateurs de sécurité et de santé des projets de construction	Conseillers à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses
<p>Objectifs :</p> <p>Au terme de cette formation, le stagiaire doit être capable de:</p> <ul style="list-style-type: none">• Appliquer les législations et les réglementations afférentes à la fonction de travailleur désigné• Anticiper et évaluer correctement les problèmes liés à la sécurité et à la santé des travailleurs	<p>Objectifs :</p> <p>Au terme de cette formation, le stagiaire doit être capable de:</p> <ul style="list-style-type: none">• Connaître les prescriptions de la directive relative aux chantiers temporaires ou mobiles• Assurer la maîtrise de la relation coordinateur-maître d'ouvrage-concepteur-bureaux d'étude-entreprises et la réalisation d'un audit «sécurité et santé» d'un projet et d'un chantier• Evaluer les risques et améliorer la sécurité sur les chantiers	<p>Objectifs :</p> <p>Au terme de cette formation, le stagiaire doit être capable de:</p> <ul style="list-style-type: none">• Appliquer les législations et les réglementations afférentes à la fonction de conseiller à la sécurité• Maîtriser les techniques nécessaires pour pouvoir accomplir la mission de conseiller à la sécurité
<p>Programme :</p> <p>Tronc commun obligatoire pour tous les secteurs économiques</p> <ul style="list-style-type: none">• Cadre légal• Accidents de travail et de trajet• Santé au travail• Organisation du travailleur désigné• Arbre des causes du préventeur• Organisation du premier secours• Prévention incendie et sécurité des bâtiments <p>Matières spécifiques concernant les différents secteurs (Industrie, Bâtiment, Services et Commerce)</p> <ul style="list-style-type: none">• Ergonomie• Travail sur écran• Prévention du stress• Climat et lumière• Risque chimique• Levage et manutention• Risque électrique• Moyens de protection individuelle• Bruit au travail• Sécurité des machines• Procédures lockout / espace restreint <p>Durée : 75 heures réparties sur 10 semaines à raison d'une journée par semaine, mardis de 08.30 à 12.00 h. et de 13.30 à 17.00 h.</p>	<p>Programme :</p> <p>Partie générale</p> <ul style="list-style-type: none">• Situation luxembourgeoise• Législations et réglementations concernant la sécurité et la santé des travailleurs au travail et sur chantiers• Capacités, aptitudes et rôle du coordinateur• Responsabilités juridiques <p>Partie technique</p> <ul style="list-style-type: none">• Organisation générale de la prévention des risques et de la sécurité dans les entreprises• Evaluation des risques 'réalisation' sur un chantier• Gestion des projets et de la maintenance des ouvrages• Plans d'urgences pour des installations industrielles et des ouvrages d'art• Protection de l'environnement: synergies• Protection incendie des chantiers et des ouvrages• Outils de coordination• Formation à la négociation• Approche ergonomique du diagnostic de sécurité• Ergonomie de conception• Analyse des conditions de travail• Application de la prévention sur les chantiers sur base de projets réels <p>Durée : 120 heures réparties sur 3 mois à raison de deux journées par semaine, vendredis de 08.30 à 12.00 h. et de 13.30 à 17.00 h. samedis de 08.00 à 13.30 h.</p>	<p>Programme :</p> <p>Cadre légal, responsabilités et assurances</p> <p>Prescriptions et réglementations en rapport avec la manipulation et le transport de matières dangereuses</p> <ul style="list-style-type: none">• Généralités: caractéristiques et dangers• Classification et identification• Etiquetage et signalisation de danger• Conditions générales d'emballage et d'expédition <p>Organisation du conseiller à la sécurité</p> <ul style="list-style-type: none">• Gestion de la sécurité / système et méthodologie appliqués• Analyse du risque et du suivi des accidents <p>Prévention et gestion des accidents</p> <ul style="list-style-type: none">• Principales causes d'accident et types de conséquences d'un accident• Comportement en cas de sinistre• Exercices pratiques d'extinction d'incendie <p>Spécialités: Transport par route (ADR) / Transport par rail (RID) / Transport par voie navigable (ADNR)</p> <ul style="list-style-type: none">• Savoir se servir de la réglementation afférente• Réglementation technique• Promotion du comportement sécuritaire <p>Durée : 60 heures réparties sur 4 semaines à raison de deux journées par semaine, mardis et mercredis de 08.30 à 12.00 h. et de 13.30 à 17.30 h.</p>

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à:
Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Locaux:
7, rue Alcide de Gasperi · Luxembourg-Kirchberg

Adresse postale:
Institut de Formation de la Chambre de Commerce
L-2981 Luxembourg

(+352) 423939-220
(+352) 423939-820
info@ifcc.lu
www.ifcc.lu



Institut de Formation de la Chambre de Commerce
Fabricant de succès

29 juin 2005

FERRMED: Un axe ferroviaire de marchandises Nord-Sud



L'association FERRMED a organisé en marge de son assemblée générale une séance d'information destinée au grand public dans les locaux de la Chambre de Commerce. Créée en août 2004 à Bruxelles sur une initiative de la société civile, et particulièrement du monde de l'entreprise, l'association sans but lucratif FERRMED a pour objectif de promouvoir l'axe ferroviaire de marchandises le long d'un corridor qui partirait de Duisburg (Allemagne) à Algeciras (Espagne), en reliant les ports maritimes de la mer du Nord et de la côte méditerranéenne et les ports fluviaux du Rhin et du Rhône. FERRMED souhaite obtenir un aménagement progressif du cor-

ridor existant afin de le rendre totalement performant à l'horizon 2025. Le Luxembourg étant situé sur le tracé de cet itinéraire, la Chambre de Commerce est membre de l'association. La promotion du transport de marchandises par le rail se trouve en cohérence avec la politique européenne des transports, puisqu'elle permet d'améliorer la compétitivité des compagnies, des ports et des régions européennes en apportant une solution alternative et durable à la route tout en préservant l'environnement. Pierre Gramegna, en qualité de directeur de la Chambre de Commerce, a assuré son soutien au projet ainsi que celui du gouvernement. Plus d'informations sur: www.ferrmed.com ■

De g. à droite:
Carlo Thelen, membre du Comité de Direction de la Chambre de Commerce,
Joan Amorós, Secrétaire général de FERRMED,
Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce,
Fernando de Esteban,
Directeur Général-Adjoint de l'Énergie et des Transports à la Commission Européenne
et Jacinto Seguí, Président de FERRMED



De nombreux journalistes étaient présents à la conférence de presse pour la promotion de l'axe FERRMED



21 et 22 juin 2005

Conférence européenne sur les maladies rares à la Chambre de Commerce

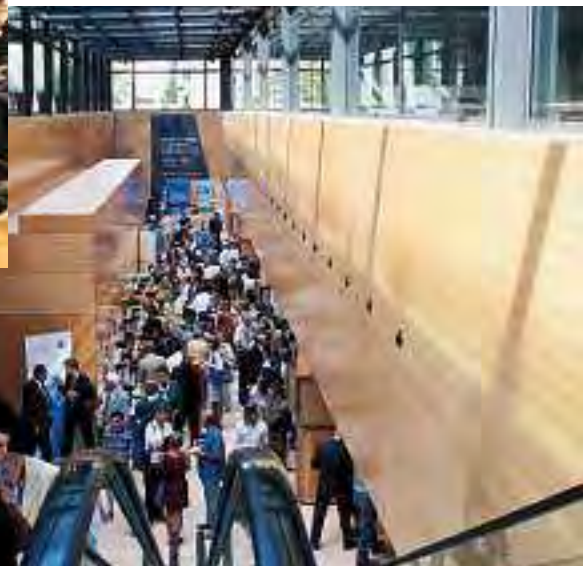
Les 21 et 22 juin 2005 a eu lieu à la Chambre de Commerce la conférence européenne sur les maladies rares. La conférence s'est inscrite dans le cadre santé de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne qui a pris fin en juin 2005. Elle a été organisée par Eurordis, plateforme européenne de coordination pour les maladies rares, et a bénéficié du soutien de la Commission euro-

péenne. La conférence a réuni patients, chercheurs, professionnels de la santé, experts de santé publique et représentants de l'industrie pharmaceutique. L'objet de la conférence a été de faire le point sur les problèmes rencontrés aujourd'hui en Europe par les personnes atteintes d'une maladie rare et a envisagé les perspectives futures au niveau européen. Entre 30 et 35 millions de personnes sont concernées par les

maladies rares en Europe. Lors de la conférence ont été passées en revue les initiatives existantes favorisant une meilleure coopération à l'échelle européenne, comme les projets des centres de référence européens. Il a été aussi débattu des objectifs prioritaires du 7^e PCRD (programme-cadre de recherche et développement) de l'Union européenne. www.rare-luxembourg.org et www.eurordis.org. ■



La conférence a réuni un large public composé de patients, chercheurs, professionnels de la santé, experts de santé publique et représentants de l'industrie pharmaceutique



Mars Di Bartolomeo, Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, lors de son allocution à la conférence européenne sur les maladies rares

10 juin 2005

Visite d'une délégation chinoise



De g. à droite:
Jean Junck,
membre du
Comité de
Direction de
l'IFCC et
Carlo Thelen,
membre du
Comité de
Direction de la
Chambre
de Commerce

Dans le cadre d'un séminaire sur la structure du centre financier européen, une délégation de banquiers chinois s'est rendue au Luxembourg et a participé du 1^{er} au 10 juin à un séminaire organisé par l'Agence de transfert de technologie financière (ATTF). Ce programme d'échanges de l'ATTF a bénéficié du soutien financier du ministère des Affaires étrangères. Dans le cadre de ce séminaire, une vingtaine d'agents chinois ont reçu un aperçu du contexte financier européen et interna-

tional et ont pu apprécier les services offerts par les banques de la place financière luxembourgeoise. Un exposé sur les activités de la Chambre de Commerce et sur l'économie luxembourgeoise en général, ainsi qu'une présentation de l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC) figuraient également au programme et ont été présentés respectivement par Carlo Thelen, membre du Comité de Direction et Jean Junck, membre du Comité de Direction de l'IFCC. ■



Une délégation
de banquiers
chinois a
écouté avec
un grand
intérêt la pré-
sentation des
activités de la
Chambre de
Commerce

09 juin 2005

25 états membres invités à débattre à la Chambre de Commerce sur la compétitivité au Luxembourg

Dans le cadre d'une réunion informelle organisée dans le cadre de la Présidence Luxembourgeoise, une délégation de représentants des 25 Etats membres du groupe de travail «Compétitivité et Croissance» s'est rendue à la Chambre de Commerce pour s'informer sur la situation actuelle de l'économie luxembourgeoise, ainsi que sur les discussions menées au Grand-Duché concernant la compétitivité de son économie. ■



17 juin 2005

Remise de distinctions honorifiques

Lors d'une cérémonie qui a eu lieu le 17 juin à la Chambre de Commerce, M. Jeannot Krecké, Ministre de l'Economie et du Commerce Extérieur et M. Fernand Boden, Ministre des Classes Moyennes et du Tourisme, ont remis les décorations conférées à 15 collaborateurs d'entreprises ressortissantes de la Chambre de Commerce.

■ Ordre Grand-ducal de la Couronne de Chêne

Officier

Monsieur Alphonse FEIDT
Membre du Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics, Luxembourg

Monsieur Willy HEIN
Membre du Conseil d'Administration de la Chambe Immobilière, Luxembourg

Monsieur Camille KOEDINGER
Ancien Chef du Service de la Formation de la Chambre de Commerce, Olm

Monsieur Jean J. SCHINTGEN
Vice-Président de la Chambre de Commerce, Luxembourg

Chevalier

Madame Claudine VOLLMAR-SANCTUARY
Préposée principale au Service de la Formation professionnelle de la Chambre de Commerce, Huncherange

Médaille en Bronze

Monsieur Jos RAMBOUX
Membre du Comité de la Fédération des Commerçants-Forrains, Uebersyren

■ Ordre de mérite

Grand Officier

Monsieur Camille DIEDERICH
Président honoraire du Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics, Bridel



Officier

Monsieur Jean KANDEL
Membre du Comité de Direction de l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce, Roedgen

Monsieur Christian THIRY
Membre élu de la Chambre de Commerce, Mondorf-les-Bains

Chevalier

Monsieur François THIRY
Membre du Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics, Bertrange

La Médaille

Monsieur Paul ELSÉN
Membre du Comité du Lëtzebuurger Landhandel, Reckangel Mersch

Monsieur Lucien GINDT
Membre du Comité de l'Horesca, Clervaux

Monsieur Raymond NIESEN
Président de la Fédération Bureautique, Frisange

Monsieur Patrick RENARD
Membre du Comité de la Fédération Bureautique, Konz

Monsieur Alain RIX
Membre du Comité de l'Horesca, Bridel

Satisfaction et nouvel espoir après



©Copyright: SIP

Le Premier ministre, Jean-Claude Juncker, lors de son déplacement aux urnes

La Chambre de Commerce a apporté un soutien sans faille au Premier ministre Jean-Claude Juncker pendant toute la durée de sa campagne en faveur du «oui» à la Constitution européenne.

Ainsi, le 27 juin 2005, la Chambre de Commerce a-t-elle jugé opportun de faire le point sur les enjeux du scrutin pour l'adoption du traité établissant une Constitution européenne. A cette occasion, elle a invité les 400 occupants de son immeuble à assister à une séance d'information tenue par Maître Patrick Goergen, un expert en la matière.

A dix jours du référendum luxembourgeois sur l'adoption du traité établissant une Constitution pour l'Europe, et au lendemain de la présidence de l'Union européenne assurée par le Grand-Duché de Luxembourg, la Chambre de Commerce recevait un invité de marque. Michel Rocard, membre du Parlement Européen, est venu brillamment défendre la cause du «oui» aux côtés de Jean-Claude Juncker, devant plus de 250 personnes.

Aujourd'hui, la Chambre de Commerce peut s'estimer satisfaite. Le dimanche 10 juillet 2005, 223.000 électeurs luxembourgeois, ont été appelés à se prononcer, par référendum, sur le traité établissant une Constitution pour l'Europe, en répondant à la question suivante: «Êtes-vous en faveur du Traité établissant une Constitution

pour l'Europe, signé à Rome, le 29 octobre 2004?».

Le «oui» l'a emporté au Luxembourg avec 56,52% des voix. Le Luxembourg, l'un des pays fondateurs de l'UE, est devenu le 13^{ème} pays à approuver la Constitution européenne.

À l'issue de la publication des résultats du référendum luxembourgeois sur la Traité constitutionnel le 10 juillet 2005, le Premier ministre, Jean-Claude Juncker, a fait une déclaration devant la presse, dont voici quelques extraits: «(...) Le Luxembourg a voté dans la clarté. Le Luxembourg a dit «oui» au traité constitutionnel. Vous comprendrez que je m'en félicite. C'est l'expression du suffrage universel d'un petit peuple, d'un petit Etat membre mais d'une grande nation, et par conséquent il revient à ce scrutin luxembourgeois toute l'importance qui fut accordée à l'expression de la volonté majoritaire des Français et des Néerlandais. (...) Ce vote a toute son importance pour le Luxembourg, puisque en dépit de nombreuses hésitations dont j'arrive à comprendre certaines, le peuple luxembourgeois a dit «oui» dans la clarté. Il est vrai que 43% de mes concitoyens ont dit non, pour de multiples raisons variées, variables et diffuses. Je voudrais que vous sachiez bien que cela ne doit pas être d'un intérêt immédiat pour vous, que j'ai toujours considéré que, Premier ministre d'un pays, je devrais l'être à 100%, ce qui veut dire également pour 100%

le «oui» du Luxembourg

de ceux qui tout en n'étant pas d'accord avec moi sur tous les points et dans tous les détails composent le Luxembourg. Par conséquent, je voudrais saluer les électeurs luxembourgeois qui ont dit «oui». Il leur fallait du courage après ce double «non» néerlandais et français. Mais je voudrais qu'à partir de demain matin, nous essayions de recomposer notre communauté nationale en nous expliquant mieux envers ceux qui, pour des raisons qui leur sont propres, ont dit «non», tout en n'oubliant pas que la majorité des Luxembourgeois ont dit «oui». C'est un scrutin qui a toute son importance pour l'Europe, puisque le résultat nous permet de garder le traité constitutionnel à l'ordre du jour de l'Union européenne, et que sans aucun doute il influera la phase d'explication, de débat et de controverse qui doit se dérouler dans un certain nombre d'autres Etats membres de l'Union européenne. Vous me voyez donc satisfait et je voudrais dire à mes compatriotes que ce fut un grand moment de la démocratie. Ce pays n'a pas de tradition référendaire. Ce pays normalement est sensible à ce qu'on dit de l'Europe dans les pays avoisinants. Avoir vu la France voter «non» a donné lieu chez de nombreux Luxembourgeois à des interrogations. Ils ont apporté leur réponse aujourd'hui et nous l'avons fait après un débat vertueux, contradictoire et lourd de controverses qui a su démontrer que dans



Michel Rocard, membre du Parlement Européen, a plaidé en faveur du «oui» devant une salle comble



Jean-Claude Juncker a livré un vibrant plaidoyer en faveur de la Constitution européenne

les petits ensembles, les débats savent être vifs. Ce soir, je suis heureux d'être Premier minis-

tre luxembourgeois, d'ailleurs de pouvoir le rester.»

La 20^e édition du Guide du Marché est disponible

La Chambre de Commerce vient de publier la 20^e édition du «Guide du Marché». Ce guide est l'instrument phare de sensibilisation et de promotion du commerce extérieur luxembourgeois. Il est envoyé à des organisations officielles de

promotion dans plus de 150 pays, à toutes les ambassades et consulats du Luxembourg dans le monde et diffusé aux entreprises étrangères désirant entrer en relation d'affaires avec les entreprises implantées au Grand-Duché. Lors des missions économiques ou de visites de foires à l'étranger, ce Guide est distribué aux hommes d'affaires potentiellement intéressés aux produits ou services luxembourgeois. L'objectif du Guide du Marché, publié depuis

1954, est de promouvoir les relations économiques et commerciales des entreprises luxembourgeoises au niveau international. Il contient les coordonnées de et des informations sur 864 entreprises industrielles, commerces de gros et de détail, artisanales, banques, prestataires de services actifs au niveau international, ainsi que des adresses utiles d'organismes privés ou d'institutions publiques.

Toutes les données concernant les entreprises implantées au Grand-Duché sont également publiées sur CD-ROM et à partir de fin juillet sur le site Internet de la Chambre de Commerce (www.cc.lu) où les entreprises figurant dans le Guide pourront mettre à jour leurs données en ligne, ce qui

leur permettra de disposer d'une vitrine moderne et actualisée en permanence.

La première partie du Guide est consacrée à une description sommaire de l'économie luxembourgeoise. La deuxième partie – le cœur du document – contient la classification des entreprises dans un ordre alphabétique et comprend leurs coordonnées, la description de leur activité et quelques chiffres clés. Le troisième volet concerne une classification des entreprises selon le code NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne). Le CD-ROM comporte en plus un moteur de recherche des produits selon le code TARIC.



Calendrier

Septembre

6 – 9

Visite accompagnée à la C&BIT 2005 à Istanbul (TR)

6 – 9

Visite accompagnée à la foire «HI IndustriMessen» à Herning (DK) + matchmaking

7 – 9

Visite d'Etat avec délégation commerciale en Slovaquie

7 – 11

Participation au salon ASEM Trade and Investment Exhibition, Xiamen, Chine

21 – 24

Visite accompagnée au salon WTCA, Shanghai, Chine

22

Séminaire «Fit for Fairs» (voir page 41)

26/9 – 1/10

Stand collectif à la Foire Internationale de Plovdiv (BG)

Octobre

10 – 12

Stand collectif au salon «Expo Real» à Munich (D)

11 – 13

Visite d'Etat avec délégation commerciale en Bulgarie

13 – 18

Visite accompagnée au salon «Equipauto 2005» à Paris (F)

17 – 21

Mission économique aux Etats-Unis et au Canada

19 – 21

Stand collectif à la foire Initiatives, Liège (B) (voir page 36)

24 – 28

Stand collectif à la foire Systems, Munich (D)

La dernière partie, également très utile pour la recherche d'informations pratiques, comprend les adresses regroupées des banques, des assurances, des hôtels, des experts-comptables, des réviseurs d'entreprises, des architectes et ingénieurs-conseils. Finalement, cette partie comprend également des renseignements utiles pour toute personne voulant entrer en contact avec des producteurs ou prestataires de services au Grand-Duché, ainsi que les adresses des ambassades, des chambres de commerce à l'étranger et des chambres étrangères établies au Luxembourg. En espérant que le Guide du Marché pourra satisfaire les attentes

des entreprises qui y figurent, la Chambre de Commerce rappelle que son Département International se tient à la disposition des entreprises pour les aider dans leurs démarches en vue de conquérir de nouveaux marchés. Le soutien actif de la Chambre de Commerce se présente sous différentes formes: missions de promotion économique, salons de coopération, visites accompagnées de foires internationales, mise à disposition d'un stand collectif, journées d'opportunités d'affaires, organisation de séminaires ou de conférences, mise à disposition d'informations sur les marchés étrangers, etc. ■

Le «Guide du Marché» sous forme de brochure peut être commandé auprès du Département International de la Chambre de Commerce (tél.: 42 39 39 - 315, e-mail: international@cc.lu) pour le prix de 20- EUR.

Le CD-ROM peut être commandé gratuitement à la même adresse. Une version pdf du «Guide du Marché» peut être téléchargée gratuitement sur le site de la Chambre de Commerce (www.cc.lu).

Une version en ligne du «Guide du Marché» sera bientôt disponible sur le site www.cc.lu permettant aux entreprises figurant dans le Guide d'actualiser en permanence leurs données.

Chinalux

Accueil d'une **délégation chinoise** de la Région économique **de Nantong**

Beaucoup de participants pour le séminaire de présentation et d'information sur la Municipalité et le Port Chinois de Nantong, organisé le 29 juin par la Chambre de Commerce Chinoise-Luxembourgeoise CHINALUX a.s.b.l. avec le soutien de la Chambre de Commerce du Grand-Duché à l'occasion de la visite à Luxembourg d'une importante délégation du Gouvernement Municipal de Nantong menée par Ding Dawei, maire de Nantong. M. Carlo Thelen, membre du Comité de Direction, a souligné dans son allocution de bienvenue l'importance des opportunités d'échanges économiques et d'investissements réciproques, en soulignant le potentiel du Grand-Duché comme porte d'entrée en

Europe pour les entrepreneurs et investisseurs chinois, grâce notamment à son infrastructure logistique, à sa place financière et à sa grande industrie de services. Son Excellence Sun Rongmin, Ambassadeur de la République populaire de Chine au Luxembourg, a retenu l'attention de l'audience en mettant en relief les liens étroits et le fort développement des relations commerciales entre le Luxembourg et la Chine; les activités en pleine expansion des banques chinoises sur la place financière en sont un témoignage significatif. D'autre part, grâce à un pouvoir d'achat croissant et à l'épargne de la Chine, celle-ci représente des opportunités intéressantes pour les investissements et les exportations luxembourgeoises. M. Ding Dawei, Maire

Calendrier

25 – 27

Symposium sur la Santé et Sécurité sur le lieu de travail (Thème : bruit)

Novembre

7 – 12

Visite accompagnée au salon «Batimat 2005» à Paris (F)

8 – 11

Stand collectif au salon «Elmia Subcontractor 2005» à Jonköping (S)

14 – 20

Stand collectif à la foire Big 5, Dubai, Emirats Arabes Unis

17 – 18

Visite accompagnée au EU-Asia Partenariat, Bangkok, Thaïlande

20 – 24

Mission économique en Moyen Orient (Abu Dhabi, Dubaï et Jordanie)

21 – 23

Visite accompagnée au salon SME World EXPO, Hong Kong Chine

21 – 25

Mission économique au Portugal (coordonnée par l'AWEX)

27 – 02/12

Mission économique en République tchèque

29 – 02/12

Visite accompagnée à la «Pollutec 2005» à Paris (F)

Décembre

1

Journée de présentations des entreprises des Nouvelles Technologies

5

Séminaire pays sur l'Ukraine

Messen und Ausstellungen

August und September 2005

INTERNATIONAL TRADE AND INDUSTRY EXPO

Internationale Handels- und Industriemesse
4. - 7.8.2005
Hanoi (VN)
Tel.: 00844 943 67 75

PURE

Internationale Fachmesse für Damenoberbekleidung, Junge Mode und Accessoires
14. - 16.8.2005
London (GB)
Tel.: 0044 207 39 13 300

STYLE

Internationale Modemesse
23. - 25.8.2005
Brünn (CZ)
Tel.: 00420 5 41 15 11 11

CARAVAN SALON

Internationale Caravan Messe
26.8. - 4.9.2005
Düsseldorf (DE)
Tel.: 0049 211 45 60 900

TENDENCE LIFESTYLE

Internationale Fachmesse für Möbel, Dekoration, Haushaltsartikel und Geschenkartikel
26. - 30.8.2005
Frankfurt (DE)
Tel.: 0049 69 75 75 0

EUROPACADO

Fachmesse für Kristall, Porzellan, Keramik und Geschenkartikel
28. - 31.8.2005
Brüssel (BE)
Tel.: 0032 2 47 48 447

BIJORHCA

Internationale Fachmesse für Modeschmuck, Silberwaren und Modeaccessoires
2. - 5.9.2005
Paris (FR)
Tel.: 0033 1 47 56 50 00

IFA

Internationale Funkausstellung
2. - 7.9.2005
Berlin (DE)
Tel.: 0049 30 30 380

MACEF

Internationale Fachmesse für Haushaltswaren, Geschenkartikel, Uhren und Schmuck
2. - 5.9.2005
Mailand (IT)
Tel.: 0039 02 48 55 01

MAISON & OBJET

Internationale Messe für Innendekoration, Geschenkartikel und Tischdekoration
2. - 6.9.2005
Paris (FR)
Tel.: 0033 1 44 29 02 00

PRET-A-PORTER

Fachmesse für Damenoberbekleidung, Junge Mode und Modeaccessoires
2. - 5.9.2005
Paris (FR)
Tel.: 0033 1 44 94 70 00

WHO'S NEXT

Internationale Fachmesse für Streetwear und Clubmode
2. - 5.9.2005
Paris (FR)
Tel.: 0033 1 40 13 74 74

SPOGA

Internationale Fachmesse für Sport, Camping und Lifestyle im Garten
4. - 6.9.2005
Köln (DE)
Tel.: 0049 221 82 10

CEBIT BILISIM EURASIA

Internationale Fachmesse für Informationstechnik und Telekommunikation
6. - 11.9.2005
Istanbul (TR)
Tel.: 0090 212 21 23 122

HI-FAIR

Industriemesse
6. - 9.9.2005
Herning (DK)
Tel.: 0045 99 26 99 26

INELTEC

Internationale Fachmesse für Elektronik, Automatisierung und Elektrotechnik
6. - 9.9.2005
Basel (CH)
Tel.: 0041 58 20 02 020

BIFE-TIMB

Fachmesse für Möbel, Dekoration und Holzverarbeitung
7. - 11.9.2005
Bukarest (RO)
Tel.: 0040 21 22 43 160

CERANOR

Ausstellung für Keramik, Glas, Kunsthandwerk, Haushaltsartikel und Geschenkartikel
7. - 11.9.2005
Porto (PT)
Tel.: 00351 22 99 81 400



Son Excellence Sun Rongmin, Ambassadeur de la République populaire de Chine au Luxembourg, a mis en avant les liens étroits entre le Luxembourg et la Chine

de Nantong, s'est fait un plaisir de présenter le grand potentiel économique que sa ville représente. Cette métropole de 8 millions d'habitants dispose de 8 universités, a un PNB de 12 milliards d'euros et est encore peu connue du grand public européen. D'une superficie de 8.000 km², située le long du Yangtze de l'autre côté de Shanghai, elle dispose d'un port de mer profond et d'un port fluvial sur le Yangtze; ce dernier est destiné à gérer le fret avec tout l'arrière-pays chinois pour un volume équivalent à ceux de Gand et Zeebrugge combinés.

A l'heure actuelle, trois heures sont encore nécessaires pour se rendre à Shanghai, mais à partir de 2007, une heure suffira pour aller du centre de Shanghai à Nantong via le nouveau pont au-dessus du Yangtze. Une fois achevé, ce pont reliant les deux villes sera le plus grand pont suspendu au monde. Grand ami du Luxembourg, symbole des liens privilégiés existant déjà entre Nantong et Luxembourg, Son Excellence Ding Baohua, ancien ambassadeur de Chine au Luxembourg, est natif de Nantong et est également le Président Honoraire de CHINALUX. Il

a, à son tour, mis en évidence les opportunités pour les entreprises luxembourgeoises, souhaitant développer des relations commerciales avec Nantong et la Chine, et cela, grâce aux conditions d'investissement très favorables offertes dans sa ville natale. Les collaborations futures entre les entreprises de Luxembourg et de Nantong pourront bénéficier de l'assistance de partenaires privilégiés comme CHINA-LUX, la Chambre de Commerce et l'Office de Nantong pour le Développement des Relations Economiques et du Commerce Extérieur. Arcelor, depuis mars 2005, a ouvert la voie en créant le premier investissement luxembourgeois à Nantong avec l'implantation d'une usine de haute technologie dédiée à la production de câbles d'acier pour satisfaire la demande croissante de l'industrie automobile chinoise. M. Axel Goethals, Directeur Exécutif de CHINALUX, a conclu la réunion en remerciant chaleureusement la délégation de Nantong pour sa visite. Cette fructueuse rencontre a été suivie d'un cocktail, où les participants ont pu s'entretenir entre eux de façon plus informelle.

Les personnes souhaitant recevoir de plus amples informations suite à ce séminaire sont invitées à contacter M. Axel Goethals ou M. Harald-Sven Sontag à l'adresse électronique suivante: chinalux@skynet.be

14 – 17 juin 2005

L'Ukraine: beaucoup plus que l'Eurovision ...

Du 14 au 17 juin 2004, la Chambre de Commerce a organisé, à l'initiative de l'Awex, une mission économique en Ukraine, pays pour lequel l'année 2004 a incontestablement été riche en événements. Ce pays issu de la dislocation de l'URSS en 1991, est devenu en mai 2004 un pays limitrophe de l'UE des 25, ce qui lui confère désormais une position commerciale stratégique.

L'Ukraine a par ailleurs fait la une de la presse internationale en fin 2004 pour ses élections présidentielles tumultueuses, à l'issue desquelles le nouveau président ukrainien récemment élu, Viktor Ioutchenko, a manifesté le désir d'intégrer l'UE.

■ Grand potentiel

Le potentiel de ce grand pays, d'une superficie de 603.700km² et d'une population de 48 millions d'habitants, reste néanmoins insuffisamment connu auprès des entreprises luxembourgeoises. Cette méconnaissance résulte en partie des difficultés rencontrées par l'Ukraine après son indépendance en 1991 et

de la période transitoire qui a suivi, au cours de laquelle elle a dû recréer ses structures économiques et commerciales. Après une grave récession au début des années 90, il aura fallu attendre l'an 2000 pour que ce pays émergent connaisse à nouveau une croissance positive. Entre 2000 et 2005, la croissance moyenne du PIB a ainsi atteint 6,60% et a devancé tous les espoirs. Cette forte croissance, qui devrait se poursuivre dans les années à venir, est basée notamment sur la croissance de la consommation locale et de la production industrielle. A ce titre, le pays est fortement industrialisé; on y retrouve l'industrie chimique et pétrochimique, métallurgique, minière, textile et mécanique.

Il s'agit maintenant de rénover l'outil industriel, de permettre des économies d'énergie et d'améliorer la situation environnementale. Ces domaines offrent ainsi de grandes opportunités pour les entreprises de l'Europe occidentale. Pour les années 2005-2006, on prévoit une augmentation considérable des importations par rapport aux exportations.



Messen und Ausstellungen

RIGAFOOD

Fachmesse für Lebensmittel, Getränke, Nahrungsmittelverarbeitung und Verpackung
7. - 10.9.2005
Riga (LV)
Tel.: 00371 70 65 000

OROGEMMA

Internationale Messe für Gold- und Silberwaren, Juwelen und Edelsteine
10. - 15.9.2005
Vicenza (IT)
Tel.: 0039 0444 96 91 11

INTERNATIONALE LEVANTE MESSE

Messe für Investitions- und Konsumgüter
10. - 18.9.2005
Bari (IT)
Tel.: 0039 080 53 66 396

T.I.F.

Internationale Handelsmesse für Konsum- und Investitionsgüter
10. - 18.9.2005
Thessaloniki (GR)
Tel.: 0030 23 10 29 11 95

TOP DRAWER

Fachmesse für Geschenkartikel, Schmuck, Wohnaccessoires und Festartikel
11. - 13.9.2005
London (GB)
Tel.: 0044 207 24 46 433

DRINKTEC

Weltmesse für Getränke- und Liquid Food Technologie
12. - 17.9.2005
München (DE)
Tel.: 0049 89 94 91 16 28

SCHWEIßEN & SCHNEIDEN

Weltmesse der Schweißtechnik – Fügen, Trennen, Beschichten
12. - 17.9.2005
Essen (DE)
Tel.: 0049 201 72 440

EMO

Die Welt der Metallbearbeitung
14. - 21.9.2005
Hannover (DE)
Tel.: 0049 69 75 60 810

IAA

Internationale Automobil-Ausstellung Personenkraftwagen
15. - 25.9.2005

Frankfurt/Main (DE)

Tel.: 0049 69 97 50 72 25

IBERJOYA

Internationale Messe für Schmuck, Silberwaren und Uhren
15. - 19.9.2005
Madrid (ES)
Tel.: 0034 91 72 25 000

INTERGIFT

Internationale Geschenkartikelmesse
15. - 19.9.2005
Madrid (ES)
Tel.: 0034 91 72 25 000

OEKO FOIRE

Fachmesse für Umwelttechnik und ökologische Produkte
16. - 18.9.2005
Luxemburg (LU)
Tel.: 43 90 30

PROJECT QATAR 2005

Fachmesse für Bau und Umwelttechnologie
18. - 21.9.2005
Doha (QA)
Tel.: 0032 16 40 80 97

BUREAUTECH

Interregionale Fachmesse für Neue Medien, Kommunikations- und Bürotechnik
20. - 23.9.2005
Luxemburg (LU)
Tel.: 43 991

CMS – CLEANING, MANAGEMENT, SERVICES

Internationale Fachmesse und Kongress für kommunale Dienstleistungen, Reinigung, Wassertechnik und Entsorgung
20. - 23.9.2005
Berlin (DE)
Tel.: 0049 30 30 30 380

POLAGRA-FOOD

Internationale Fachmesse für die Lebensmittelindustrie
20. - 23.9.2005
Posen (PL)
Tel.: 0048 61 86 92 000

PREMIERE VISION

Fachmesse für Bekleidungsstoffe und Heimtextilien
20. - 23.9.2005
Paris (FR)
Tel.: 0033 4 72 60 65 00

STEXPO

Internationale Messe für rostfreien



■ Kiev

Kiev, la capitale de l'Ukraine (2,6 millions d'habitants) et sa région restent un centre décisionnel et par conséquent une bonne base pour une première approche de ce marché. Sur le plan agro-industriel, la terre fertile représente la richesse naturelle la plus importante de la région (l'Ukraine, jadis appelé «le grenier à blé de l'URSS»), est un pays agricole grâce à ses célèbres terres

pétrochimique, les bureaux d'étude et de conception d'équipements, les entreprises de matériaux de construction, l'industrie papetière, l'industrie alimentaire et l'industrie légère.

Tenant compte de tous ces éléments la Chambre de Commerce a offert aux entreprises luxembourgeoises la possibilité de participer à une mission économique à Kiev organisée par l'Awex. Trois entreprises luxembourgeoises, à savoir «Dexia – Banque Internationale à Luxembourg», «Dresdner Bank Luxembourg» et «Saint-Gobain», ont participé à ce voyage d'affaires. Lors des deux jours de contacts elles ont pu rencontrer une trentaine d'entrepreneurs ukrai-



Messen und Ausstellungen

Stahl
20. - 22.9.2005
Shanghai (CN)
Tel.: 0086 10 65 13 59 37

LABELXPO EUROPE

Fachmesse für die Etiketten-
 Industrie
21. - 24.9.2005
Brüssel (BE)
Tel.: 0044 208 84 62 700

ITM

Internationale Technische Messe
26.9. - 1.10.2005
Plovdiv (BG)
Tel.: 00359 32 90 31 46

Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Veranstalter vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen. Für weitere Auskünfte wenden Sie sich bitte an Frau Bettina MILEWSKI, Tel.: 42 39 39-372.

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises intéressées de la documentation sur les foires et salons pour consultation sur place. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme Bettina MILEWSKI, tél.: 42 39 39-372.

noires) et la plupart des récoltes sont cultivables grâce aux conditions climatiques qui caractérisent la région. Ceci a permis, de longue date, le développement d'une industrie agro-alimentaire importante.

Parmi les plus grandes entreprises de la région, on retrouve principalement les fournisseurs d'électricité, l'industrie chimique et

niens sélectionnés sur base de critères définis auparavant. De plus, le 16 juin 2005 les participants à la mission ont présenté leur entreprise respective lors d'une rencontre avec le Vice-Gouverneur et les entreprises de l'Oblast de Kiev. Après cette rencontre, des rendez-vous individuels ont eu lieu avec les entrepreneurs de cette région. ■

Pour de plus amples renseignements sur la mission économique en Ukraine ou d'autres informations sur les pays de la C.E.I., nous vous invitons à contacter le Département International - Affaires européennes de la Chambre de Commerce (Téléphone: 42 39 39 360 – Fax: 43 83 26 – E-mail: europe@cc.lu).
 Personne de contact: M. Niels Dickens

«Business Association Luxembourg – Russie»

Les «feuilles de route» sur les quatre espaces de coopération adoptées lors du récent sommet Russie – UE qui s'est déroulé à Moscou dans le cadre de la Présidence Luxembourgeoise a ouvert de nouvelles portes pour élargir et approfondir une coopération entre le Grand-Duché et la Russie, en particulier dans le domaine des relations économiques et commerciales. Depuis les 5 dernières années, la Russie connaît des chiffres de croissance remarquables avec un taux moyen de plus de 6,3 % par an. Dans une perspective de modernisation du pays et de volonté de relance de sa production industrielle, les opportunités sur ce marché sont énormes. La demande en technologies modernes et en équipements étrangers est croissante. Dans ce cadre, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg et l'Ambassade de la Fédération de Russie au Grand-Duché de Luxembourg ont organisé le lundi 4 juillet 2005 une réunion exploratoire sur la création d'une «Business Association Luxembourg-Russie». L'objectif principal de cette réunion exploratoire était de sonder l'intérêt existant auprès des entreprises luxembourgeoises à la création d'une «Business Association Luxembourg-Russie». La réunion a rassemblé une trentaine de participants dont une partie entretient déjà des relations économiques avec la Russie et dont une autre partie est intéressée à entrer en contact avec des part-



La réunion a rassemblé une trentaine de participants dont une partie entretient déjà des relations économiques avec la Russie et dont une autre partie est intéressée à entrer en contact avec des partenaires commerciaux russes.

naires commerciaux russes. Lors d'une table ronde, les participants à la réunion exploratoire ont considéré la création d'une «Business Association Luxembourg-Russie» comme un bon moyen pour se renseigner sur le marché russe et pour échanger des expériences sur le marché russe. Étant donné que l'intérêt pour la création d'une «Business Association Luxembourg-Russie» semble assez important, les organisateurs de la réunion analyseront les possibilités de donner une suite concrète à cette première démarche.

■ Missions d'une «Business Association Luxembourg-Russie»

- fournir des informations sur les activités commerciales en Russie
- servir comme plateau d'échanges et d'informations pour les hommes d'affaires désirant pénétrer le marché russe
- essayer d'identifier les «zones de problèmes» qui existent entre les sociétés luxembourgeoises et russes et discuter sur des solutions possibles à ces problèmes et essayer de surmonter les barrières existantes. ■

Business Association Luxembourg-Russie

- A remplir en lettres majuscules -

Entreprise: _____
 Nom/Prénom: _____
 Fonction: _____
 Adresse: _____
 Code postal/Localité: _____
 Téléphone/Fax: _____ / _____
 E-mail: _____ @ _____

souhaite être tenu(e) au courant des réunions ultérieures organisées dans le cadre de la Business Association Luxembourg-Russie

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
Département International-Affaires Européennes L-2981 LUXEMBOURG
Tél.: 42 39 39 360 / Fax: 43 83 26 / E-mail: europe@cc.lu
Personnes de contact: Mme Sabrina Sagramola/M. Niels Dickens

1^{er} juillet 2005

Grand intérêt pour la troisième participation collective au salon

«INITIATIVES»

Cette année le salon «INITIATIVES» fêtera du 19 au 21 octobre 2005 dans les Halles des Foires de Liège son 20^e anniversaire et le Grand-Duché de Luxembourg y célébrera sa troisième participation collective consécutive. Pour informer les entreprises luxembourgeoises sur cette possibilité de promouvoir leurs produits et services dans la Grande Région et au-delà, le Département International - Affaires européennes de la Chambre de Commerce a organisé le 1^{er} juillet 2005 une séance d'information sur «INITIATIVES», le premier salon «b2B» de la Belgique.

Lors de la séance, une trentaine d'entreprises s'est informée sur le salon et les condi-



Lors de la séance d'information, une trentaine d'entreprises s'est renseignée sur le salon «INITIATIVES» et les conditions de participation

tions de participation y relatives. Les témoignages des entreprises participantes au stand collectif en 2003 «MGK Technologies» et «Abyss Partner» ont montré que le salon mène à du «business» concret. Ainsi, elles renouvellent leur participation cette année.

■ Noblesse oblige

Après avoir gagné le prix «Coup de Cœur du Jury» pour son stand luxembourgeois lors de l'édition 2004 du salon «INITIATIVES», cette année la Chambre de Commerce essaiera encore davantage de mettre en évidence le Grand-Duché de Luxembourg et ses entreprises en mettant en place un nouveau concept de stand. Le stand aura la même surface que l'année dernière (324 m²) et sera situé au plein centre du hall 2 des Halles des Foires de Liège.

■ Encore quelques places libres....

En 2004, une vingtaine d'entreprises luxembourgeoises a participé au stand collectif luxembourgeois mis en place lors du salon «INITIATIVES». Cette année l'intérêt des entreprises est également significatif. Etant donné que chaque exposant disposera d'une

surface d'exposition aménagée de 9 à 12 m² et qu'une réserve et un espace communs sont à disposition de l'ensemble des participants, l'attribution de la surface fonctionne comme le principe «Premier arrivé, premier servi». Donc: n'hésitez pas et inscrivez-vous le plus vite possible!

Le salon «INITIATIVES» en bref:

Dates:	19 au 21 octobre 2005
Lieu:	Halles des Foires de Liège
Exposants:	± 300
Visiteurs:	± 14.000
Secteurs:	Conseil en gestion, Marketing & communication, Informatique & Internet, Finances et assurances, Services de bureaux et de télécommunications, Logistique et maintenance et Ressources humaines, Formation, etc.

INITIATIVES 2005

- A remplir en lettres majuscules -

Entreprise: _____
 Nom/Prénom: _____
 Fonction: _____
 Adresse: _____
 Code postal/Localité: _____
 Téléphone/Fax: _____ / _____
 E-mail: _____ @ _____

- souhaite recevoir de plus amples informations sur le salon «INITIATIVES 2005» et sur les conditions de participation au stand collectif national mis en place par la Chambre de Commerce.
- souhaite rencontrer un collaborateur du Département International-Affaires européennes de la Chambre de Commerce.

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
Département International-Affaires Européennes L-2981 LUXEMBOURG
Tél.: 42 39 39 360 / Fax: 43 83 26 E-mail: europe@cc.lu
Personnes de contact: Mme Anne-Cécile Sadot/M. Niels Dickens

13-15 July 2005

Visit of an **Indian Financial Delegation**



L to R:
Mr LM Singh,
Head of the
Asset
Management
(FINoble),
Mr Aditya
Khanna,
Director
(FINoble) and
Mr Vipin.
K. Khanna,
Founder and
President
(FINoble)

With the ongoing economic expansion and liberalization the Indian economy is witnessing a rapid demographic shift creating significant opportunities for for-

eign investors in the areas of capital markets, asset management, and private equity and wealth management. In this regard, the Chamber of Commerce received an Indian Financial Delegation of

FINoble, a focused investment-banking firm with offices in New Delhi, London and New York. FINoble addresses mid-market companies and providers of capital that can benefit from cross-border opportunities with India. FINoble was represented by Mr V. K. Khanna, Founder and President, A. Khanna, Director, and Mr LM Singh, Head of the Asset Management. The Indian Financial Delegation has been exploring business opportunities in partnership and alliance with institutions in Luxembourg. Their mission objective was to build a strong fund/asset management business, which strengthens the India-Luxembourg business corridor over the years. ■

17-18 novembre 2005



EU-Thaïlande Partenariat 2005

Une opportunité unique pour développer vos affaires en Thaïlande

EU-Thaïlande Partenariat 2005 est une rencontre internationale dont l'objectif est de développer des relations d'affaires bilatérales entre 200 entreprises de l'Union européenne et environ 300 entreprises thaïlandaises.

Cette rencontre d'affaires est une initiative conjointe de la Commission européenne et du «Board of Investment (BOI)» de la Thaïlande.

L'EU-Thaïlande Partenariat 2005, qui se déroulera à Bangkok les 17 et 18 novembre 2005, offre

une opportunité unique aux entreprises luxembourgeoises de rencontrer, en deux jours, en un seul lieu, à faible coût et dans un cadre professionnel, une sélection d'entreprises thaïlandaises et des autres pays de l'Union européenne pour développer leurs relations d'affaires dans les secteurs suivants:

- Electronique et TIC
- Services à haute valeur ajoutée
- Machines et appareils
- Automobile
- Mode et design

- Agro-alimentaire

Des informations complémentaires ainsi que le formulaire d'inscription sont également disponibles sur le site internet: www.euthailandpartenariat.com ■

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter le Département International, Affaires Hors Europe, Madame Viviane Hoor; tel: +352 42 39 39 315 ou viviane.hoor@cc.lu.

21-25 novembre 2005

Mission économique au Portugal

L'année prochaine, le Portugal fêtera ses 20 ans dans l'Union européenne. Juste avant cette année festive, la Chambre de Commerce organisera, à l'initiative de l'Awex, une mission économique multisectorielle dans ce pays avec lequel le Luxembourg entretient de nombreuses relations à divers niveaux. La mission économique aura lieu du 21 au 25 novembre 2005 et se rendra d'abord à Porto et ensuite à Lisbonne.

Depuis son adhésion à l'UE en 1986 le Portugal a effectué un rattrapage économique remarquable. Le Portugal est devenu une économie diversifiée qui se base de plus en plus sur les prestations de services. L'effort de mise à niveau de ses infrastructures, la modernisation et la privatisation de son économie continuera dans les années à venir. Le gouvernement aux com-

mandes depuis février 2005 souhaite par exemple mettre en œuvre un nouveau modèle de développement fondé sur les technologies de pointe.

Aidé par les fonds européens, le Portugal poursuit également le développement de secteurs comme l'automobile, l'électronique et la pharmacie. Parallèlement, le déploiement des infrastructures et la modernisation des industries de base (textile, verre, céramique, chaussure, ...) se poursuivent.

Le secteur des services se montre le plus dynamique de l'économie avec le commerce, les transports, les communications, le tourisme et les services financiers. Le secteur de la santé et celui de l'énergie sont en pleine transformation et l'environnement fait l'objet d'une plus grande préoccupation. Les opportunités d'affai-



Vue sur
Porto
(Portugal)

res sont aussi multiples que variées notamment au niveau des PME.

Pour de plus amples informations sur la mission économique au Portugal, nous vous invitons à remplir le bulletin ci-dessous ou à contacter le Département International-Affaires européennes de la Chambre de Commerce (Téléphone: 42 39 39 360 – Fax: 43 83 26 – E-mail: europe@cc.lu). ■

Mission économique au Portugal

- A remplir en lettres majuscules -

Entreprise: _____
Nom/Prénom: _____
Fonction: _____
Adresse: _____
Code postal/Localité: _____
Téléphone/Fax: _____ / _____
E-mail: _____ @ _____

souhaite recevoir de plus amples informations sur la mission économique au Portugal qui se déroulera du 21 au 25 novembre 2005

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
Département International-Affaires Européennes L-2981 LUXEMBOURG
Tél.: 42 39 39 360 / Fax: 43 83 26 E-mail: europe@cc.lu
Personnes de contact: Mme Sabrina Sagromola/M. Niels Dickens

Visites accompagnées

B2fair: La dernière ligne droite

Le projet européen «B2fair-Business to Fairs», qui a vu le jour grâce à l'étroite collaboration entre la Chambre de Commerce du Grand-Duché du Luxembourg, le réseau des Euro Info Centres et les différents organismes de foires et qui veille à favoriser les échanges inter-entreprises par le biais de foires et de salons internationaux, a connu, jusqu'à présent, un franc succès à travers les foires précédemment organisées que sont l'AMB (Stuttgart), la MIDEST (Paris) et l'Hannover Messe (Hanovre). A titre d'exemple, la Foire d'Hanovre, qui s'est déroulée du 11 au 15 avril dernier, a réussi, en ce qui concerne la bourse de contacts organisée dans le cadre du projet B2fair, à rassembler plus de 525 entreprises dont une vingtaine de participants luxembourgeois.

C'est dans cette lignée que l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce vous propose deux derniers rendez-vous qui clôtureront le B2fair pour l'année 2005.

■ HI Industri

Le premier rendez-vous aura lieu du 6 au 9 septembre 2005 à Herning (Danemark) et consistera en une visite accompagnée au sein du salon HI Industri, le plus grand salon industriel de Scandinavie, où visiteurs et exposants auront également la possibilité de participer à la bourse de coopération, véritable opportunité de créer ou de renforcer des contacts professionnels selon leurs propres attentes et le profil de coopération souhaitée. Véritable programme de rendez-vous sur mesure, ce match-making aura lieu en parallèle à la foire industrielle, du 7 au 8 septembre. Le salon regroupera différents domaines liés aux matières premières, aux produits semi-finis, à l'équipement, à la machinerie, aux meubles, aux solutions techniques et aux autres solutions automatiques.

Pour plus de renseignements: <http://www.b2fair.com/english/hiimt.asp>.

■ ELMIA Subcontractor 2005

Le second rendez-vous, quant à lui, aura lieu au salon «Elmia Subcontractor» du 8 au 11 novembre 2005 à Jonköping en Suède. «Elmia Subcontractor» représente le plus grand salon d'Europe du Nord consacré à la sous-traitance qui accueillera près de 16.000 visiteurs et 1.200 exposants et qui regroupera de nombreux secteurs et produits tels que la fonderie, le bois, l'assemblage, la métallurgie, le plastique, le textile ou encore les produits électriques et électroniques. Lors du salon, un stand collectif luxembourgeois sera en plus organisé. Il y aura également la possibilité, tant pour les exposants que pour les visiteurs, de participer à la bourse de coopération qui aura lieu du 10 au 11 novembre 2005 sur place.

Pour plus de renseignements: <http://www.b2fair.com/english/elmia.asp>

Nous comptons sur votre participation. Ce sont deux occasions à ne surtout pas rater! ■

Visites accompagnées

«Hi Industri» & «Elmia Subcontractor»

Prestations offertes:

- Le voyage et l'hébergement organisés
- Un billet d'entrée à la foire concernée également valable pour les journées du match-making,
- L'organisation de rendez-vous individuels
- L'insertion et la publication du profil de coopération sur le site web www.b2fair.com
- L'assistance technique avant et pendant toute la durée du match-making
- Une recherche prolongée de partenaires: les entreprises participantes feront l'objet d'un suivi professionnel après le match-making.
- Les interprètes

Stand Collectif

«Elmia Subcontractor 2005»

Prestations offertes:

- Espace d'exposition
- Matériel et équipement nécessaires pour présenter vos produits/services
- Espace commun pour accueillir votre clientèle
- Accès à une réserve commune
- Boissons et agapes pour servir votre clientèle
- Publication d'une description des activités de votre entreprise dans un catalogue qui sera distribué lors du salon aux exposants et aux visiteurs
- Inscription de votre entreprise à la bourse de coopération organisée lors du salon dans le cadre du projet européen «B2Fair»
- Assistance et conseil tout au long de la durée du salon

Bulletin de demande d'informations

- A remplir en lettres majuscules -

Entreprise: _____
Nom/Prénom: _____
Fonction: _____
Adresse: _____
Code postal/Localité: _____
Téléphone/Fax: _____ / _____
E-mail: _____ @ _____

- Je souhaite participer à la visite accompagnée au salon HI Industri à Herning (Danemark) qui aura lieu du 6 au 9 septembre 2005.
- Je souhaite participer à la visite accompagnée au salon «Elmia Subcontractor 2005» à Jonköping (Suède) qui aura lieu du 8 au 11 novembre 2005.
- Je souhaite participer au stand collectif mis en place lors du salon «Elmia Subcontractor 2005» qui aura lieu du 8 au 11 novembre 2005 à Jonköping (Suède).
- Je souhaite recevoir de plus amples informations sur le stand collectif mis en place lors du salon «Elmia Subcontractor 2005» à Jonköping (Suède).

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
Département International-Affaires Européennes - 7, rue Alcide de Gasperi - L-2981 LUXEMBOURG
Tél.: 42 39 39 334/Fax: 43 83 26/E-mail: eic@cc.lu
Personnes de contact: Mme Sabrina Sagramola/Mme Anne-Cécile Sadot

22 septembre 2005

Séminaire «Fit for Fairs»

La participation aux foires et salons constitue un moyen efficace pour la prospection des nouveaux clients. Malgré la présence dominante des leaders que sont les grandes entreprises, celle des PME reste assurée par la plupart des exposants.

Afin de soutenir et préparer ces entreprises à la participation d'une foire au salon spécialisé, L'Euro Info Centre de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg offre pour la première fois, dans le cadre du projet «b2fair», un séminaire consacré au thème «Fit for Fairs» qui aura lieu le 22 septembre 2005 de 9.30 à 14.00 heures à la Chambre de Commerce. La partici-

pation aux foires requiert une bonne organisation et un concept élaboré afin de justifier les frais liés à ces activités de promotion. Le séminaire «Fit for Fairs» a pour but de vous donner un aperçu sur les différentes possibilités offertes aux entreprises luxembourgeoises, telles que:

- des participations subventionnées aux stands collectifs
- des subventions pour un stand propre à l'étranger
- les actions «Matchmaking» sur des foires différentes dans le cadre du projet «b2fair».

Les bourses de contact (matchmaking) sur des foires et salons professionnels représentent un bon moyen pour améliorer les contacts

professionnels, surtout entre visiteurs et visiteurs qui n'ont, normalement, pas la possibilité de se rencontrer. Ceci est également valable pour les exposants qui, grâce aux bourses de contacts, ont la possibilité de publier des offres de coopérations et d'augmenter la possibilité de trouver des partenaires adéquats.

De plus, le séminaire verra la participation active de l'AUMA – Ausstellung- und Messeausschuss der Deutschen Wirtschaft e.V. qui présentera des moyens utiles et simples pour la sélection des foires et salons dans le monde ainsi que des informations sur le contrôle et la comparaison des résultats et frais ressortant d'une participation aux foires.





Le séminaire se déroulera d'une part en langue française et d'autre part en langue allemande (avec slides en français). La participation au séminaire sera gratuite.

Les entreprises intéressées peuvent recevoir de plus amples renseignements ainsi que le bulletin d'inscription en contactant l'Euro Info Centre par téléphone: 42 39

39 372, par fax: 43 83 26 ou par e-mail: eic@cc.lu. Contact: Mme Bettina Milewski/Mme Sabrina Sagramola.

TVA

Nouveau document: **Taux de TVA** appliqués dans les Etats membres de la CE

Lors des dernières années, l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce a offert la possibilité aux lecteurs du «Merkur» de commander gratuitement un document relatif aux taux de TVA appliqués dans les Etats membres de la Communauté européenne. La réponse conséquente que nous avons reçue après chaque publication a montré que ce thème intéresse

beaucoup d'entreprises luxembourgeoises.

Après la publication du document en 2004 différents changements ont été apportés aux taux de TVA dans plusieurs Etats membres. Pour cette raison, un nouveau document reproduisant la situation au 1^{er} juin 2005 est sorti. Le document, qui est disponible en français, en allemand et en anglais, reprend les différents taux de TVA appliqués dans les 25

Etats Membres de l'UE et indique le taux applicable aux produits les plus divers.

Si vous êtes intéressé(e) à obtenir le document relatif aux taux de TVA appliqués dans les Etats membres de la Communauté européenne, nous vous invitons à retourner le formulaire ci-dessous par fax, par courrier ou par e-mail au service de l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce.

BON DE COMMANDE

- A remplir en lettres majuscules -

Entreprise: _____
 Nom/Prénom: _____
 Fonction: _____
 Adresse: _____
 Code postal/Localité: _____
 Téléphone/Fax: _____ / _____
 E-mail: _____ @ _____

Je suis intéressé(e) à recevoir le document relatif aux taux de TVA appliqués dans les Etats membres en version

française

allemande

anglaise.

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

Département International-Affaires Européennes

Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI

L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39 333 Fax: 43 83 26

E-mail: eic@cc.lu

Personnes de contact: M. Niels Dickens/Madame Anne-Cécile Sadot

Année européenne de la mobilité professionnelle

La Commission européenne a choisi 2006 comme l'année de la mobilité professionnelle dans l'Union européenne. 2006 sera consacrée à la sensibilisation aux droits des travailleurs dans le cadre de la circulation des personnes, et le développement d'un véritable élan de mobilité géographique et professionnelle afin de constituer un réel marché européen du travail. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la stratégie de Lisbonne (http://europa.eu.int/growthandjobs/index_fr.htm), adoptée en mars 2000 lors du sommet de Lisbonne, et qui vise la mise en place d'une économie européenne plus dynamique et compétitive et le développement et le renforcement de l'emploi dans l'Union européenne. Par mobilité géographique, on entend la circulation des

personnes de leur Etat membre d'origine vers un autre Etat membre pour occuper un emploi, et par mobilité professionnelle le changement de travail dans son propre Etat de résidence notamment dans la perspective d'une reconversion. La Commission européenne a décidé d'inscrire cette année 2006 dans le cadre d'un projet pilote, et pour lequel sera consacré un budget de 6 millions d'euros. Ainsi, seront financés aussi bien des études, des conférences et des foires professionnelles, que des appels à propositions pour des projets de sensibilisation à la mobilité. Il est également prévu la remise d'un prix européen à l'organisation qui aura le plus contribué à la mobilité professionnelle. En effet, il a été constaté, pour la mobilité géographique, que seulement 1,5 % des européens travaillent et résident

dans un Etat membre différent de leur Etat membre d'origine, et que ce pourcentage est pratiquement le même depuis trente ans. Le taux effectif de mobilité est de 7,2 % par an dans l'Union européenne, contre 16,2 % aux Etats-Unis. Il a aussi été constaté une très faible, voir une absence de mobilité professionnelle dans un grand nombre d'Etats membres: La durée moyenne d'occupation dans un même poste est de 10 ans, contre 6 ans pour les Etats-Unis. Ainsi, l'année européenne de la mobilité professionnelle sera de permettre aux européens d'obtenir une meilleure information sur le travail à l'étranger ou dans un autre secteur d'activité, par une meilleure connaissance des démarches juridiques et administratives et des avantages potentiels. ■

Textes européens publiés du 1 juin 2005 – 12 juillet 2005

L'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI vous offre, par le biais du bulletin de la Chambre de Commerce, la possibilité de commander gratuitement des recommandations, communications, décisions, directives et règlements européens. Vous trouverez ainsi dans chaque édition du Merkur une liste référentielle contenant une sélection de ces textes publiés lors de la période précédant sa parution. De plus, tous les textes législatifs (règlements et directives) publiés pendant cette période peuvent être téléchargés à partir du site web de l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI où vous trouverez également une panoplie d'autres informations intéressantes sur les affaires européennes.

<http://www.eicluxembourg.lu>

(Rubrique «Téléchargements»)

Pour obtenir un ou plusieurs des documents listés, il vous suffit de nous retourner le bon de commande en cochant le numéro du document ainsi que la langue de votre choix. Le(s) document(s) souhaité(s) vous sera/seront transmis gratuitement par courrier normal ou par courrier électronique.



Bon de commande

- à remplir à la machine ou en lettres majuscules -

Entreprise: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____@_____

http:// _____

Nous souhaitons recevoir les textes législatifs suivants:

- en français en allemand en anglais
 autre (à préciser) _____

- 1 2 3 4
 5 6 7 8
 9 10 11 12
 13 14 15 16
 17

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

Département International-Affaires européennes
Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI

Personnes de contact:

M. Niels DICKENS, Mme Anne-Cécile SADOT
7, rue Alcide de Gasperi • Luxembourg/Kirchberg

L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-333 • Fax: 43 83 26

E-mail: eic@cc.lu

Communications publiées du 1 juin 2005-12 juillet 2005

- | | | |
|---|-----------------|--|
| 1 | 2005/C139/03 | Produits de construction |
| 2 | 2005/C 144 E/01 | Position commune sur l'adoption d'un règlement sur les contrôles de l'argent liquide entrant ou sortant de la Communauté |
| 3 | 2005/C 144 E/02 | Position commune sur l'adoption d'une directive sur la brevetabilité des inventions mises en œuvre par ordinateur |
| 4 | 2005/C 144 E/03 | Position commune sur l'adoption d'un règlement sur l'établissement des comptes non financiers trimestriels par secteur institutionnel |
| 5 | 2005/C157/01 | Avis sur «le contrat d'assurance européen». |
| 6 | 2005/C172E/01 | Position commune sur la gestion des déchets de l'industrie extractive |
| 7 | 2005/C172E/02 | Position commune sur les prescriptions minimales de sécurité et santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (rayonnements optiques) |

Décisions publiées du 1 juin 2005-12 juillet 2005

- | | | |
|---|--------------|---|
| 8 | 2005/C135/05 | Diplômes, certificats et autres titres de formation de l'architecture faisant l'objet d'une reconnaissance mutuelle entre Etats membres |
| 9 | 854/2005/CE | Programme communautaire pluriannuel pour une utilisation plus sûre d'internet et des nouvelles technologies en ligne |

Directives publiées du 1 juin 2005-12 juillet 2005

- | | | |
|----|------------|--|
| 10 | 2005/37/CE | Teneurs maximales de résidus de pesticides sur et dans les céréales et les produits d'origine végétale |
| 11 | 2005/38/CE | Teneurs en toxines de Fusarium dans les denrées alimentaires |
| 12 | 2005/14/CE | Assurance de la responsabilité civile résultant de la circulation des véhicules automoteurs |
| 13 | 2005/29/CE | Pratiques commerciales déloyales des entreprises vis-à-vis des consommateurs |
| 14 | 2005/45/CE | Modification de la directive 76/768/CE sur les produits cosmétiques |

Règlements publiés du 1 juin 2005-12 juillet 2005

- | | | |
|----|-----------|--|
| 15 | 980/2005 | Application d'un schéma de préférences tarifaires généralisées |
| 16 | 1041/2005 | Marque communautaire |
| 17 | 1042/2005 | Taxes à payer à l'OHMI (Marques, dessins et modèles) |



Cadastre du Commerce

Depuis plusieurs mois, la Chambre de Commerce relève des informations sur le terrain concernant les commerces luxembourgeois. En tout, plus de 3.200 commerces ont été répertoriés. Ces données seront insérées dans une base de données appelée «**Cadastre du Commerce**» et seront utilisées à des fins statistiques sur le pouvoir d'achat, l'offre existante par branche etc. Afin de favoriser l'actualisation de ces données, il sera demandé aux commerçants de collaborer

à cette étude en remplissant ou corrigeant les données manquantes se trouvant dans le questionnaire qui leur sera envoyé.

De plus, certains commerces n'ayant pas été répertoriés parce que ouverts récemment, pourraient ne pas se trouver dans notre base de données. Nous demandons à ces commerces de contacter directement la Chambre de Commerce.

Nous remercions d'ores et déjà les commerçants pour le temps consacré à cette enquête et nous nous tenons à leur entière disposition pour tous renseignements supplémentaires. Personne de contact: Mlle Cécile Mérenne, Département Création et Développement des Entreprises, 7, rue Alcide de Gasperi, L-2981 Luxembourg, Tél.: 42 39 39-363, Fax: 43 83 26, E-Mail: cecile.merenne@cc.lu

Mieux vous écouter,
mieux vous guider !

ESPACE ENTREPRISES

Que ce soit dans des domaines juridique, administratif, économique, social, dans le cadre d'une création, d'une reprise ou d'une transmission de société, la mission de l'Espace Entreprises est d'assister dans les meilleures conditions ceux qui, par leur initiative, contribuent à l'expansion de l'économie luxembourgeoise.

millennium



Votre partenaire pour la réussite



Espace Entreprises 7, rue Alcide de Gasperi L- 2981 Luxembourg Tél.: + 352 42 39 39 - 330 Fax: + 352 43 83 26 entreprises@cc.lu www.cc.lu

Les principales formes d'évaluation de la formation



Les pratiques montrent deux grandes formes d'évaluation: la pseudo-évaluation et l'évaluation par objectifs. Si la pseudo-évaluation s'applique à la formation individuelle comme à la formation collective, l'évaluation par objectifs concerne quant à elle essentiellement la formation collective. En théorie, les concepts de l'évaluation par objectifs peuvent aussi s'appliquer à la formation individuelle, mais le temps nécessaire à leur mise en œuvre interdit le recours à cette forme d'évaluation.

■ La pseudo-évaluation

Certaines pratiques d'évaluation échappent à la logique de la gestion par objectifs, nous parlerons de pseudo-évaluation.

L'évaluation «à chaud»:

Il s'agit de mesurer un ressenti des stagiaires ou leur degré de satisfaction. Les questions portent par exemple sur certains aspects de l'action: le programme, les outils

pédagogiques, le groupe, les conditions matérielles, etc. Les questions peuvent également porter sur l'animateur et sur son comportement. Cette évaluation «à chaud» peut se faire oralement, en groupe ou individuellement, par écrit. Il est souhaitable de commencer par une phase individuelle écrite. Une bonne formule consiste, dans un premier temps, à demander au groupe de déterminer les critères sur lesquels il souhaite faire porter son évaluation. Pendant cette phase le formateur peut quitter la salle et laisser le groupe travailler seul. Il peut aussi choisir de rester, l'analyse de ce qui se dit est souvent riche. Ensuite chacun fait son évaluation individuelle écrite en suivant le schéma construit. Les écrits de chacun sont ramassés pour être remis au formateur, puis un échange a lieu en groupe, l'animateur peut y réagir. Cette pseudo-évaluation ne présente pas un grand intérêt, sauf au démarrage d'une nouvelle action pour détecter les grosses erreurs

ou dérivées. L'évaluateur n'est généralement pas un pédagogue. Or, seul un pédagogue est en capacité d'apprécier les choix pédagogiques.

Le questionnaire remis par le service formation à l'issue des stages individuels externes, est souvent complété le lendemain du stage. Il est utile pour une meilleure connaissance des organismes de formation et de leurs produits. Il vise l'amélioration des achats des stages individuels externes. Il doit comporter des questions appelant des réponses factuelles qui permettront aux spécialistes du service formation d'apprécier les choix des concepteurs et animateurs du stage.

L'évaluation «à froid»:

Réalisée plusieurs semaines après le déroulement de la formation, elle présente un plus grand intérêt. Les mêmes questions que pour l'évaluation à chaud peuvent être posées, mais en plus, il est possible d'obtenir des informations sur la mise en pratique des enseignements reçus, sur la qualité du suivi assuré par les managers, sur les diverses retombées de la formation. Le formé considère-t-il que les objectifs de formation ont été atteints? Enfin elle est moins soumise aux effets du climat de la session, mais reste une mesure de ressenti des stagiaires.

■ L'évaluation par objectifs

Il n'y a de véritable évaluation que celle par objectifs. C'est la plus pertinente. Elle permet, à la suite de l'action, de déterminer si les objectifs ont été atteints. Trois types d'objectifs sont à évaluer:

- les objectifs pédagogiques,

- les objectifs de formation,
- les objectifs finals.

Cette évaluation porte sur les effets de la formation et non sur le «comment ça s'est passé?» ou sur le degré de satisfaction des stagiaires. La formation est bien un moyen pour atteindre des objectifs ce n'est pas un service de type hôtellerie! L'évaluation par objectifs exige de partir d'une demande claire, émise par le commanditaire: quels sont les effets escomptés, une réduction des erreurs, une augmentation des ventes, une baisse des accidents du travail, un bénéfice économique, etc.? Les managers avec les futurs formés définissent les compétences qui provoqueront ces résultats. Enfin le pédagogue établit la liste des capacités nécessaires aux compétences attendues. Effets, compétences et capacités se prêtent à la mesure et à l'analyse critique. Seule, l'évaluation par objectifs permet de réaliser de réels progrès. Les autres formes d'évaluation devraient uniquement être conduites à titre complémentaire.

L'évaluation des objectifs pédagogiques:

Placée sous la responsabilité du formateur, il pourra la réaliser avec différents moyens: questionnaires de contenu pour contrôler les acquis, tests-retests pour déterminer l'évolution des savoirs, exercices pratiques pour les savoir-faire... Une bonne formule consiste à demander au groupe de produire une réalisation tout en l'observant.

La mesure porte sur le stagiaire: est-il capable de...? Elle permet de mesurer la qualité des choix pédagogiques: approche, attitude, méthodes, techniques et outils. Si l'opération comporte une suite de stages identiques suivis par des groupes différents, l'évaluation réalisée à la fin de chaque stage permet, si nécessaire, de «corriger le tir».

Deux aspects du métier de formateur sont concernés par cette évaluation: celui de concepteur et celui d'animateur. Souvent concepteur et animateur ne font qu'un, mais ce n'est pas toujours le cas et il peut être intéressant de disposer d'outils permettant l'évaluation des seules compétences d'animation. Il ne s'agit pas d'une évaluation par objectifs, mais les réponses au questionnaire permettent quelquefois d'expliquer le degré d'atteinte des objectifs pédagogiques.

La mesure des savoirs, avant et après le stage se heurte à des freins psychologiques, aussi se pratique-t-elle plus rarement. L'anonymat peut palier cet inconvénient. Des questionnaires d'auto-évaluation sont mieux admis, l'évolution globale du groupe peut être affichée. Pour que ce type d'évaluation ait une réelle utilité, il est nécessaire que l'action de formation soit répétitive ou que l'animateur puisse tirer des enseignements de sa pratique pour de futures actions proches de celle mesurée.

L'évaluation des objectifs de formation:

La formation n'est déjà plus le seul élément en cause: il s'agit en fait de mesurer les résultats d'une coopération entre plusieurs acteurs: le(s) formateur(s), le(s) manager(s), voire même les formés. En effet, l'atteinte des objectifs de formation ne peut se constater que quelques mois après la fin de l'action, à la suite de la phase de suivi. Cette phase de mise en application sur le terrain contribue, pour une large part, à la réussite ou à l'échec de la formation. Cette évaluation intègre donc la qualité du suivi de la mise en pratique.

Chaque action est spécifique, les outils d'évaluation le sont également. La mesure porte sur les comportements au travail: le formé fait-il une chose qu'il ne faisait pas ou la fait-il différem-

ment? Fait-il mieux quelque chose qu'il faisait déjà? Ne fait-il plus ce qu'il faisait avant, parce que c'est devenu inutile ou nuisible? L'objectif de formation peut se formuler de la façon suivante: «à l'issue de la formation et de la phase de suivi, nous constaterons, chez le formé, les compétences suivantes: ...».

La mesure est placée sous la responsabilité du manager. C'est même souvent lui qui la réalise. Mais, pour plus d'objectivité, elle peut être confiée à d'autres acteurs, par exemple les «clients» des formés (les collaborateurs, à l'issue d'une formation managériale touchant leur hiérarchie – les clients d'une entreprise, après une formation à l'accueil – les clients d'un magasin, après une formation à la vente...).

L'objectif de formation correspond à des effets directement observables chez le formé, alors que l'objectif final correspond à des effets mesurables, après coup, sur les «sorties» du système du formé. La mesure des objectifs de formation présente surtout l'intérêt d'agir comme un levier de changement. La mesure agit sur le comportement du formé et de sa hiérarchie. C'est d'ailleurs peut-être pourquoi l'un et l'autre, lorsqu'ils résistent au changement, tombent souvent d'accord pour éviter cette évaluation. Nous avons fréquemment constaté, le refus de la mesure que nous proposons.

L'évaluation des objectifs finals:

Elle correspond à une responsabilité du commanditaire de l'action. Elle mesure les résultats de l'ensemble du plan de changement associé à la formation. Elle est pratiquée plusieurs mois après la fin de la formation, lorsque toute la population a été formée et que la hiérarchie a pris le relais sur le terrain pour faire appliquer le contenu de la formation.

Elle peut se réaliser par observation de certains critères de production (les quantités produites, le nombre d'erreurs ou de rebuts, les réclamations...) ou d'indicateurs économiques (le chiffre d'affaires, la mesure d'un gain, la marge...). Elle peut enfin se faire par observation de certains indicateurs sociaux (le turn-over, les taux d'accidents du travail, l'absentéisme, les demandes de mutation, le pourcentage de postes de travail pourvus par promotion interne, les résultats des audits de climat...). L'approche systé-

mique montre que la formation ne peut être considérée comme le seul facteur du changement de l'organisation. D'autres sous-systèmes ont une influence sur le changement, d'autres acteurs sont concernés. L'évaluation des objectifs finals apprécie donc la qualité de la mise en œuvre coordonnée de l'ensemble de ces facteurs. Seul un plan méthodologique lourd (souvent irréalisable en raison de la trop petite taille des populations en cause) permettrait d'allouer à chaque facteur sa part de responsabilité sur le résul-

tat final; on se contente généralement d'une évaluation subjective du poids de chaque facteur. Est-il indispensable d'apprécier l'influence de chaque facteur? Oui si l'on veut mesurer le retour d'investissement de la formation (ou d'un autre facteur). La mesure de l'atteinte des objectifs finals et sa publication, en cas de succès, serviront de renforcement positif. Les nouvelles habitudes prises seront plus aisément maintenues.

Jacques Soyer, consultant indépendant, formateur à l'IFCC (site: www.jsconseil.com) ■

ICN-Ecole de Management

Interview avec Mme Christiane Neihouser, coordinatrice pédagogique de la formation et professeur auprès de l'ICN

L'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC), en collaboration avec son partenaire académique ICN-Ecole de Management, lancera à partir du 23 septembre 2005 la 2e promotion de la formation qualifiante en «Leadership et techniques managériales».

Merkur: **Quelle est la plus-value de la formation «Leadership et techniques managériales» pour les entreprises luxembourgeoises?**

Christiane Neihouser: «Les équipes performantes ne sont pas le fruit du hasard, mais requièrent de la part du manager la mise en œuvre d'outils et de

techniques efficaces. Le manager doit mettre en œuvre des compétences transversales à savoir relationnelles et opérationnelles afin de pouvoir répondre aux enjeux actuels de l'entreprise. Qu'est-ce que cela signifie d'être un leader dans le contexte actuel de l'entreprise? Quel est mon propre style de management? Comment motiver une équipe? La

formation «Leadership et techniques managériales» permet au participant d'élaborer ses propres réponses à ces questions. Prendre du recul, acquérir de nouveaux repères, enrichir son savoir-faire et son savoir-être avec des outils et des méthodes directement opérationnelles, tels sont les enjeux et les finalités de cette formation.»

Merkur: Quel est le public cible et quels sont les objectifs à atteindre par l'intermédiaire de cette formation?

Christiane Neihouser: «La formation cible les responsables de département, les cadres opérationnels, et l'encadrement de proximité. À l'issue de la formation, le stagiaire doit être capable de motiver son équipe, de fixer des objectifs et d'évaluer la performance, d'assurer le fonc-



concept factory.lu



Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Une formation proposée par l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce en collaboration avec son partenaire académique, l'ICN Ecole de Management



PROGRAMME 2005

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS ONLINE WWW.IFCC.LU

INTITULÉ	DATE	JOUR	HORAIRE
SÉANCE D'INFORMATION	23/09/2005	Vendredi	16.00 – 17.30 heures
MODULE 1 Le manager dans le contexte de son entreprise	14/10/2005	Vendredi	8.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures
MODULE 2 Leadership et encadrement d'une équipe Leadership et encadrement d'une équipe Leadership et encadrement d'une équipe	17/11/2005 18/11/2005 19/11/2005	Jedi Vendredi Samedi	8.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures 8.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures 8.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures
MODULE 3 Management opérationnel: entretien et conduite de réunion Management opérationnel: entretien et conduite de réunion Coaching collectif	8/12/2005 9/12/2005 10/12/2005	Jedi Vendredi Samedi	8.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures 8.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures 8.30 – 12.30 heures
MODULE 4 Gestion du changement Gestion du changement Coaching individualisé (2) Coaching individualisé (2)	26/01/2006 27/01/2006 3/02/2006 4/02/2006	Jedi Vendredi Vendredi Samedi	8.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures 8.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures 8.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures 8.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures
Epreuve de clôture	17/02/2006	Vendredi	9.00 – 11.00 heures

(2) 2 heures par candidat

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à:
Institut de Formation de la Chambre de Commerce

-  **Locaux:**
7, rue Alcide de Gasperi - Luxembourg-Kirchberg
-  **Adresse postale:**
Institut de Formation de la Chambre de Commerce
L-2981 Luxembourg
(+352) 423939-220
-  (+352) 423939-820
-  info@ifcc.lu
-  www.ifcc.lu



Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Fabricant de succès



Mme
Christiane
Neihofer,
coordinatrice pédagogique de la formation et professeur auprès de l'ICN



tionnement au sein d'une équipe, de maîtriser les étapes-clés de la délégation, ainsi que d'informer et de communiquer de façon constructive».

Merkur: Quelles sont les caractéristiques majeures, la structuration et la composition du programme de formation en question?

Christiane Neihofer: «Le programme de formation est composé de quatre modules qui visent au-delà de l'acquisition du seul savoir, le savoir-faire du participant.

L'approche pédagogique pragmatique de cette formation met en œuvre des instruments multiples et variés: une documentation étoffée, des études de cas, des jeux de rôle, ainsi que des mises en situation.

La formation d'une durée de 8 jours commencera le 14 octobre 2005 et s'étalera sur 4 mois. Les cours ont lieu en fin de semaine, à savoir du jeudi au samedi.»

Merkur: Quels sont les facteurs distinctifs de cette formation par rapport à d'autres produits semblables, existants au Luxembourg?

Christiane Neihofer: «Les séances de coaching collectif et individualisé permettent le développement de l'identité managériale du candidat. En travaillant sur sa capacité de recul, le candidat pourra reconnaître et mettre en œuvre dans sa pratique professionnelle les différents stades de développement de l'identité managériale, de l'expert au leader en passant par le manager.

Le mode d'évaluation prévu permet de mesurer de manière très concrète l'efficacité de la formation et de vérifier la transformation des acquis en compétences opérationnelles.

La réussite au contrôle des compétences acquises est sanctionnée par un certificat de compétence professionnelle en «Leadership et techniques managériales» émis par l'ICN Ecole de Management et l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce.»

	Intitulé	Durée
Module 1	Le manager dans le contexte de son entreprise	8 heures
Module 2	Leadership et encadrement d'une équipe	24 heures
Module 3	Management opérationnel: Entretien et conduite de réunion	16 heures
Module 4	Gestion du changement	16 heures



LA BONNE MARCHÉ DE TOUTE ENTREPRISE, C'EST L'ÉQUILIBRE SOLIDE ENTRE TOUTES LES DÉCISIONS

Une formation proposée par l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce
en collaboration avec ses partenaires

l'Institut Universitaire International Luxembourg, HEC Ecole de Gestion de l'Université de Liège et la Chambre des Métiers

SESSION 2005 / 2006

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS ONLINE
WWW.IFCC.LU

PROGRAMME	DATE	JOUR	HORAIRE
KICK-OFF	30/09/2005	Vendredi	16.00 – 18.00 heures
MODULE 1			
Le diagnostic stratégique de l'entreprise	6/10/2005	Jeudi	9.00 – 12.30 et 14.00 – 18.00 heures
Le diagnostic stratégique de l'entreprise	7/10/2005	Vendredi	9.00 – 12.30 et 14.00 – 18.00 heures
MODULE 2			
Le management stratégique de l'entreprise	11/11/2005	Vendredi	9.00 – 12.30 et 14.00 – 18.00 heures
Le management stratégique de l'entreprise	12/11/2005	Samedi	9.00 – 12.30 et 14.00 – 16.00 heures
MODULE 3			
Le marketing d'entreprise et l'approche client	1/12/2005	Jeudi	9.00 – 12.30 et 14.00 – 18.00 heures
Le marketing d'entreprise et l'approche client	2/12/2005	Vendredi	9.00 – 12.30 et 14.00 – 18.00 heures
Le marketing d'entreprise et l'approche client	3/12/2005	Samedi	9.00 – 12.30 heures
MODULE 4			
L'analyse comptable et la gestion financière	26/01/2006	Jeudi	9.00 – 12.30 et 14.00 – 18.00 heures
L'analyse comptable et la gestion financière	27/01/2006	Vendredi	9.00 – 12.30 et 14.00 – 18.00 heures
L'analyse comptable et la gestion financière	17/02/2006	Vendredi	9.00 – 12.30 et 14.00 – 18.00 heures
L'analyse comptable et la gestion financière	18/02/2006	Samedi	9.00 – 12.30 et 14.00 – 16.00 heures
MODULE 5			
Le leadership et les techniques managériales	16/03/2006	Jeudi	9.00 – 12.30 et 14.00 – 18.00 heures
Le leadership et les techniques managériales	17/03/2006	Vendredi	9.00 – 12.30 et 14.00 – 16.00 heures
MODULE 6			
Les outils de la gestion des ressources humaines	28/04/2006	Vendredi	9.00 – 12.30 et 14.00 – 18.00 heures
Les outils de la gestion des ressources humaines	29/04/2006	Samedi	9.00 – 12.30 et 14.00 – 16.00 heures
MODULE 7			
Les systèmes d'information et l'e-Business	18/05/2006	Jeudi	9.00 – 12.30 et 14.00 – 18.00 heures
Les systèmes d'information et l'e-Business	19/05/2006	Vendredi	9.00 – 12.30 et 14.00 – 18.00 heures
MODULE 8			
L'environnement juridique et fiscal de l'entreprise	15/06/2006	Jeudi	9.00 – 12.30 et 14.00 – 18.00 heures
L'environnement juridique et fiscal de l'entreprise	16/06/2006	Vendredi	9.00 – 12.30 et 14.00 – 18.00 heures
L'environnement juridique et fiscal de l'entreprise	17/06/2006	Samedi	9.00 – 12.30 heures
Soutenance du mémoire professionnel ⁽¹⁾	6/07/2006	Jeudi	9.00 – 12.30 et 14.00 – 18.00 heures
Soutenance du mémoire professionnel ⁽¹⁾	7/07/2006	Vendredi	9.00 – 12.30 et 14.00 – 18.00 heures
REMISE DES CERTIFICATS	09/2006		

⁽¹⁾La durée de la soutenance est limitée à 1 heure, la date et l'horaire seront définis avec le candidat

Renseignements et inscriptions: Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Locaux:
7, rue Alcide de Gasperi - Luxembourg-Kirchberg
Adresse postale:
Institut de Formation de la Chambre de Commerce
L-2981 Luxembourg
(+352) 423939-220
(+352) 423939-820
info@ifcc.lu
www.ifcc.lu

IFCC
Institut de Formation
de la Chambre de Commerce

**INSTITUT UNIVERSITAIRE INTERNATIONAL
LUXEMBOURG**

HEC ULg
Hauts Études Commerciales
Université de Liège

**CHAMBRE DES
MÉTIERES**
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Remise de certificats de compétence professionnelle

Au premier plan, de g. à dr. :
 M. Paul Emering, Chargé de direction de l'IFCC,
 M. Aly Schroeder, Directeur de la Formation professionnelle, Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, M. Jean Kandel, Membre du comité de direction de l'IFCC.



L'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC) a organisé le lundi 4 juillet 2005 sa cérémonie de remise des certificats de son «After Work Training Program» (session 2004/2005). 515 lauréats ont reçu un certificat délivré sous l'autorité du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle. M. Aly Schroeder, Directeur de la Formation professionnelle assistait à la remise en tant que représentant de Madame Mady Delvaux-Stehres, Ministre de l'Éducation

et de la Formation professionnelle.

L'«After Work Training Program» s'adresse aux personnes qui, par l'intermédiaire de la formation professionnelle continue, veulent élargir leurs compétences personnelles et professionnelles. Au vu de l'accélération technologique et organisationnelle des conditions de travail et au regard de l'évolution de l'environnement de l'entreprise et du marché de l'emploi, le «lifelong learning» permet à l'employé d'adapter sa qualification professionnelle. Organisées

en dehors des heures de travail, ces formations ont comme objectif de permettre aux participants de réaliser leur projet individuel de formation dans une perspective d'évolution de leur carrière ou bien d'améliorer leur employabilité en vue d'un changement de métier ou de fonction.

Pour la session 2004/2005, l'«After Work Training Program» regroupait 16 cours du soir articulés autour de domaines divers et variés comme le marketing, la gestion des ressources humaines, la comptabilité, le droit, la

AFTER WORK TRAINING PROGRAM



concept factory.lu

PROGRAMME 2005 / 2006

Demandez la nouvelle brochure auprès de l'IFCC

PROGRAMME	DURÉE	DÉBUT	JOUR	HORAIRE	PRIX
MARKETING					
La communication publicitaire dans les medias luxembourgeois	Trois semaines	17 janvier 2006	Mardi et Jeudi	18.30 à 21.00	150,00 €
Les médias luxembourgeois	Trois semaines	14 février 2006	Mardi et Jeudi	18.30 à 21.00	150,00 €
Marketing stratégique et techniques de marketing management	Trois mois	22 septembre 2005	Jeudi	18.30 à 21.00	200,00 €
Techniques des études de marché	Trois semaines	21 mars 2006	Mardi et Jeudi	18.30 à 21.00	150,00 €
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES					
Gestion et calcul des salaires	Trois semaines	4 octobre 2005	Mardi et Jeudi	18.30 à 21.00	150,00 €
Gestion des ressources humaines	Quatre mois	12 octobre 2005	Mercredi	18.30 à 21.00	200,00 €
COMPTABILITÉ					
Aspects fiscaux de la comptabilité	Trois semaines	4 mai 2006	Mardi et Jeudi	18.30 à 21.00	150,00 €
Comptabilité et fiscalité des salaires et traitements	Trois mois	29 septembre 2005	Jeudi	18.30 à 21.00	200,00 €
Comptabilité générale informatisée	Neuf mois	26 septembre 2005	Lundi	18.30 à 21.00	250,00 €
Cycle de formation en comptabilité commerciale					
· Niveau 1: Comptabilité commerciale pour débutants	Six mois	27 ou 29 septembre 2005 (*)	Mardi ou Jeudi (*)	18.15 à 20.00	100,00 €
· Niveau 2: Comptabilité commerciale pour initiés	Six mois	27 ou 29 septembre 2005 (*)	Mardi ou Jeudi (*)	18.15 à 20.00	100,00 €
· Niveau 3: Comptabilité commerciale pour avancés	Six mois	29 septembre 2005	Jeudi	18.15 à 20.00	100,00 €
DROIT					
Droit commercial	Quatre mois	7 février 2006	Mardi	18.30 à 21.00	175,00 €
Droit du travail	Quatre mois	8 février 2006	Mercredi	18.30 à 21.00	175,00 €
Droit de la sécurité sociale	Quatre mois	3 octobre 2005	Lundi	18.30 à 20.30	175,00 €
Droit des sociétés	Quatre mois	4 octobre 2005	Mardi	18.30 à 21.00	175,00 €
FISCALITÉ					
Cycle de formation en droit fiscal luxembourgeois					
· Partie A: Fiscalité des ménages	Sept mois	15 septembre 2005	Mardi et Jeudi	18.30 à 20.00	300,00 €
· Partie B: Fiscalité des entreprises	Sept mois	15 septembre 2005	Mardi et Jeudi	18.30 à 20.00	300,00 €
LANGUES					
Cours récapitulatif de la langue française	Six mois	28 septembre 2005	Mercredi	18.15 à 20.00	100,00 €
Correspondance commerciale française	Six mois	26 septembre 2005	Lundi	18.15 à 20.00	100,00 €
Cours récapitulatif de la grammaire anglaise	Six mois	27 septembre 2005	Mardi	18.15 à 20.00	100,00 €
Elementary Business English	Trois mois	21 septembre 2005	Lundi et Mercredi	18.30 à 20.00	175,00 €
Intermediate Business English	Trois mois	16 janvier 2006	Lundi et Mercredi	18.30 à 20.00	175,00 €
Cours d'initiation à la langue luxembourgeoise appliquée au commerce	Dix semaines	26 septembre 2005	Lundi et Jeudi	18.30 à 20.30	150,00 €

(*) Au choix du participant

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à:
Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Locaux:
7, rue Alcide de Gasperi · Luxembourg-Kirchberg

Adresse postale:
Institut de Formation de la Chambre de Commerce
L-2981 Luxembourg
(+352) 423939-220
(+352) 423939-820
info@ifcc.lu
www.ifcc.lu



Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Fabricant de succès

fiscalité et les langues. Ce programme est constitué aussi bien de formations d'initiation que de formations de perfectionnement, notamment en comptabilité ou en fiscalité pour lesquelles l'IFCC peut se prévaloir d'une offre complète et reconnue par les entrepri-

ses ressortissantes de la Chambre de Commerce.

L'IFCC élargira son offre de cours du soir pour l'automne 2005. Parmi les nouveautés figureront les cours du soir suivants:

- Droit de la sécurité sociale
- Les médias luxembourgeois

- Elementary business english course
- Intermediate business english course
- Cours d'initiation à la langue luxembourgeoise appliquée au commerce

Pour de plus amples renseignements: prière de contacter l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce www.ifcc.lu:

Mlle Eliane Theis, Tél.: 42 39 39 225; e-mail: eliane.theis@cc.lu

Sacred Heart University

Succès et réussite de la 13^{ème} promotion de Sacred Heart University



Le samedi 25 juin 2005, s'est déroulée la 13^{ème} cérémonie de remise des diplômes de Sacred Heart University au sein de l'Abbaye de Neumünster, à Luxembourg. Vingt étudiants, de treize nationalités différentes, ont ainsi reçu leurs diplômes de Master of Business Administration (MBA)

et Certificats Professionnels des mains du Président de l'Université, Dr. Anthony J. Cernera, et du président du conseil des régents, Dr. Edmond Israel. Cette cérémonie, fruit d'une longue tradition américaine, a également été l'occasion de remettre à Monsieur l'ambassadeur des Etats-Unis au Luxem-

bourg, Peter Terpeluk Jr., le titre de Docteur en Droit, honoris causa, de l'Université américaine. Cette décoration sera sans doute l'une des dernières de sa carrière au Luxembourg puisque son Excellence retournera aux Etats-Unis pour y occuper de nouvelles fonctions. «Monsieur l'ambassadeur Terpeluk Jr. rend à notre Université, ainsi qu'à nos étudiants, un grand honneur en prononçant le discours inaugural et en recevant cette distinction honorifique», a commenté Dr. Anthony J. Cernera, Président de Sacred Heart University.

De nombreux membres de l'Université et autres personnalités ont été présentes lors de cette cérémonie, dont plusieurs ambassadeurs et membres du conseil des régents de Sacred Heart University. Parmi les diplômés 2005, plusieurs distinctions ont été remises dont les médailles d'Excellence à Rob Stroomer (Or) et Marjanne Myrtue Olesen (Argent). Le Prix du Doyen en Leadership a été remis cette année à Carrieann J. Wood, Account Manager de Sacred Heart University. Pour plus d'informations: www.shu.lu et www.sacred-heart.edu

Remise des **certificats de réussite**

L'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC) a organisé le mercredi 6 juillet 2005 sa cérémonie de remise des certificats aux lauréats de la formation pour futurs cafetiers, commerçants et transporteurs (Session 2004/2005). M. Aly Schroeder, Directeur de la Formation Professionnelle au Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, ainsi que les représentants des fédérations patronales assistaient à cette

remise en tant qu'invités d'honneur. L'exercice d'un nombre déterminé d'activités économiques est soumis à l'autorisation d'établissement délivrée par le Ministère des Classes Moyennes. Dans ce contexte, la formation professionnelle accélérée offerte par l'IFCC dans le domaine du commerce, de la cafeterie et du transport a comme objectif de donner à l'intéressé la qualification professionnelle requise par le droit d'établissement. Les cours pour futurs com-

merçants, cafetiers et transporteurs permettent au candidat de s'initier à la gestion d'entreprise. En marge des techniques de financement, de marketing, de ressources humaines, de droit du travail et de fiscalité, le participant se forme aux spécificités de sa profession. Pour la session 2004/2005, 151 personnes ont réussi leurs examens pour devenir commerçant, 85 pourront exercer le métier de cafetiers et 37 sont qualifiés pour être transporteur. ■

Pour de plus amples renseignements, prière de contacter M. Jean Kandel, Tél.: 42 39 39 221; e-mail: jean.kandel@cc.lu

Ecole de langues

Ouverture de la **nouvelle école** de langues **INLINGUA®**

C'est en 1993 qu'INLINGUA® Luxembourg a ouvert ses portes au sein de la Galerie Kons à Luxembourg/Gare. A l'époque, le centre avait démarré avec une équipe modeste de 3 collaborateurs sur une superficie d'environ 250m². Depuis ses débuts INLINGUA® Luxembourg est en constante expansion. Trois ans après sa fondation, l'Ecole de langues a dû agrandir sa structure. Un déménagement au 42 rue du Cimetière à Bonnevoie s'est imposé. Une équipe de plus de 30 collaborateurs était désormais en mesure de proposer sur environ 650m² une infrastructure adaptée aux besoins de ses clients. C'est en mars 2004 que la direction d'INLINGUA® Luxembourg

a décidé d'entamer des travaux de transformation et d'aménagement de ses bureaux et de son espace formation dans les anciens locaux de la société CK KIEFFER, situé au 5 rue de Hesperange à Bonnevoie. Plus de 20 entreprises artisanales de la région ont travaillé pendant plusieurs mois sous la conduite de l'architecte luxembourgeoise Madame CHANTAL STAES. Depuis avril 2005 la nouvelle infrastructure est enfin à la disposition des clients. Les 70 collaborateurs et leurs clients peuvent dorénavant profiter d'un espace moderne sur plus de 900m²! L'infrastructure se compose plus précisément: d'un accueil spacieux et lumineux, de nombreuses salles de cours modernes et multi-



fonctionnelles, d'une salle "e-learning", d'un espace conseil client, d'un bureau de traduction ainsi qu'un département regroupant le service commercial, l'administratif et l'informatique. Le centre met également à la disposition de ses stagiaires un espace de travail dans

un cadre reposant et convivial. De par sa localisation, au cœur même du quartier commercial de Bonnevoie, INLINGUA® est facilement accessible aussi bien en voiture que par les lignes d'autobus de la Ville. Un arrêt de bus de la ligne 4 se trouve devant l'immeuble même! INLINGUA® Luxembourg peut ainsi affirmer qu'elle se pose comme un acteur majeur de la formation langues et autres prestations linguistiques dans la Grande Région auprès des Particuliers, Entreprises, Adminis-

trations, Etudiants et Lycéens et scolaires. Une preuve irréfutable: le centre de Luxembourg fête le premier anniversaire de son Département des langues des pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO), unique dans la Région. "Par cet investissement dans ce nouvel espace, nous avons voulu montrer notre attachement au site de Luxembourg, dynamique et porteur de développement. Nous voulons également relever le défi d'un prestataire de services linguistiques qui affiche la volonté

de s'adapter à l'évolution de son (ses) métiers dans un souci constant d'amélioration de nos services ainsi que pour la pérennisation de notre outil de travail" déclare Jean-Pierre Piersanti, directeur/fondateur d'INLINGUA® Luxembourg. INLINGUA® est le premier groupement mondial d'écoles de langues indépendantes, fondé en 1968. INLINGUA® est aujourd'hui présent dans plus de 20 pays, avec un réseau d'environ 300 écoles. Pour plus d'informations: www.inlingua.lu. ■

17. bis 19. September 2005

job+karriere 2005: Größte Bildungsmesse in Rheinland-Pfalz in Neuauflage

Mitte September startet die Region Trier in Sachen Bildung wieder durch: Zum zweiten Mal eröffnet die Bildungsmesse job+karriere vom 17. bis 19. September unter der Schirmherrschaft von Ministerpräsident Kurt Beck ihre Pforten. Auf einer Fläche von über 1500 m² soll nicht nur informiert, orientiert und motiviert, sondern auch unterhalten werden. Bereits jetzt sind über zwei Drittel der Standflächen vermietet.

Das Angebot richtet sich an Schüler, Lehrer, Eltern, Arbeitssuchende, Existenzgründer und Weiterbildungsinteressierte – so definiert Carl-Ludwig Centner, Geschäftsführer der Lernenden Region Trier e.V. die angesprochenen Zielgruppen. „Gerade in der heutigen Zeit sind Bildung und Qualifikation die beste Schutz gegen Arbeitslosigkeit und sozialem Abstieg“ so der Geschäftsführer.

Vor dem Hintergrund, dass es zunehmend schwieriger wird geeignete Fachkräfte und qualifizierte Auszubildende zu akquirieren ist eine frühzeitige und persönliche Kontaktaufnahme zu potenziellen Bewerbern besonders wichtig. Die job + karriere bietet Unternehmen eine ideale Möglichkeit sich ihrem Zielpublikum zu stellen und diese Kontakte aufzubauen. Das hat auch die Auswertung der Ausstellerbefragung in 2003 ergeben.

Angesichts der stetig steigenden Bedeutung des Themas „Qualifizierung für Existenzgründer und Unternehmer“ widmet die job+karriere 2005 diesem Bereich der Qualifizierung besonderes Augenmerk. Zahlreiche Aussteller der Region informieren Gründer und solche, die es werden wollen über Angebote, wie sie sich und ihr Vorhaben fit für den Markt machen können. Gebührenfreie Existenzgründungs-Workshops im Rah-

menprogramm, wie bspw. „Existenzgründungs-Dschungel nein danke!“ oder „Was tun und was lassen beim Business Plan?“ mit Experten aus der Gründungsberatung geben praxisorientierte erste Hilfestellung.

Vormerken sollten sich Gründer und junge Unternehmer auch das Folgewochenende: **24./25. September**. Dann hat an gleicher Stelle die „fima – fit am markt“ Premiere, eine Leistungsschau von Gründern und jungen Unternehmen der Region Trier.

Auf einer großen Aktionsbühne läuft ergänzend zum Informationsangebot der Stände ein abwechslungsreiches Moderations- und Showprogramm mit Gewinnspielen und vielen Überraschungen.

Dass das Gesamtkonzept aufgeht, hat die erste Bildungsmesse bereits gezeigt: Über 18.000 begeisterte Besucher nutzten bei der Erstaufgabe von Triers job + karriere vor zwei Jahren die Gelegenheit, sich persönlich und kompetent bei regionalen Unternehmen, Aus-

und Weiterbildungseinrichtungen, den Trierer Hochschulen und Wirtschaftskammern beraten und sich ihren Bildungsgang maßschneidern zu lassen. In diesem Herbst erwarten die Ausrichter rund 20.000 interessierte Besucher, die mit ihren Bildungsfragen gezielt auf

die Aussteller zugehen werden. Der Eintritt zur „Job & Karriere“ ist frei. Der Besuch lässt sich ideal mit einem Rundgang über die Mosellandausstellung verbinden, die parallel auf dem Messegelände stattfindet.

Veranstaltungsort: Messeparkhalle/Trier.

Veranstalter: Lernende Region Trier e.V.

Interessierte Aussteller finden auf der Internetseite

www.lernende-region-trier.de

alle nötigen Informationen und Unterlagen zur Anmeldung.

Für persönliche Ausstellerberatungen stehen Günther Heil, 0651/207-116, und Frank Reimann, 0651/207-268, zur Verfügung.

Nähere Informationen auch unter

www.hwk-trier.de - *WEBCODE joka2005*

24. bis 25. September 2005

fima - fit am markt 2005:

Jungunternehmer-Leistungsschau parallel zur Mosellandausstellung

Eine attraktive und innovative Leistungsschau - das verheißen die modernen Sortimente von jungen Unternehmen und Gründern der Region.

Neben Beratung, Verkauf und Präsentation von Produkten und Dienstleistungen erwartet Sie ein informatives und buntes Programm bei freiem Eintritt. Als Gründungs-

sinteressierte haben Sie die Möglichkeit, kostenlos an Experten-Workshops zur Gründungsplanung und Kundenakquise teilzunehmen.

Veranstaltungsort: Messeparkhalle Trier

Veranstalter: fit-Initiative Trier

Weitere Informationen zur fima unter www.fit-trier.de.

Ansprechpartner: IHK Trier, Raimund Fisch

Tel.: 0651/9777-520, *E-Mail: fisch@trier.ihk.de*
oder Hwk Trier,

Christian Neuenfeldt, Tel.: 0651/207-132,

E-Mail: cneuenfeldt@hwk-trier.de



L'initiative
«Chercheurs en Europe 2005»
 est officiellement
lancée au Luxembourg



L'initiative «Chercheurs en Europe 2005» a été officiellement lancée le 8 juin dernier au Musée national d'histoire naturelle de Luxembourg dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne, en présence de nombreux invités, parmi lesquels le Grand-Duc Henri, Janez Potocnik, commissaire européen à la Recherche et François Biltgen, Ministre luxembourgeois de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. L'initiative «Chercheurs en Europe 2005» a pour but de sensibiliser les jeunes aux métiers scientifiques, de présenter au grand public les diverses facettes du métier de chercheur et de réaffirmer la position de l'Europe en tant que terre d'accueil pour les chercheurs de haut niveau. A l'occasion de ce lancement, des activités scientifiques ont été organisées à l'attention de groupes d'enfants venant de différentes écoles en Europe. Le «Galileo Science Mobil», consti-

tué d'un laboratoire mobile de 42 m², a été ouvert au public et a présenté des sujets techniques et scientifiques d'actualité. Divers ateliers sur le thème «Sciences et Société» ont également été proposés aux adultes. Les dirigeants luxembourgeois ont également exprimé leur souhait de renforcer la recherche au Luxembourg et ce notamment via la campagne de sensibilisation à la carrière de chercheur «Firwat net Fuerscher?» (Pourquoi pas chercheur?).

Les chercheurs sont invités à prendre part à cette campagne via l'action «Chercheurs à l'école» et la brochure «Têtes de chercheurs». De nombreuses manifestations dans le cadre de cette campagne sont prévues pour l'automne. En sa qualité d'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, Luxinnovation est partenaire de cette initiative et contribue à la promouvoir.

Pour plus d'informations sur l'initiative «Chercheurs en Europe 2005», consultez le site Internet:

<http://europa.eu.int/comm/research/researchersineurope>.

Vous pouvez également contacter
 Mme Delphine Dussain via
delphine.dussain@luxinnovation.lu
 ou au +352 43 62 63-1

Déjà **deux ans en ligne** au service de l'innovation et de la R&D!

Ce 2 juillet 2005, le Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche fête ses 2 ans d'existence au service des porteurs de projets et des acteurs de l'innovation et de la recherche au Luxembourg. Après 24 mois d'activité, ce Portail gouvernemental conçu, réalisé et animé par Luxinnovation dans le cadre du plan d'action eLuxembourg, s'est développé pour devenir un outil majeur de soutien et de promotion de l'innovation et de la recherche.

Des contenus étoffés quotidiennement

Depuis sa mise en ligne, les différentes rubriques du Portail ont été créées afin de permettre à tout porteur de projets innovation et R&D de trouver les réponses à ses questions. Les rubriques préférées des visiteurs proposent actuellement:

- plus de 100 fiches synthétiques dans le «Guide des aides» sur les aides nationales et européennes en matière de financements, de ressources humaines, de transfert de technologies ou encore d'hébergement de jeunes entreprises;
- plus de 2 800 annonces d'offres et demandes de technologies ainsi que de recherches de partenaires issues de plusieurs réseaux européens dans le «Marché des technologies»;
- près de 200 manifestations dans l'«Agenda de l'innovation» et plusieurs «Unes»



chaque semaine sur l'actualité innovation et R&D;

- des fiches sur les savoir-faire technologiques de 85 entreprises et centres de recherche basés au Luxembourg dans le «Répertoire des compétences technologiques»;
- ainsi que plus de 80 documents (Études et avis, Formulaires, Périodiques, Rapports, Statistiques, Textes de loi de référence) dans les «Publications».

De nouvelles fonctionnalités ajoutées régulièrement

Les visiteurs de www.innovation.public.lu ont bénéficié de nombreuses améliorations implé-

mentées depuis la mise en ligne du Portail et notamment de:

- documents téléchargeables depuis la majorité des rubriques;
- moteurs de recherche optimisés;
- archives des «Unes» des 6 derniers mois;
- présentation et ergonomie actualisées.

Dans un souci constant d'amélioration, de nouvelles fonctionnalités sont en cours de développement. Une partie consacrée au 7^e Programme-Cadre européen de Recherche et Développement (7^e PCRD) sera bientôt disponible sur le Portail et une nouvelle partie est d'ores et déjà con-

sultable dès la page d'accueil dans le «Guide des aides» concernant les Techniques de gestion de l'innovation: «>>> S'ORGANISER POUR INNOVER».

Des services personnalisés plus pratiques

Le Portail propose également une palette de services en ligne gratuits tous accessibles sur simple inscription dans «Espace membres» pour:

- accéder à l'intégralité du contenu et des services du Portail;

- publier gratuitement ses données innovation et R&D;
- recevoir la lettre de diffusion hebdomadaire qui fournit la synthèse des mises à jour et nouveautés selon ses critères personnels.

Des visiteurs et des membres en augmentation

Le Portail enregistre aujourd'hui une moyenne journalière de plus de 11 000 hits (éléments transférés à partir d'une page web) et de plus de 1 100 pages visitées (écrans chargés).

Le nombre croissant de membres inscrits s'élève désormais à près de 900, dont près de 80 % reçoivent la lettre de diffusion personnalisée, qui leur offre chaque semaine une information de qualité correspondant parfaitement à leurs besoins. Ce chiffre confirme l'intérêt des Luxembourgeois mais également des Européens pour cet outil personnalisé et efficace et incite Luxinnovation à développer pour le Portail toujours plus de nouveaux services et de nouvelles collaborations. ■

Géolocalisation

Grand intérêt des entreprises luxembourgeoises pour la géolocalisation

Le 30 mai dernier, Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion

de l'innovation et de la recherche a organisé, avec la collaboration de la Chambre des Métiers,

le séminaire «La géolocalisation: maîtrisez et optimisez l'activité de vos équipes itinérantes et de



votre flotte de véhicules». La géolocalisation permet de localiser en temps réel les véhicules d'une société grâce à un repérage par satellite et par le réseau GSM. L'entreprise assure alors une meilleure gestion de sa flotte automobile, optimise les déplacements de ses employés et améliore sa réactivité face aux besoins de ses clients. Plus de 40 participants ont assisté à cette manifestation qui avait pour objectif premier de répondre aux questions suivantes:

- Qu'est-ce que la géolocalisation et comment fonctionne-t-elle?
- Quels sont ses avantages?
- Quelles solutions sont disponibles au Luxembourg?
- Que faire des données récoltées par la géolocalisation?

Dans son allocution de bienvenue, M. Michel Brachmond,

directeur adjoint de la Chambre des Métiers, a souligné l'importance de l'innovation comme facteur de maintien de la compétitivité des entreprises, et particulièrement des entreprises artisanales. Il a précisé que l'utilisation des nouvelles technologies, notamment la géolocalisation, s'inscrit dans cette démarche. Plusieurs experts ont ensuite exposé les tenants et les aboutissants de la géolocalisation et apporté des réponses concrètes aux questions des participants. Suite à la présentation des aspects techniques assurée par Siemens, Microsoft et le Centre de Recherche Public Henri Tudor, 2 sociétés luxembourgeoises (CBC et Skycom) offrant des solutions complètes de géolocalisation aux PME ont présenté en détail leur système. Cette manifestation s'est clôturée par le témoignage enrichissant de Colux,

entreprise artisanale de taxi utilisant la géolocalisation depuis plusieurs années.

La forte participation des entreprises artisanales à ce séminaire, organisé dans le cadre des actions que Luxinnovation mène pour stimuler l'innovation dans l'artisanat, démontre le dynamisme de ce secteur et son intérêt croissant pour les thématiques liées à l'innovation.

Pour plus de détails sur le contenu des présentations faites lors de ce séminaire ou pour toute information sur les activités de Luxinnovation, contactez
Delphine Dussain via
delphine.dussain@luxinnovation.lu
ou au +352 43 62 63-1.

Programme communautaire LEONARDO da VINCI II

Programme communautaire **LEONARDO da VINCI II**: appel à propositions 2006

Le Programme LEONARDO da VINCI contribue à la mise en œuvre d'une politique communautaire de formation professionnelle, qui soutient et complète les actions menées par les Etats membres. Par sa Décision 1999/382/CE, le Conseil a établi une deuxième phase de ce programme pour la période 2000-2006, dont la finalité est de promouvoir de nouvelles approches pratiques dans les politiques de formation professionnelle.

Le présent appel à propositions concerne les mesures communautaires suivantes:

- projets pilotes (PP), y compris les actions thématiques (TH)
- compétences linguistiques (LA)
- réseaux transnationaux (NT)
- outils de référence (RF).



Bildung und Kultur



Leonardo da Vinci

Objectif n° 1: Renforcer les aptitudes et les compétences des personnes, surtout des jeunes, suivant une première formation professionnelle quel qu'en soit le niveau, en vue de faciliter leur insertion et leur réinsertion professionnelles.

Les priorités retenues par rapport aux objectifs du programme	
Priorité n° 1:	Promouvoir la transparence des qualifications
Priorité n° 2:	Améliorer la qualité des systèmes et des pratiques en matière d'éducation et de formation professionnelle
Priorité n° 3:	Développer un contenu pertinent et innovant en matière d' <i>e-learning</i>
Priorité n° 4:	Formation continue des enseignants et formateurs
Actions thématiques (TH)	
Thème 1:	Transfert de crédits en matière d'éducation et de formation professionnelle
Thème 2:	Validation de l'apprentissage non formel et informel

Objectif n° 2: Améliorer la qualité de, et l'accès à, la formation professionnelle continue et l'acquisition d'aptitudes et de compétences tout au long de la vie.

Objectif n° 3: Promouvoir et renforcer la contribution de la formation professionnelle au processus d'innovation afin d'améliorer la compétitivité et l'esprit d'entreprise, notamment

en vue de créer de nouvelles possibilités d'emploi.

Promoteurs potentiels:

Les organismes et institutions, publics et privés, intervenant dans les actions de formation professionnelle peuvent introduire une demande de subvention.

Procédure de sélection:

Les promoteurs sont invités à contacter l'Agence Nationale

LEONARDO da VINCI II pour connaître les démarches adéquates à suivre.

La date limite de dépôt du formulaire de pré-proposition est le **30 septembre 2005**, le cachet de la poste faisant foi. *Communiqué du Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle*

FOPROGEST a.s.b.l., Agence Nationale LEONARDO da VINCI Letzebuerg, 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, tél.: 22 02 66 E-mail: AGN@foprogest.lu Internet: www.foprogest.lu.
Pour plus d'informations, consultez le site Internet:
http://europa.eu.int/comm/education/leonardo/leonardo2/guides_fr.html.

Propriété intellectuelle

Succès du séminaire d'information «Comment différencier mes produits de ceux de mes concurrents et me protéger des copies?»

Afin de sensibiliser les entreprises à l'importance de la protection de la propriété intellectuelle, l'Euro Info Centre de Trèves, la Chambre des Métiers du Luxembourg (et son Euro Info Centre) ainsi que Luxinnovation (Agence nationale pour la promotion de l'innova-

tion et de la recherche) ont récemment organisé un séminaire intitulé: «Comment différencier mes produits de ceux de mes concurrents et me protéger des copies?»

La différenciation des produits par rapport à la concurrence, notamment en termes de *design* et d'image de marque et la pro-

tection de cette différenciation, sont des éléments essentiels pour la compétitivité des entreprises. Le séminaire, organisé avec le soutien de l'Union européenne, visait à combler certaines lacunes accusées par les entreprises de la Grande Région en matière de protection de la propriété intellectuelle. De



nombreux outils de protection (dessins et modèles, marques, droits d'auteur,...) sont mis à la disposition des entreprises et permettent non seulement de réagir efficacement contre les copies illégales, mais peuvent également être rentabilisés par des accords de licence.

Le séminaire, animé par plusieurs experts, a permis de faire le point sur les différents outils existants. Après l'allocution de bienvenue de M. Marc Gross de la Chambre des Métiers, M. Serge Quazzotti du Centre de Veille Technologique a introduit le sujet de la propriété intellectuelle devant un public composé essentiellement de chefs d'entreprises artisanales de Rhénanie-Palatinat

et de Luxembourg. MM. Cristof Vièl (Patentanwaltskanzlei Vièl & Wieske) et Patrice Clément (Bureau Bénélux des Marques) ont ensuite expliqué comment les dessins, modèles et marques pouvaient être protégés. La Commissaire luxembourgeoise aux droits d'auteur, Mme Nathalie Hilgert, a pris la parole à son tour pour faire le point sur la thématique des droits d'auteur. M. Pierre Kihn (Office Freylinger) a ensuite expliqué comment une entreprise pouvait gérer et rentabiliser ses droits de propriété intellectuelle tandis que Maître Nicolas Decker a illustré l'action en contrefaçon qui permet de réagir face à une atteinte à ses droits. Deux entrepreneurs, M. Albert Rausch (Apparatebau

Rausch) et M. Jan Glas (Carbag Luxembourg), sont également venus témoigner de leurs expériences.

Après une séance de questions-réponses qui a démontré le fort intérêt des participants pour les thématiques abordées, M. Lex Kaufhold (Responsable de la Direction de la Propriété Intellectuelle au Ministère de l'Economie) s'est félicité de l'organisation du séminaire qui a permis d'encourager les entreprises dans les démarches de protection de leur propriété intellectuelle. Les mots de clôture ont été prononcés par Mme Isabelle Schlessler (Luxinnovation) et M. Wolfgang Treinen (Euro Info Centre).

Pour plus d'informations contactez Isabelle Schlessler,
e-mail isabelle.schlessler@luxinnovation.lu
ou au +352 43 62 63-1.

EMBL - Europäischen Laboratoriums für Molekularbiologie

Luxemburg bald **19. Mitglied** des EMBL?

Am 8. Juli, haben Herr François Biltgen und Frau Octavie Modert, Minister bzw. Staatssekretärin

für Kultur, Hochschule und Forschung, Herr Prof. Frank Gannon, Generalsekretär der European Molecular Biology

Conference (EMBC) und Herr Dr. Iain Mattaj, Generaldirektor des Europäischen Laboratoriums für Molekularbiologie (EMBL),



François Biltgen, Octavie Modert, Prof. Frank Gannon und Dr. Iain Mattaj

©Copyright: SIP

zu einer kurzen Unterredung empfangen. Bei dieser Unterredung stand der mögliche Beitritt Luxemburgs zu beiden Organisationen im Mittelpunkt. Das weltweit renommierte Europäische Laboratorium für Molekularbiologie, dem außer Luxemburg alle EU-15 Mitgliedsstaaten sowie Israel, Island, Norwegen und die Schweiz angehören, wurde 1974 in Heidelberg etabliert und hat sich zu einer der wichtigsten europäischen Forschungsorganisatio-

nen in Europa entwickelt. Das EMBL genießt weltweit ein hohes Ansehen. Seine Missionen können wie folgt zusammengefasst werden: Durchführung von Grundlagenforschung in Molekularbiologie, Bereitstellung von wichtigen Dienstleistungen für Wissenschaftler aus den Mitgliedsstaaten, Angebot hochqualifizierter Ausbildung, Entwicklung innovativer Instrumente für die biologische Forschung, Förderung der Nachwuchswissenschaft-

ler. Die Leistungen des EMBL haben einen großen Einfluss auf die Forschungsanstrengungen im Bereich der Lebenswissenschaften und die aus der Feder von EMBL-Mitarbeitern stammenden Publikationen gehören sicher zu den am meisten zitierten.

Aufgabe der EMBC ist die Förderung der europäischen Zusammenarbeit auf dem Gebiet der molekularbiologischen Forschung durch die Vergabe von Forschungsstipendien und die Veranstaltung von Arbeitstagen und Kursen.

Im Anschluss an diese Unterredung fand an der Universität Luxemburg ein Informationsworkshop statt, das eine rege Teilnahme von Seiten der Luxemburger Forscher verzeichnete. Der Beitritt Luxemburgs zu beiden Organisationen würde die bestehenden Forschungsaktivitäten im Bereich der Biowissenschaften konsolidieren und weiter ausbauen, sowie auf internationaler Ebene stärker vernetzen. (Communiqué par le ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et

GÉANT2

Launch in Luxembourg of the **GÉANT2**, Europe's **world-leading** networking infrastructure for **scientists** and **students**

GÉANT2, the latest pan-European research and education network, was officially launched the 14 June 2005 at the Abbaye de Neumünster, Luxembourg in the presence of Information Society and Media Commissioner Viviane REDING and François BILTGEN, Minister for Culture, Higher Educa-

tion and Research of the Grand-Duchy of Luxembourg.

Since 14 June 2005, GÉANT2 has been using pulsed light (photons), rather than electrons, to carry huge volumes of research data faster than ever before. Europe's research network is now supplied by unprecedented computing

power to an estimated 3 million users from over 3,500 academic institutions in 34 countries across Europe. Compared with similar research networks in the world, GÉANT2 innovates by seamlessly combining dark fibre with more traditional broadband technology, notably to supply research networking

services to schools, via its partner networks. GÉANT2 is a truly giant step forward. "With this modern network, we will ensure that researchers will be better and faster connected everywhere in Europe than anywhere else in the world", said Commissioner Viviane REDING at the launch of the upgraded network.

The original GÉANT network has been the 1st pan-European multi-gigabit data communications network that served research and education needs from Iceland to the Caucasus and beyond. It has attracted advanced research work to Europe, ranging from applications exploiting the new Internet Protocol Version 6 to Grid computing. GÉANT also handled peta-bytes of data from the large hadron collider at CERN.

Following a substantial upgrade, GÉANT2 provides a Europe-wide "roaming" service that enables scientists to access the network and their home university's working environments from anywhere, at any time.



The capabilities of the network and its role in enabling international collaborative projects are for instance:

- BioCASE - the Biodiversity Collection Access Service for Europe: a web-based information service providing researchers with unified access to biological collections across Europe;
- and Advanced Networking for Radio Astronomy: over GÉANT2, pseudo eVLBI data are transferred in real time from radio-telescope sites in the UK, Italy and Poland to the central eVLBI proces-

sing site at Dwingeloo in the Netherlands.

GÉANT is employing state-of-the-art technology to provide advanced networking services to researchers across Europe. By the end of 2005 it will offer unlimited bandwidth to Europe's researchers, creating a crucial infrastructure for Europe's knowledge economy.

In Luxembourg, the Restena foundation (*Réseau Téléinformatique de l'Education nationale et de la Recherche*) belongs to DANTE (Delivery of Advanced Network Technology to Europe), the managing partner for GÉANT2. ■

For further information, please contact DANTE at +44 (0)1223 371 300 or via the contact page on <http://www.geant2.net>.

Centre de Recherche Public - Gabriel Lippmann

Accord de coopération entre l'ILEA et le CRP

L'Industrie Luxembourgeoise des Equipementiers de l'Automobile (ILEA) a décidé de faire confiance au Centre de Recherche Public - Gabriel Lippmann. L'ILEA et le CRP ont en effet signé le 4 juillet un accord-cadre de coopération liant les deux organismes pour une première période de cinq ans. La loi

du 9 mars 1987 est claire: une des missions des CRP est le transfert de technologie et la coopération scientifique et technique entre les entreprises et le secteur public. Le CRP - Gabriel Lippmann l'a bien compris et compte continuer à diversifier ses activités de recherche en ce sens. Moins de deux mois après l'annonce officielle de

la création de son nouveau Laboratoire de Recherche en Equipements Automobile baptisé LEA, le centre vient donc de trouver un nouveau partenaire de premier choix.

Par la signature de cet accord, les deux acteurs marquent leur volonté de coopérer en matière de recherche et développement



dans les domaines ayant un intérêt pour les industries affiliées à l'ILEA. Le CRP aura donc pour mission d'assister les industries intéressées en vue de développer de nouveaux produits ou d'amé-

liorer la qualité de ceux existants, mais aussi d'améliorer les processus de production ou en développer de nouveaux. En outre, l'accord prévoit pour les membres de l'ILEA un accès préférentiel

aux compétences scientifiques et technologiques des différentes unités de recherche du CRP.

Concrètement, le CRP travaillera sur des projets de recherche ou de développement technologique, ou encore des études de faisabilité, sur des sujets proposés par les membres de l'ILEA. A chaque fois, les projets auront un objectif bien précis à atteindre. Pour assurer le suivi de ces activités, un comité de pilotage va être mis en place. Il comprendra deux membres désignés par l'ILEA et deux autres par le CRP. Ils seront entre autre chargés de rendre compte des activités entreprises dans le cadre de l'accord. Pour plus d'informations: www.lippmann.lu

Centre de Recherche Public - Gabriel Lippmann

Inauguration du nouveau bâtiment du CRP - Gabriel Lippmann

Les responsables du CRP - Gabriel Lippmann ont récemment inauguré leur nouveau bâtiment en présence de nombreuses personnalités dont les Ministres François Biltgen et Claude Wiseler, respectivement en charge de la culture, l'enseignement supérieur et la recherche et des travaux publics ainsi que de Madame Octavie Moedert, Secrétaire d'Etat. Monsieur Charles-Louis Ackermann, Président du conseil d'administration du centre fut le premier à prendre la parole lors de la partie académique. Après avoir parlé de l'excellent rapport qualité-prix et la rapidité de la construction du bâtiment, il insista sur le développement futur que celui-ci va permettre. «120 personnes travaillent déjà actuellement dans

ce bâtiment qui accueillera d'ici 3 à 4 ans entre 160 et 180 personnes», s'est plu à souligner le président avant de rappeler que tout ceci figurait dans le plan de développement stratégique qui a déjà reçu l'aval du Ministère de tutelle. Parmi ces développements, on notera la création d'une nouvelle unité de recherche baptisée Laboratoire de Recherche en Equipements Automobiles (LEA). Après les allocutions d'usage: la surprise fut la découverte de la médaille du Prix Nobel de physique de Gabriel Lippmann, à l'heure actuelle le seul scientifique originaire du Grand-Duché de Luxembourg à avoir reçu un Prix Nobel. Aujourd'hui, le savant français né à Hollerich fait sans le savoir un beau cadeau au cen-

tre. Depuis sa mort en 1921, la médaille est restée en possession de ses héritiers. L'arrière-petit-neveu du savant en a fait don au Gouvernement luxembourgeois qui l'a lui-même confié au CRP. La médaille qu'a reçue Gabriel Lippmann en 1908 pour son Prix Nobel de physique est désormais exposée dans le hall d'entrée du CRP. C'est ensuite à Monsieur Biltgen qu'est revenu le privilège de faire tomber le traditionnel ruban tricolore. CRP oblige, la paire de ciseaux avait été remplacée par un système ingénieux de badge électronique semblable à celui dont le nouveau bâtiment est équipé. Dessiné par Daniela Di Santo, architecte du Fonds Belval, le bâtiment présente au final en façade un subtil mariage de bois,

de verre et de tôle. Avec une surface utile de 4500 m², le bâtiment abrite des laboratoires de dernier cri et un équipement de recherche de pointe. Le CRP n'en attendait pas moins pour continuer à poursuivre son développement. En effet, bloqué par manque d'espace, le centre attendait depuis plusieurs années qu'une telle solution lui soit proposée. Rappelons que celle-ci reste provisoire puisque selon le plan de reconversion de la friche de Belval-Ouest, le CRP rejoindra la Cité des Sciences du côté de la terrasse des haut-fourneaux. D'ici là, les chercheurs auront certainement le temps de mener de nombreux projets à terme. Pour plus d'informations: www.lippmann.lu. ■



L'inauguration officielle du nouveau bâtiment du CRP - Gabriel Lippmann a eu lieu en présence des Ministres François Biltgen et Claude Wiseler ainsi que de la Secrétaire d'Etat Octavie Moerdert

Business Initiative

1,2,3,GO: Soirée de clôture interrégionale de l'édition 2004/2005



Ce lundi 4 juillet 2005 a eu lieu à la Chambre de Commerce du Luxembourg la soirée de clôture de la 5^e édition du parcours interrégional de plans d'affaires 1,2,3,GO. A cette occasion, les meilleurs plans d'affaires de la Grande Région ont été primés en présence de Monsieur Jeannot Krecké, ministre de l'Economie et du Commerce extérieur. Au final, deux projets lorrains, cinq projets allemands, trois projets luxembourgeois et deux projets belges ont été récompensés par des prix d'un montant global de 63.000 €. Ces projets primés sont issus des secteurs de la biotechnologie, médecine, industrie, informatique, télécommunications et agro-alimentaire, et la plupart sont issus de centres de recherche.

Pierre Gramegna, directeur de la Chambre de Commerce du Luxembourg, a accueilli un public de plus de 200 personnes. Il a félicité toute l'équipe d'1,2,3,GO pour les excellents résultats obtenus au cours de ces cinq années d'existence et s'est réjoui de la bonne coopération entre les différents acteurs qui animent le réseau 1,2,3,GO, à savoir les Chambres de Commerce et d'Industrie de la Grande Région et Business Initiative. Il a exprimé le souhait d'entretenir et de renforcer davantage encore cette collaboration dans le futur. Invité par 1,2,3,GO, le ministre de l'Economie et du Commerce extérieur a ensuite mis l'accent sur le caractère interrégional du concept d'1,2,3,GO et souligné l'importance d'un tel instrument dans le cadre de l'Europe actuelle. Il a exprimé son admiration pour tous ceux qui ont le courage de concrétiser leur idée de création d'entreprise et encouragé les candidats d'1,2,3,GO de l'édition 2004/2005 à continuer. Rachel Gaessler, manager d'1,2,3,GO, a présenté un bref bilan de l'édition 2004/2005. Pas moins de 94 projets ont été acceptés au parcours de l'édition qui s'achève. Une cinquantaine de plans d'affaires rédigés avec l'aide gratuite des

coaches du réseau 1,2,3,GO selon les critères du bureau de conseil McKinsey ont été remis et évalués chacun par 3 jurés indépendants de secteurs d'activité différents.

L'animateur de la soirée, Camille Ney, a ensuite invité les responsables de quatre jeunes sociétés – «Phytisia SA», «Diatelic», «X-aitment GmbH» et «Conostix SA» – à le rejoindre sur scène pour participer à une table ronde. Les quatre créateurs d'entreprise de la Grande Région ont bénéficié de l'aide du réseau 1,2,3,GO dans l'élaboration de leurs plans d'affaires. Un courtmétrage présentant les activités de chacun a été diffusé auprès du public. Après ces portraits filmés, les jeunes créateurs ont pu témoigner de leurs expériences de jeunes chefs d'entreprise. Andreas Gerber, l'un des trois associés de l'entreprise «X-aitment GmbH» a souligné que le plan d'affaires permettait d'avoir une bonne base stratégique et de réduire la peur de l'échec. Actif dans le domaine de l'intelligence artificielle à Sarrebruck, le créateur a toutefois averti le public que l'innovation n'est jamais dépourvue de risques. Luis Vega, dirigeant de «Diatelic» a développé à Nancy un nouveau procédé de télésurveillance à domicile pour dialysés. Il a souligné que l'aspect innovant de son système avait de prime abord rencontré une certaine méfiance chez les médecins ainsi que les patients. Pascal Lambé, le dirigeant belge de «Phytisia SA», a développé une nouvelle technique de culture de plantes in vitro. Il a souligné que le lancement de sa société avait été difficile, mais après quatre années d'existence «Phytisia SA» a réussi à conforter sa position sur le marché et à se constituer une base de données clientèle. «Conostix SA», dirigée par Yves de Pril, est actuellement hébergée au Technoport Schlassgoart et gère des infrastructures informatiques sécurisées. M. de Pril s'est adressé directement aux futurs créateurs présents dans la salle et a affirmé que même sans financement on peut progres-

ser. L'essentiel est de croire en son idée et de se constituer une clientèle solide. Il a conclu en estimant qu'il faut se battre pour réussir. Les jeunes créateurs ont affirmé qu'être «entrepreneur» s'avérait être un défi constant. Actifs dans des secteurs économiques très variés, ils ont cependant unanimement affirmé que créer sa propre société restait une expérience enrichissante et qu'ils seraient toujours prêts à réitérer l'expérience, si l'opportunité se présentait à nouveau. En deuxième partie de soirée, les douze meilleurs plans d'affaires de la Grande Région ont été récompensés. Ces plans d'affaires ont tous obtenu plus de 70 % des points du jury et aucune cote d'exclusion. Le 1^{er} prix a été attribué à un porteur de projet allemand de 22 ans qui a empoché la somme de 10.000 €. Son projet «Laderaumschutz» est un revêtement spécial breveté pour voitures qui permet de transporter les vélos, matériaux de construction et autres sans abîmer le coffre. Les autres prix sont allés à «Progenosis»(BE), «Klärssystem für kommunale und industrielle Abwässer»(LU), «Axoglia Therapeutics» (LU), «Anim'ice» (BE), «Valichem» (FR/M&M), «Business Forms» (DE/SRL), «Dakty» (DE/Trèves), «M-Ticket» (LU), «Coo-kal Development» (FR/Moselle). Deux «mentions spéciales du juré» ont été attribuées aux projets sarrois «Golf & Tourismus» et «Unfallverhütung».

Pour clôturer l'édition 2004/2005, un cocktail a été offert aux coaches, aux sponsors et aux candidats, ainsi qu'à tous les participants et invités qui avaient pris part à l'événement. Pour le Luxembourg, la Chambre de Commerce organise le parcours 1,2,3,GO, soutenue dans sa tâche par Luxinnovation, l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Innovation et de la Recherche. Pour plus d'informations: www.123go-networking.org.



Vendez en toute confiance, Achetez en toute sécurité !



3 certificats pour
la confiance
en ligne



La Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers, en collaboration avec le CRP Henri Tudor et avec le soutien du Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, proposent trois certificats destinés à garantir la qualité et la sécurité des sites Internet luxembourgeois.

www.e-certification.lu

millennium



Votre partenaire pour la réussite



Amélioration de la situation luxembourgeoise

Dans la série des cahiers économiques du STATEC vient de paraître le rapport 2004 sur l'économie luxembourgeoise, qui a été élaboré dans le cadre d'une coopération entre le Statec et l'Université du Luxembourg (CREA – Cellule de recherche en économie appliquée).

Depuis 2001, l'économie luxembourgeoise connaît un rythme de croissance très en retrait par rapport à celui des années 90. Dans ce contexte, la question de la compétitivité se pose avec plus d'acuité encore que par le passé. Compte tenu des mutations en cours, il est aujourd'hui largement admis qu'une panoplie d'indicateurs est nécessaire pour cerner la compétitivité – qui est elle-même une notion fort complexe. L'analyse de la compétitivité d'une économie a pour objet d'évaluer la capacité de celle-ci à générer de façon durable un revenu ainsi qu'un niveau d'emploi et de cohésion sociale relativement élevés, dans un contexte de concurrence internationale.

La première partie (récurrente) distingue des indicateurs conjoncturels et structurels. La balance courante est généralement considérée comme un indicateur de performance extérieure d'une économie. Pour le Luxembourg, les échanges extérieurs se soldent régulièrement par un excédent qui reste relativement élevé (à 8 % du PIB en

2003 et 2004). Le fait de couvrir les besoins en biens, services et facteurs de production étrangers par des ventes à l'étranger est indéniablement un signe de compétitivité.

L'essentiel de la partie récurrente est consacré à l'indicateur synthétique, ainsi qu'à une analyse de ses différentes composantes. L'intérêt de cet indicateur synthétique est de combiner des facteurs internes et externes de la situation compétitive de l'économie luxembourgeoise. L'indicateur synthétique de compétitivité, calculé pour l'industrie et les services marchands (hors services financiers et activités immobilières), a l'avantage de pouvoir être analysé sous deux optiques:

- il se définit tout d'abord comme le rapport entre un élément externe (prix étrangers exprimés en euros) et un élément interne (coût salarial unitaire domestique), ce qui permet de rendre compte d'un éventuel changement dans les conditions de compétitivité de l'économie exportatrice luxembourgeoise

- d'un autre côté, l'indicateur de compétitivité est le produit d'un indicateur de marge (sur coût salarial unitaire) et d'un indicateur de compétitivité-prix (taux de change effectif réel), ce qui permet d'apprécier le comportement des exportateurs (en terme de fixation de leur prix, price taker «versus» price-setter) face à des chocs de compétitivité.

La compétitivité de l'économie s'est appréciée sensiblement entre 1990 et 1998 pour se maintenir à un niveau élevé jusqu'en 2000. Dès 2001, la situation s'est détériorée jusqu'en 2003 pour se redresser en 2004. Cependant une analyse plus détaillée de la situation permet de constater que la baisse de l'indicateur de compétitivité en 2003 n'est pas liée aux mêmes origines que les années précédentes. Entre 2000 et 2002, la baisse de l'indicateur de compétitivité semble surtout avoir une origine interne, à savoir la hausse du coût salarial (plus prononcée pour les services marchands). L'indicateur de marge est en baisse pendant cette période, mais se stabilise en 2003. En même temps, les causes de détérioration de la situation compétitive changent et se retrouvent principalement du côté de la composante externe de l'indicateur de compétitivité. Les prix concurrents étrangers ont connu en 2003 une baisse sensible en grande partie due à l'appréciation de l'euro face à sa principale devise concurrente qui est le dollar américain. La baisse de la compétitivité-prix qui s'en suit

compétitive de l'économie en 2004

pour les exportateurs nationaux touche de manière identique les deux secteurs sujets à l'analyse.

En 2004, toutes les variables semblent néanmoins indiquer une amélioration de la situation compétitive de l'économie luxembourgeoise. Les prix concurrents étrangers sont de nouveau en hausse et le rythme de croissance du coût salarial national est en perte de vitesse par rapport aux années précédentes. Cette évolution favorable est plus prononcée dans l'industrie que dans les services marchands. En effet, l'indicateur de marge dans les branches industrielles est en hausse, alors qu'il marque le pas dans les branches marchandes. Cette appréciation dans l'industrie s'explique par une croissance de la productivité apparente du travail supérieure à celle des salaires.

■ Les investissements directs étrangers (IDE): cadre conceptuel et application au Luxembourg

De tout temps, le développement de l'économie luxembourgeoise a été tributaire de l'apport en capitaux étrangers. Le processus de globalisation a donné une nouvelle dimension aux flux internationaux de capitaux qui affectent à plus d'un titre l'économie mondiale et le Luxembourg. Les analyses économiques sur ces questions se basent en grande partie sur des données statistiques concernant les IDE. Définie au milieu du XX^{ème} siècle dans un contexte encore

très régulé au plan international, cette notion est largement affectée par une mutation très rapide et profonde des mouvements de capitaux et par l'internationalisation, voire la multinationalisation des entreprises. L'objectif de cette contribution est de présenter divers aspects de cette mutation et de ses implications sur les statistiques en général, ainsi que pour le cas particulier du Luxembourg. Il s'en dégage que les flux d'IDE via des sociétés holdings et SOPARFI ont pris une ampleur substantielle au plan mondial et qu'une part importante se déroule en mouvements entrants et sortants au Luxembourg. En raison de ces flux *en transit*, le Luxembourg a été en 2002 et 2003 le numéro un mondial (en termes absolus) pour les flux d'IDE. Cet aspect cache en partie le fait que les IDE dans les autres branches d'activités sont également significatifs. En effet, par rapport à sa population, le Luxembourg est un des premiers pays d'accueil d'entreprises étrangères. Les données statistiques actuellement disponibles (1995 à aujourd'hui) sont reprises dans cette contribution sous forme d'un aperçu descriptif. Il s'en dégage que le rôle des IDE au Luxembourg est notable tant dans l'industrie que dans les services où l'expansion est néanmoins plus rapide. Au total, les quelque 770 entreprises (objet d'IDE) analysées occupent environ 70.000 salariés. Une investigation détaillée des données stocks (hors SPE) de 1995 à 2002 des branches d'activité «autres que banques et assurances» a par ailleurs

permis de dégager que l'essentiel des IDE est *greenfield*, alors qu'au plan mondial les F&A sont prédominantes. Cette étude plutôt descriptive a permis de mettre en évidence maints aspects structurels des IDE au Luxembourg. Des recherches complémentaires seront nécessaires pour fournir des précisions quant aux déterminants des IDE au Luxembourg, ainsi que leur impact sur l'économie en général et sur d'autres domaines en particulier. La troisième contribution à ce rapport fournit des éléments théoriques spécifiques à prendre en considération dans ce contexte.

■ Déterminants de la localisation des IDE: le cas des petites économies intégrées

Face à la complexité croissante des stratégies d'intégration et de localisation, cette contribution vise à analyser les principaux déterminants des investissements directs étrangers (IDE) vers les petites économies très intégrées, notamment dans l'espace européen. Nous tentons de montrer en particulier comment la petite taille, qualité a priori handicapante pour un pays, peut jouer sur les autres facteurs d'attrait et donc être surmontée. Parmi l'abondante littérature, aussi bien théorique qu'empirique, consacrée aux déterminants des flux d'investissements directs étrangers, trois groupes d'analyses récentes émergent et peuvent apporter chacun des enseignements sur le rôle de la taille de l'espace d'accueil dans l'attrait des investissements.

Premièrement, dans les théories de la firme multinationale, héritières des théories traditionnelles du commerce international, la petite taille de l'économie «hôte» apparaît comme un handicap, en particulier lorsque les implantations suivent une stratégie dite «horizontale» afin de couvrir des marchés les plus grands possibles compte tenu des coûts de transports. La taille intervient assez peu dans les stratégies de localisation «verticales». Par contre, l'accès au marché et par là l'intégration régionale sont des éléments qui rendent plus complexe la modélisation de la stratégie des firmes multinationales. Dans certains cas, l'amélioration de l'accessibilité du marché peut inciter les firmes à investir davantage dans le bloc régional.

Deuxièmement, les enseignements de l'économie de la localisation (économie géographique) permettent de prendre en compte les diverses formes d'externalités dans le processus d'agglomération et d'attrait d'IDE sur un site.

L'analyse des effets d'agglomération, issue de la Nouvelle économie géographique, précise comment la concentration spatiale de certaines firmes peut engendrer des effets favorables sur d'autres firmes, et donc sur les décisions de localisation, notamment par les externalités dites «non pécuniaires». L'enjeu est ici d'analyser si les effets externes peuvent compenser la petite taille du marché pour ce qui est du choix de localisation des firmes multinationales dans le contexte d'un abaissement des coûts de transport.

Troisièmement, l'analyse de la concurrence institutionnelle entre les sites établit dans quelle mesure les petits Etats sont portés à utiliser des instruments fiscaux et réglementaires favorables aux IDE afin de compenser le champ étroit de leur marché domestique. La question de l'influence de la fiscalité sur les IDE peut trouver des réponses dans les nombreux travaux empiriques qui parviennent à montrer une certaine sensibilité de ces investissements à

la pression fiscale sur les bénéfices des entreprises. Cependant, nous insistons sur la nature endogène de la fiscalité qui ressort de plus en plus des dernières modélisations de la concurrence fiscale. Les marges de manoeuvre en matière de fiscalité sont susceptibles de différer d'une juridiction à une autre en fonction de la formation de rentes spécifiques à la localisation. Les économies d'accueil peuvent, tout en restant attractives grâce à leur grand marché ou leur possibilité de créer des effets d'agglomération, lever un impôt supérieur aux autres économies. ■

La publication
«Cahier économique n° 98»
peut être commandée auprès
du Statec b.p 304,
L-2013 Luxembourg,
tél.: 478-4219, fax 46 42 89,
E-mail: info@statec.etat.lu au
prix de 8,60 EUR ou peut
être téléchargée gratuitement à
l'adresse:
www.statistiques.public.lu

Balance des paiements

Augmentation du solde courant au premier trimestre de l'année 2005

La BCL et le STATEC font savoir que la balance courante du premier trimestre 2005 s'est soldée par un excédent de 1,1 milliard d'euros, contre 0,9 milliard au premier trimestre 2004. Cette évolution s'explique essentiellement par une nette amélioration du solde des échanges internationaux de services (passant de 2,3 milliards d'euros à 2,7 milliards). En revanche, tous les autres soldes partiels (échanges de biens, revenus et transferts courants) ont accusé une

aggravation des déficits respectifs. L'évolution favorable de la balance des services s'explique essentiellement par la très bonne performance en matière de gestion d'organisme de placement collectif. Fin mars 2005, le volume des actifs nets a encore été en progression de 15,6% par rapport à la même période de l'année précédente. Par ailleurs, on enregistre également une amélioration des soldes des services de transport, ainsi que des services informatiques et de l'information. L'aggravation

du solde commercial (- 0,56 milliard d'euro au 1er trimestre 2005, contre - 0,47 milliard un an auparavant) est notamment attribuable au renchérissement de la facture pétrolière et au ralentissement des exportations de produits sidérurgiques. Pour ces derniers produits, on note même une forte chute en mars qui s'explique tant par un effet mécanique (la phase de hausse conjoncturelle ayant été entamée en mars 2004) que par un effet de marché (tassement de la demande).

■ Hausse des sorties nettes dans le compte financier

Au cours du premier trimestre 2005, les opérations financières du Luxembourg avec le reste du monde se sont soldées par une sortie nette de capitaux de 1,5 milliard d'euros en faveur du reste du monde. Au niveau de différentes composantes du compte financier, d'importantes entrées nettes de fonds (36,7 milliards d'euros) ont été enregistrées par les titres de participation, les non-résidents ayant souscrit massivement aux émissions des parts d'OPC luxembourgeois. En revanche, les transactions sur titres de créance se sont soldées par des achats nets de titres étrangers qui ont occasionné d'import-

tantes sorties (27,9 milliards) ayant partiellement compensé les entrées enregistrées par les titres de participation. Au total, les investissements de portefeuille se sont donc soldés par des entrées nettes de 8,7 milliards en faveur du Luxembourg. A cela s'ajoutent les entrées de 2,5 milliards d'euros enregistrées au titre d'investissements directs (participations au capital social des entreprises luxembourgeoises) et de produits dérivés. Toutes ces entrées nettes ont globalement été compensées par d'importantes sorties nettes de 12,9 milliards sous forme d'autres investissements (dépôts et prêts consentis à des non-résidents).

Comparées aux montants de 7,7 milliards d'euros en 2003 et 9,7 milliards en 2002, les sorties

nettes enregistrées par les «investissements directs» au cours de l'année 2004 (1,6 milliard d'euros) ont nettement fléchi. Les investissements directs réalisés par des sociétés luxembourgeoises à l'étranger ont en effet baissé presque de moitié pour atteindre 47,5 milliards d'euros sur l'année 2004. De même, les flux d'investissements directs étrangers au Luxembourg ont enregistré une importante chute en totalisant 46 milliards d'euros en 2004 contre 82 milliards l'année précédente. Tout comme pour les années précédentes, les flux d'investissement direct ont pris la forme, à plus de 80 %, de prises de participations impliquant des sociétés holdings résidentes.

Les tableaux statistiques peuvent être téléchargés gratuitement du Portail des statistiques à l'adresse <http://www.statistiques.public.lu> sous la rubrique «Relations économiques extérieures» ou www.bcl.lu sous la rubrique «Statistiques/séries statistiques/Position extérieure».

Nouvelle publication

Le Statec publie le **kaléidoscope de l'économie** luxembourgeoise

Le Statec a lancé le premier ouvrage d'une nouvelle série de publications sur l'économie et la société luxembourgeoise: le kaléidoscope. S'adressant à un large public, l'ouvrage présente la situation de l'économie et de la société luxembourgeoise à court terme. L'ouvrage est subdivisé en deux grandes parties. La première met en perspective les éléments structurels ainsi que la situation conjoncturelle nationale et internationale. La deuxième présente une série d'éclairages thématiques. Des sujets d'actualité particulièrement importants pour le Luxembourg comme la stratégie de Lisbonne, la

compétitivité, les nouvelles technologies et la recherche, le coût salarial pour n'en citer que quelques-uns, sont expliqués, analysés et commentés.

Le Statec a choisi une occasion spéciale et rare pour lancer cet ouvrage: celle de la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne. Trois motifs principaux ont motivé cette initiative à commencer par la volonté de communiquer, non seulement des chiffres bruts, des bases de données, mais aussi et surtout des analyses qui permettent de rendre les observations intelligibles par le plus grand nombre. Le livre «L'économie luxembourgeoise en 2003 -



2004. Un kaléidoscope» répond également au besoin de réaliser une synthèse des études et des recherches menées par le Statec ou par des instituts de recherche, parfois en collaboration. Enfin, il y a la nécessité d'établir un rapport régulier et complet sur l'état et les perspectives de l'économie et de la société luxembourgeoises.

L'ouvrage présente la situation de l'économie et de la société luxembourgeoise à court terme, mettant en lumière leurs forces et leurs faiblesses ainsi que les enjeux et les menaces auxquelles elles doivent faire face. Il

essaie d'éviter le jargon ésotérique des économistes, la terminologie technique des statisticiens et le langage creux des technocrates tout en s'efforçant de ne rien céder à la rigueur scientifique. Un rappel des événements marquants qui ont jalonné l'année 2004 ponctue graphiquement ce livre et replace données, commentaires et analyses dans un contexte politique et économique plus large.

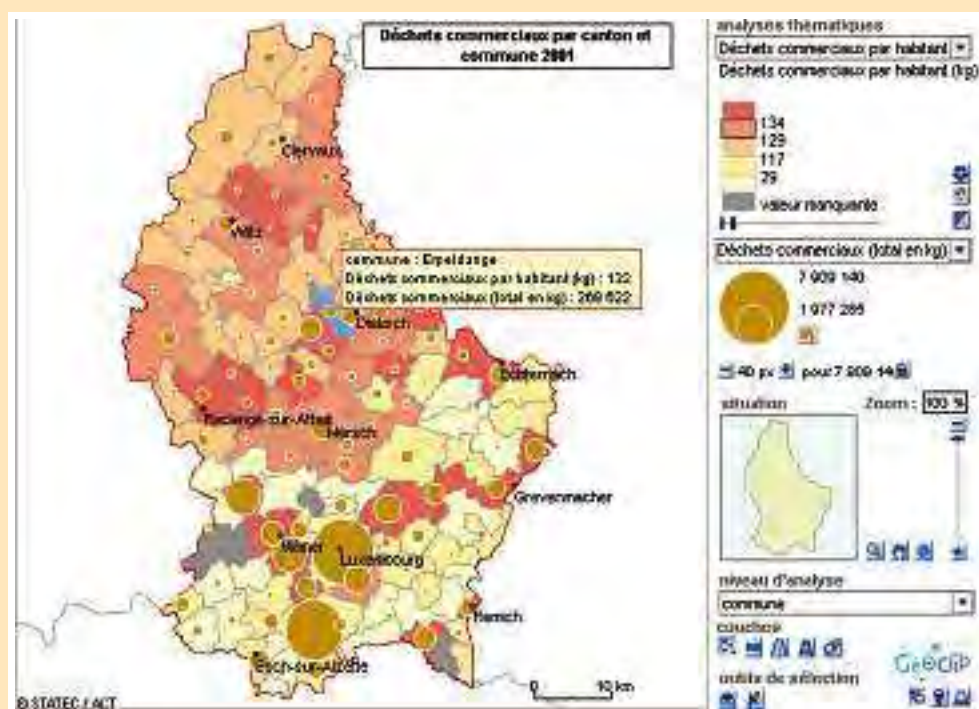
Il est prévu de sortir cette publication dorénavant à un rythme annuel. Comme dans la présente édition, cette nouvelle publication a l'ambition de four-

nir des informations «fraîches». Elle contient des données sur les années récentes 2003 et 2004 sans oublier de donner des premières vues sur l'année en cours (2005). La mise en page «aérée», l'impression en couleurs et les plus de 150 graphiques permettent une lecture aisée. ■

«L'économie luxembourgeoise en 2003 - 2004. Un kaléidoscope», 206 pages, en version française et anglaise, est disponible exclusivement en librairie au prix de 29 euros.

Statec

Portail de référence en matière de statistiques sur le Luxembourg



Créé dans le cadre du plan d'action eLuxembourg pour la promotion d'une société de l'information accessible à tous, www.statistiques.lu est le portail thématique centralisant les informations statistiques et les études économiques sur le Luxembourg. Avec la collaboration des autres administrations publiques, www.statistiques.lu évolue comme portail de référence dans le domaine des statistiques au Luxembourg. Le Statec en assure la gestion et la maintenance. Le site actuel du Statec (www.statec.lu), garde quant à lui sa fonction de présentation de l'organisation et des missions du Statec. Le Portail des statistiques du Luxembourg a comme objectif de rendre accessibles en ligne

les informations statistiques sur le Grand-Duché de Luxembourg dans les domaines économique et social et créer un site pédagogique sur l'économie et la société luxembourgeoise. Afin de faciliter l'accès au contenu du Portail, la méthode de recherche d'informations repose sur une logique de navigation selon trois axes principaux: publications, communiqués et tableaux statistiques. Les informations statistiques sont organisées par thème (territoire et environnement, population et emploi, entreprises, économie et finances, vie sociale) et par sujet. Près de 1 000 tableaux statistiques sont accessibles 7jours/7 et 24h/24 h. sous forme de fichiers Excel ou sous forme de pages HTML dynamiques.

La nouveauté la plus spectaculaire est sûrement l'outil de création de tableaux dynamiques. Cet outil spécifique offre à tous les utilisateurs des fonctionnalités étendues (visualiser, mettre en graphique, analyser dynamiquement, exporter et imprimer les données). L'utilisateur peut également afficher les résultats qui s'y prêtent sur une carte géographique du Luxembourg comprenant les 118 communes du pays. Une fonction de recherche avancée très performante permet à l'internaute de créer des tableaux personnalisés, dans lesquels seules les variables correspondant à la recherche sont prises en compte.

Enfin, l'utilisateur est informé régulièrement sur les mises à jours du Portail au moyen d'une «newsletter» intégrant un flux RSS

(«Really Simple Syndication», c'est à dire «Syndication (de contenu) très simple»). Le flux RSS permet aux internautes de prendre connaissance des dernières informations ou des principaux titres publiés sur un site sans avoir à s'y connecter directement.

Mois par mois, le Portail continue d'évoluer aussi bien au niveau de son contenu qu'au niveau des fonctions offertes. D'autres fonctionnalités sont prévues prochainement dont une version anglaise et allemande du site, l'extension de la collaboration à d'autres administrations et services statistiques, ainsi que de nouvelles fonctionnalités (communiqués sous forme HTML, envoi SMS,...).

Pour plus d'informations: www.statistiques.lu ou tél.: 478-4219

www.cobelfret.com

COBELFRET 

SHIPS / TERMINALS / TRAILERS / CONTAINERS / TRAINS / TRUCKS / BARGES / SYSTEMS / PEOPLE

La nouvelle **loi** pour la lutte



contre la corruption



La corruption est un fléau qui menace l'Etat de droit, l'équité et la justice sociale, qui fausse le jeu de la concurrence, qui freine la croissance et qui ébranle la confiance que les citoyens accordent à leurs élus. Les Etats se sont engagés de combattre cette plaie à l'échelle européenne et internationale.

La nouvelle loi du 23 mai 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du code pénal et portant approbation de divers textes de droit européen et de droit international ayant pour objet de lutter contre la corruption vise l'aspect pénal de la lutte contre la corruption. Elle approuve et transpose l'ensemble des instruments en matière de répression pénale qui ont été adoptés au sein du Conseil de l'Union Européenne et du Conseil de l'Europe entre 1997 et 2003 et dont l'objet est de développer des normes communes en matière de corruption. Lesdites conventions internationales met-

tent ainsi à charge des Etats signataires l'obligation d'adopter des incriminations couvrant les principales formes de corruption.

Les conventions à la base de la loi du 23 mai 2005 ont pour objet de lutter contre la corruption qui est comprise comme un phénomène secondaire de la mondialisation des rapports économiques et commerciaux. Les conventions prévoient à cet égard des dispositions ayant pour objet de régler les questions de compétence, d'entraide judiciaire, d'extradition et de poursuites entre les Etats signataires.

Si la loi du 15 janvier 2001 portant approbation de la Conven-

tion de l'OCDE du 21 novembre 1997 sur la lutte contre la corruption des agents publics étrangers dans les transactions internationales prend déjà en compte l'aspect transfrontalier de la corruption en incriminant les actes de corruption active et passive impliquant des personnes, dépositaires ou agents de l'autorité ou de la force publique ou investies d'un mandat électif public ou chargées d'une mission de service public d'un autre Etat, les fonctionnaires communautaires et en général les personnes membres des institutions de l'Union européenne, la nouvelle loi prend soin de cerner toutes les hypothèses potentielles de corruption publique en étendant cette liste aux magistrats et arbitres professionnels ou non, soumis à la réglementation d'arbitrage d'un autre Etat ou d'une organisation internationale publique ainsi qu'aux fonctionnaires, agents ou personnes membres d'une assemblée parlementaire d'une organisation internationale publique et des personnes qui exercent des fonctions judiciaires ou de greffe au sein d'une juridiction internationale dont la compétence est acceptée par le Luxembourg.

Avant l'entrée en vigueur de la loi du 23 mai 2005 le droit pénal luxembourgeois n'incriminait que les actes de corruption impliquant le secteur public. La loi innove en ce qu'elle érige en infraction pénale les faits de corruption active et passive dans le secteur privé.

Le code pénal est ainsi complété par deux nouveaux articles qui incriminent la corruption active et passive des personnes qui exercent soit une fonction dirigeante auprès d'une personne physique ou morale, soit ont la qualité de mandataire soit travaillent à tout autre titre pour une personne physique ou morale. Il est nécessaire que la personne corrompue ait accompli l'acte à l'insu

et sans l'autorisation du conseil d'administration, de l'assemblée générale ou de la personne physique pour laquelle elle travaille ou qu'elle ait perpétré l'acte en violation des obligations légales ou des règles ou directives professionnelles liées à sa fonction. Ces nouvelles infractions ne se limitent pas au monde des affaires mais s'étendent également au monde des activités à but non lucratif. Les actes de corruption active ou passive dans le secteur privé sont punis d'un emprisonnement d'un mois à cinq ans et d'une amende de 251 à 30.000 euros.

Les conventions qui sont à la base de la loi du 23 mai 2005 obligent les Etats parties à prendre des mesures législatives permettant d'engager la responsabilité pénale des personnes morales pour le compte desquelles des infractions de corruption active sont commises. Le législateur luxembourgeois aurait pu établir spécialement la responsabilité pénale des personnes morales en matière de corruption; aucune disposition ne s'y aurait opposé, mais il a préféré laisser la question de la responsabilité pénale des personnes morales qui se rendent coupables d'actes de corruption active en suspens et prévoir un régime général de la responsabilité pénale des personnes morales. A l'état actuel de la législation pénale luxembourgeoise la question de la responsabilité pénale des personnes morales n'est toutefois pas encore réglementée. Aucun projet de loi ayant trait à la responsabilité pénale des personnes morales n'a par ailleurs été émis à ce jour. Le tribunal d'arrondissement siégeant en matière commerciale pourra néanmoins, à la requête du Procureur d'Etat et par application de l'article 203 de la loi modifiée du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales, prononcer la dissolution et ordonner la liquidation de toute société qui poursuit des activités contrai-

res à la loi pénale. La législation pénale luxembourgeoise semble aujourd'hui connaître les bases nécessaires et suffisantes pour recourir à cette sanction.

Les conventions établissent par ailleurs d'autres infractions qui étaient déjà incriminées par des textes pénaux en vigueur au moment de l'entrée en vigueur de la loi du 23 mai 2005 précitée et qu'il n'était donc plus nécessaire de transposer dans la législation pénale luxembourgeoise. Il s'agit notamment du blanchiment du produit des délits de corruption et du trafic d'influence.

La corruption est un phénomène transnational qui est souvent un instrument de la criminalité organisée mettant en péril la croissance économique et le bien-être social. Il s'agit d'un fléau qui prend de l'ampleur avec la mondialisation des relations économiques et commerciales, qu'elles soient légales ou non, qu'il s'agit de combattre à l'échelle internationale. Il est intéressant de relever à cet égard que les Etats-Unis sont signataires de la convention pénale sur la corruption mise en œuvre dans le cadre du Conseil de l'Europe et que le Conseil de l'Union européenne a par ailleurs décidé de devenir partie à la convention des Nations Unies contre la corruption adoptée le 31 décembre 2003. La convention des Nations Unies contre la corruption, dite convention de Mérida, adoptée par l'Assemblée générale le 31 octobre 2003, a été signée par 118 Etats. Premier instrument juridique universel dans la lutte contre la corruption, elle complète les conventions régionales signées dans le cadre de l'OCDE, du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne. Elle a pour objet de préciser les cas d'incrimination pour corruption, de prévoir les modalités de la coopération pénale internationale et surtout de permettre la restitution des produits des infractions liées à la corruption. ■

Projets de loi soumis pour avis à la **Chambre de Commerce**

Nous reproduisons en annexe les projets de loi et les projets de règlements grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets sous rubrique peut être obtenue sur simple demande auprès de la Chambre de Commerce, tél.: 42 39 39-330.

■ **Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**

Projet d'amendements gouvernementaux relatifs au projet de loi n° 4715 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux; projet de règlement grand-ducal fixant, dans l'intérêt de la protection et de la conservation du patrimoine historique, architectural et paysager, les prescriptions dimensionnelles et autres en matière de publicité. (2952AFR)

■ **Ministère des Transports**

Projet de règlement grand-ducal complétant le règlement grand-ducal du 3 février 1998 portant exécution de Directives des CE relatives à la réception des véhicules à moteur et de leurs remorques ainsi que des tracteurs agricoles et forestiers à roues. (2953MCH)

■ **Ministère de l'Environnement**

Projet de règlement grand-ducal – portant certaines modalités d'application du règlement (CE) n° 850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CE,

– modifiant l'annexe II du règlement grand-ducal modifié du 14 décembre 1994 concernant la mise sur le marché et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. (2954MCH)

■ **Ministère du Travail et de l'Emploi**

Projet de loi modifiant

1. la loi modifiée du 30 juin 1976 portant 1. création d'un fonds pour l'emploi; 2. réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet;
2. de la loi modifiée du 24 décembre 1996 portant introduction d'une bonification d'impôt sur le revenu en cas d'embauchage de chômeurs;
3. la loi modifiée du 23 juillet 1993 portant diverses mesures en faveur de l'emploi;
4. la loi du 12 février 1999 portant diverses mesures en faveur de l'emploi des jeunes.

Projet de règlement grand-ducal portant 1. détermination des conditions et modalités d'attribution d'une aide à la formation professionnelle; 2. modification du règlement grand-ducal modifié du 17 juin 1994 fixant les modalités et conditions d'attribution 1. des aides à la mobilité géographique; 2. d'une aide au réemploi; 3. d'une aide à la création d'entreprise; 4. d'une aide à la création d'emplois d'utilité socio-économique. (2957DAN)

■ **Ministère des Finances**

Projet de règlement grand-ducal concernant les modalités d'agrément et d'exercice des intermédiaires d'assurances et de réassurances. (2955BJO)

Projet de loi sur l'application des normes comptables internationales dans le secteur des assurances et portant modification:

1. de la loi modifiée du 8 décembre 1994 relative – aux comptes annuels et comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurances de droit luxembourgeois;
- aux obligations en matière d'établissement et de publicité des documents comptables des succursales d'entreprises d'assurance de droit étranger;
2. de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances. (2956BJO)

Projet de loi portant modification de certaines dispositions de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu, de la loi modifiée du 16 octobre 1934 sur l'évaluation des biens et des valeurs et de la loi modifiée d'adaptation fiscale du 16 octobre 1934. (2958MCH)

Projet de règlement grand-ducal modifiant pour les années d'imposition 2005 et 2006 le règlement grand-ducal du 28 décembre 1990 portant exécution de l'article 104, alinéa 3 de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu (fixation des recettes provenant de l'économie et de la bonification d'intérêts). (2959MCH)

Ministère de la Santé

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 30 juillet 1994 relatif aux produits cosmétiques. (2960MCH)

Lancement d'une des bilans

La loi du 19 décembre 2002 concernant le Registre de commerce et des sociétés (RCS) ainsi que la comptabilité et les comptes annuels prévoit l'instauration d'une Centrale des bilans auprès du STATEC. Son rôle est d'abord de centraliser sous format électronique les informations comptables des entreprises: le bilan, le compte de pertes et profits, les annexes et le solde des comptes d'un plan comptable normalisé. Ensuite de diffuser cette information financière dans le respect des conditions de publication prévues par la loi.

Au cours des 20 dernières années la création d'une Centrale des bilans (CBL) a été évoquée à plusieurs reprises. Fait nouveau: sa création figure explicitement au programme de l'actuel gouvernement et s'inscrit aussi parfaitement dans la politique de simplification administrative du gouvernement.

La loi du 19 décembre 2002 prévoit l'obligation de dépôt des comptes annuels pour les entreprises, à l'exception de celles qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 100.000 €. Les grandes entreprises devront fournir plus de détails que les petites. A cet effet, la loi prévoit des schémas complets et abrégés pour le bilan, le compte de résultats et les annexes. Si toutes ces informations sont accessibles pour certaines administrations dans l'exercice

de leurs attributions, l'accès pour le grand public ou pour les professionnels est limité aux comptes annuels des sociétés anonymes, des sociétés en commandite par actions, des sociétés à responsabilité limitée et des coopératives.

■ Avantages de la Centrale des bilans (CBL)

Pour les entreprises, la CBL éliminera les demandes d'informations redondantes des différentes administrations. A l'avenir, les entreprises ne déposeront qu'une seule fois leurs comptes annuels. Avec le solde des comptes d'un Plan comptable minimum normalisé, ceci conduira aussi à une réduction des données demandées et des questionnaires envoyés aux entreprises par les administrations. La CBL se chargera de la diffusion de ces informations

auprès des administrations et du public (dans les limites de publication prévues). Nombreux sont en effet ceux qui souhaitent se renseigner sur la situation et la stabilité financière de leurs partenaires, fournisseurs ou clients avant d'entamer des relations d'affaires. Alors qu'aujourd'hui il faut se déplacer au Registre de commerce pour consulter les comptes annuels, dans le futur, l'information sera disponible au coût administratif via Internet.

A l'instar de la France, la Centrale pourrait fournir à terme des dossiers d'analyse financière. Ainsi, les entreprises pourront mieux se positionner dans leur secteur d'activité, mieux évaluer leur situation financière et son évolution à l'aide de ratios de liquidité, de solvabilité et de rentabilité et d'informations sectorielles.

Pour les administrations, telles que l'Administration de l'enregistrement et des domaines, l'Administration des contributions directes ou le STATEC, la CBL contribuera à l'allègement de leurs tâches par la mise à disposition des données collectées. Ces informations seront plus fiables qu'aujourd'hui, car soumises à une série de contrôles arithmétiques et logiques, et elles seront informatiquement exploitables, c.-à-d. que l'encodage manuel des données sera supprimé.

Enfin, la Centrale des Bilans pourrait jouer un rôle important dans la prévention des faillites, procurant des données utiles pour détecter les entreprises présentant une probabilité d'insolvabilité élevée.

Centrale luxembourgeoise

La Centrale des bilans participera activement à la stratégie de Lisbonne dont la simplification administrative fait partie intégrante. Celle-ci devrait améliorer la compétitivité des entreprises et de l'économie en général par une dynamisation des affaires, tout en valorisant des approches administratives intégrées efficaces et indispensables. L'informatisation des services de l'Etat est censée y contribuer de manière non négligeable. Le «tout électronique» fera en sorte que le recours au papier sera, à l'avenir, considérablement réduit.

■ Fonctionnement de la Centrale des bilans

Le Registre de commerce et des sociétés sera le point d'entrée unique des documents comptables des entreprises. On trouvera sur son site Internet les formulaires requis pour le dépôt des comptes annuels et les entreprises devront les remettre au RCS dûment remplis. Le RCS transmettra les documents au STATEC qui en extraira

les données financières de manière structurée.

La CBL deviendrait le point de sortie unique des informations structurées sur les comptes annuels. Elle se chargera de centraliser et d'informatiser l'ensemble des données financières couvrant la vie des entreprises. Les produits qu'elle offrira seront, dans un premier temps des produits simples, c.-à-d. les copies numérisées des comptes annuels en provenance du RCS, et avant tout des données chiffrées standardisées sous format informatiquement exploitable.

Dans une seconde phase elle offrira des produits plus élaborés, comme des analyses économiques et financières comprenant des ratios, des soldes intermédiaires de gestion, ainsi que des comparaisons sectorielles et chronologiques. Ces produits sont toutefois conditionnés par l'adoption d'un plan comptable minimum normalisé (PCMN). En été, les travaux sur le plan comptable luxembourgeois doivent reprendre sur base

de l'avant-projet de loi de 1999. Les règlements grand-ducaux sur une Commission des normes comptables, ainsi que sur le plan comptable minimum normalisé, sont en effet des prérequis pour une collecte de données comptables plus détaillées.

Afin de mieux faire connaître les activités de la CBL et les exigences en matière de dépôt, le STATEC se propose d'organiser ensemble avec le RCS des journées d'information au cours du deuxième semestre de 2005 et du 1^{er} semestre 2006. Le STATEC mettra tout en œuvre pour lancer la Centrale des bilans luxembourgeoise en 2007.

Pour en savoir plus:
STATEC, Unité A6
«Centrale des bilans»,
M. Nico Weydert,
tél.: 478 - 4280
fax: 46 42 89
e-mail:
nico.weydert@statec.etat.lu

**WIRTSCHAFTSAUSKUNFTE
FORDERUNGSEINZUG**

**Unternehmensspezifische
Lösungen für ein
erfolgreiches Risk-
Management**

Creditreform Luxembourg SA
Tel. 00 352 263466-1
Fax. 00 352 263460-50
e-mail info@creditreform.lu

**RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX
RECouvreMENT DE CRÉANCES**

**Solutions spécifiques pour améliorer le
risk-management de votre entreprise**

seit/ depuis 1879

Creditreform

Unternehmen Sie nichts ohne uns.

Depuis le 1^{er} juillet

Communications électroniques: nouveau cadre législatif



Depuis le 1^{er} juillet 2005, les activités en matière de communications électroniques sont régies par la loi du 30 mai 2005 sur les réseaux et les services de communications électroniques. Cette loi abroge la loi

modifiée du 21 mars 1997 sur les télécommunications (version informelle et coordonnée, texte disponible sous www.ilr.etat.lu/tele/legal/loi-t-co.htm).

La convergence entre les télécommunications, les technologies de l'information et les médias avait nécessité une adaptation des législations en Europe, qui réservaient traditionnellement un traitement distinct aux différents réseaux en fonction des technologies utilisées. Aujourd'hui, les mêmes services peuvent être fournis sur des plates-formes différentes et reçus sur des terminaux différents. Par conséquent, la révision de la réglementation communautaire, appelée encore le «paquet télécoms», vise à tenir compte de cette convergence en

instaurant le principe de la neutralité technologique et en soumettant tous les réseaux et services de communications électroniques aux mêmes règles.

La loi du 30 mai 2005 sur les réseaux et les services de communications électroniques fait partie du nouveau cadre législatif en matière de communications électroniques mis en place par le Gouvernement et visant à transposer le Paquet Télécom communautaire. Elle fait partie des quatre lois votées le 28 avril 2005 par la Chambre des Députés (textes disponibles sous www.mediacom.public.lu/legislation/textes_nat_vig/Paquet-Telecom/index.html) et constituant le Paquet Telecom national.

Règlement grand-ducal

Aides en faveur des classes moyennes: le fonctionnement de la commission est défini

Le règlement grand-ducal du 30 mai 2005 déterminant le fonctionnement et la composition de la commission prévue à l'article 13 de la loi du 30 juin 2004 portant création d'un cadre général des régimes d'aides en faveur du secteur des classes moyennes vient d'être publié au Mémorial A. Ce règlement stipule entre autres que la commission peut désormais recourir à des experts spécifiques à chaque régime d'aides en plus des experts permanents.

Ces experts spécifiques permettent de mieux prendre en considération la situation de l'entreprise et de la conseiller pour l'un ou l'autre régime d'aides. Les experts peuvent aussi intervenir auprès de la commission pour arguer en faveur des investissements de l'entreprise demandeuse. Autre nouveauté, la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers peuvent également proposer chacune un expert.

Le règlement précise ainsi que:

- En rapport avec les demandes introduites sous le régime d'aide en vue d'encourager et de soutenir les entreprises en matière de protection de l'environnement et de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, la commission peut recourir à l'avis d'un expert proposé par le ministre ayant dans ses attributions la protection de l'environnement.
- En rapport avec les demandes introduites sous le régime

d'aide à l'innovation, à la recherche et au développement, la commission peut recourir à l'avis d'un expert proposé par le ministère ayant dans ses attributions l'innovation et la recherche.

- En rapport avec les demandes introduites sous le régime d'aide en faveur de la sécurité alimentaire, la commis-

sion peut recourir à l'avis d'un expert proposé par le ministère ayant dans ses attributions l'inspection sanitaire.

La commission est autorisée à confier des devoirs d'instruction à un ou plusieurs de ses membres, experts permanents ou experts. Elle pourra s'entourer de tous renseignements utiles, faire appel aux services de conseillers extérieurs

et entendre le requérant ou son représentant.

Les demandeurs des aides prévues à la loi susmentionnée doivent permettre la visite de leurs entreprises par les délégués mandatés de la commission. Ils doivent leur fournir toutes pièces et tous renseignements utiles à l'accomplissement de leur mission. ■

Transports

Luxembourg-Allemagne: nouvelle imposition des chauffeurs professionnels

Suite aux problèmes d'imposition des chauffeurs professionnels non résidents d'une entreprise de transports indigène, une procédure d'entente amiable («*Verständigungsvereinbarung*») entre les autorités compétentes du Luxembourg et de l'Allemagne a été mise en place en mars 2005. Pour l'application des stipulations conventionnelles, le texte de la «*Verständigungsvereinbarung*» annexé à la circulaire L.G. – Conv. D.I. n° 51 du 18 avril 2005 établit certaines règles et entre en vigueur à compter des années d'imposition commençant le ou après le 1^{er} juillet 2005, compte tenu de l'exercice d'exploitation de l'employeur.

En vertu de l'alinéa 1^{er} de l'article 10 de la Convention fiscale germano-luxembourgeoise, qui pose la règle générale en matière d'imposition des revenus provenant d'activités salariées selon laquelle ces revenus sont imposables dans l'Etat où l'emploi salarié est effectivement exercé, les dispositions de la «*Verständigungsvereinbarung*» visent à scinder le revenu salarié de source luxembourgeoise du chauffeur en deux parties: une quote-part imposable au Luxembourg et une quote-part imposable en Allemagne.



En présence d'une activité intermittente, la retenue d'impôt sur salaires est à effectuer suivant l'article 9, alinéa 2 du règlement grand-ducal du 9 janvier 1974 relatif à la détermination de la retenue d'impôt sur les salaires et les pensions, qui est libellé comme suit: «En cas d'occupation intermittente, la durée de la période de paie est exprimée en jours et correspond à la somme des journées d'occupation effectives.»

Une autre méthode de détermination de la retenue est exposée au commentaire du règlement:

«Dans certaines hypothèses d'occupation intermittente, une autre méthode peut être appliquée qui, quant à ses effets, répond aux

règles tracées par l'article 9 (du règlement grand-ducal précité). Elle sera p. ex. utilisée à l'égard de salariés qui, du point de vue du fisc luxembourgeois, ont une occupation intermittente, mais sont en réalité occupés de façon continue par le même employeur. (...)

La retenue luxembourgeoise reste conforme aux dispositions de l'article 9 combinées avec celles de l'article 11 (du règlement grand-ducal précité) si elle est déterminée de façon à correspondre au produit de l'impôt qui serait dû sur l'ensemble du salaire, si celui-ci était imposable, d'après le rapport existant entre le salaire semi-net imposable et le salaire semi-net total.» ■

Nouvelle **publication concernant** **l'Aménagement** Communal et le Développement Urbain



Les Editions Promoculture annoncent la parution prochaine d'un nouveau livre qui se consacre à la nouvelle loi relative à l'aménagement communal et le développe-

ment urbain, loi qui a fait fureur dans les domaines administratifs et judiciaires et qui vient, sous la pression des milieux concernés, d'être modifiée récemment par le législateur.

L'objectif du livre est de décrypter cette loi relativement complexe et de la présenter de manière simple, afin de permettre aux lecteurs, même non avertis, d'avoir facilement accès à une matière a priori réservée à des spécialistes.

A cette fin, l'auteur suit de près la structure de la loi en expliquant, article par article, les éléments clés, tout en s'efforçant de les intégrer dans un contexte plus global et en dégagant, le cas échéant, les différences qui existent par rapport à la loi abrogée de 1937.

Ce nouveau livre regroupe enfin, dans la mesure dans laquelle ils sont déjà parus, les règlements grand-ducaux prévus par la loi et dont le but est de préciser d'un point de vue technique le contenu d'un projet d'aménagement général ou particulier, le contenu de certaines études préparatoires nécessaires à la confection de plans, etc.

L'auteur, Maître Georges Gudenburg, avocat à l'Etude Wildgen & Partners, est également le rédacteur responsable du périodique «Jurisnews – Regard sur le droit administratif», une publication mensuelle qui traite de la jurisprudence en matière administrative, avec un accent particulier sur la jurisprudence relative au contentieux communal. ■

Georges Gudenburg, «Aménagement Communal et Développement Urbain»,
408 pages au format 16 x 24 cm, ISBN 2-87974-062-2.
Peut être commandé au prix de € 49,50 auprès de toute librairie ou directement auprès de l'éditeur,
les Editions Promoculture, b.p. 1142, L-1011 Luxembourg,
fax: 40 09 50, CCPL LU08 1111 0872 3633 0000, e-mail: info@promoculture.lu; www.promoculture.lu

Nouvelles dispositions fiscales

Directive «épargne»

1. Compétences et coordonnées de la section de la retenue d'impôt sur les intérêts.

2. Formules.

Voir sous: http://www.impotsdirects.public.lu/archiv/newsletter/2005/nl_050705/index.html

Application de la directive «épargne» et des accords conclus avec des territoires dépendants ou associés d'Etats membres de l'Union européenne

La circulaire du directeur des contributions RIUE n° 1 du 29 juin 2005 contient des explications générales destinées à appliquer les lois suivantes:

- loi transposant en droit luxembourgeois la directive 2003/48/CE du 3 juin 2003 du Conseil de l'Union européenne en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts,
- loi du 21 juin 2005 portant approbation des Accords conclus avec des territoires dépendants ou associés d'Etats membres de l'Union européenne relatifs à la fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts.

La circulaire analyse, entre autres, les points suivants:

- la définition du bénéficiaire effectif
- l'identification et la détermination du lieu de résidence des bénéficiaires effectifs
- la définition de l'agent payeur, de l'autorité compétente et du paiement d'intérêts
- la retenue à la source
- le partage des recettes
- les exceptions au système de la retenue à la source.

Le texte intégral de la circulaire est reproduit sous:

http://www.impotsdirects.public.lu/legislation/legi05/Circulaire_RIUE_no_1_du_29_juin_2005.pdf

Convention Luxembourg-Lituanie – projet de loi

En date du 17 mai 2005, Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de l'Immigration a déposé à la Chambre des Députés le projet de loi n° 5473 portant approbation de la Convention entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République de Lituanie tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, et du Protocole y relatif, signés à Bruxelles, le 22 novembre 2004. La Convention sous rubrique s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le Gouvernement luxembourgeois en vue de compléter son réseau de conventions fiscales. Ce réseau comprend actuellement 46 Conventions fiscales bilatérales entrées en vigueur.

Le texte intégral du projet de loi n° 5473 est reproduit sous:

<http://www.chd.lu/servlet/ShowAttachment?mime=application%2fpdf&id=798878&fn=798878.pdf>

Le tableau récapitulatif des conventions en vigueur est reproduit sous:

http://www.impotsdirects.public.lu/dossiers/conventions/conv_vig/index.html

Imposition des chauffeurs professionnels qui sont des résidents d'Allemagne employés par une entreprise de transports établie au Luxembourg; application de la circulaire L.G. – Conv. D.I. n° 51 du 18 avril 2005 ayant pour objet la convention germano-luxembourgeoise contre les doubles impositions du 23 août 1958.

Par circulaire L.I.R. n° 137/2 du 22 juin 2005, la procédure d'entente amiable («Verständigungsverfahren») entre les autorités compétentes du Luxembourg et de l'Allemagne, mise en place en mars 2005, est analysée dans le contexte d'une activité intermittente exercée par un chauffeur professionnel qui est résident d'Allemagne et employé par une entreprise de transports établie au Luxembourg. Un exemple chiffré illustre l'application pratique des mesures. En plus, les conditions de demande en régularisation d'impôt sont analysées.

Le texte intégral des circulaires sous rubrique est reproduit sous:

http://www.impotsdirects.public.lu/legislation/legi05/Circulaire_LG-Conv_DI_n_51_du_18_avril_2005.pdf

http://www.impotsdirects.public.lu/legislation/legi05/LIR_137-2.pdf

Transposition de la directive épargne et modification du régime fiscal des sociétés de participations financières

Par lois du 21 juin 2005 ont été transposés en droit luxembourgeois:

- la directive 2003/48/CE du 3 juin 2003 du Conseil de l'Union européenne en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts,
- les accords conclus avec les pays tiers, ainsi que
- la modification du régime fiscal des sociétés de participations financières (Holding companies).

Le texte intégral des différentes lois est reproduit sous:

<http://www.legilux.public.lu/leg/al/archives/2005/0862206/0862206.pdf>

(Communiqué par l'Administration des contributions directes)

Le secteur des **véhicules**



de la **distribution** **automobiles** (2^e partie)



Après la présentation de la distribution des véhicules automobiles dans la dernière édition du Merkur, la deuxième partie de l'article sur le secteur automobile est consacrée aux secteurs proches de la voiture, comme la vente d'accessoires, les stations services, la location de voiture...

■ **Les accessoires automobiles**

Les pièces détachées de rechange et les produits d'entretien, les accessoires de bien-être pour les passagers et les produits d'embellissement du véhicule sont vendus par de nombreux canaux de distribution; à savoir, les concessionnaires, les stations-service, les centres autos, et les moyennes et grandes surfaces spécialisées.

Les produits les plus courants sont les huiles de vidange, les plaquettes de frein, les balais d'essuie-glace, les bougies, les batteries, les filtres à huile etc. Il s'y ajoute les produits de confort avec les pare-soleil, les glacières, les cale nuques et le confort enfant qui sont en plein boom. Cette vente attire une nouvelle clientèle dans un secteur traditionnellement masculin. Le confort adulte avec les mallettes de travail, tapis de sol, housses de siège, range-CD etc. Dans la tendance actuelle des voitures à vivre, les désodorisants sont venus s'ajouter aux peaux, éponges, et les nettoyants pour l'intérieur et l'extérieur.

Le tuning connaît également une forte progression, de même que les produits pour le son et l'électronique embarquée où le G.P.S. est très en vogue ainsi que les alarmes. Le G.P.S. portable est devenu un accessoire attractif qui combine les baladeurs numériques et les kits mains-libres.

Le marché du portage est également en progression avec les barres de toit, porte-vélos, porte-skis, coffres et remorques. La vente de pneus et de jantes représente aussi une part importante des ventes.

Au Luxembourg, les entreprises traditionnelles issues du secteur du commerce de gros se sont ouvertes au détail, comme ELECTRO-AUTO avec ses ateliers de montage, AUTOPARTS etc.

AUTOCENTER GOEDERT S.A. avec un chiffre d'affaires de près de 500.000 € est actif dans le secteur du gros et a développé à partir de la vente de pneus, un réseau de 6 points de vente souvent combinés avec des stations-service et de lavage ainsi que des ateliers selon une formule proche des cen-

SPEEDY

Propriété de Ford, le géant de l'automobile a cédé en 2002, sa filiale KWIK-FIT qui détient la marque SPEEDY au holding CVC PARTNERS. Les filiales SPEEDY Belgique ont été mises en faillite en 2003. Dans d'autres pays, SPEEDY a fêté ses 25 ans d'existence et continue à progresser comme en France avec 450 centres exploités en propre ou en franchise.

MIDAS

A été développé aux USA il y a 40 ans et dispose de 2.800 centres à travers le monde (600 en Europe) et est le leader de la réparation rapide automobile. Le réseau fonctionne essentiellement en franchise avec 300 franchises en Europe. Le réseau MIDAS Europe et Amérique latine a été racheté par NORAUTO au groupe FIAT qui l'avait acquis en 1998 à l'Américain MIDAS INC.

NORAUTO

Présent à Thionville, NORAUTO est une entreprise du groupe Mulliez (AUCHAN) et s'est développée essentiellement à la périphérie des villes à proximité des centres commerciaux. Avant le rachat de MIDAS qui lui permet de se positionner dans les centres urbains, NORAUTO avec ses 260 unités avait acquis le Belge AUTO 5 du groupe GIB (avec 50 unités) et MAXAUTO en France (avec 71 unités). AUTO 5 est présent à Arlon et Messancy. Avec les différents rachats, NORAUTO a rattrapé son concurrent FEU VERT avec 370 centres (FEU VERT avait racheté les services auto à Carrefour en 2002 après avoir acquis ceux de CORA et de CASINO). Le chiffre d'affaires de NORAUTO en 2002 a été de 790 millions € et est estimé à plus d'un milliard après l'intégration de MIDAS.

EUROP CAR

Est le n° 2 mondial derrière HERTZ et le n° 1 européen des loueurs automobiles de courte durée. EUROP CAR est présent dans 136 pays et gère une flotte de 125.000 véhicules. Filiale du groupe VW, EUROP CAR a réalisé un chiffre d'affaires de 1.172 milliard € en 2004.

HERTZ

Est le n° 1 mondial de la location de voiture. Il est présent dans 150 pays à travers 7.000 agences de location. Propriété de Ford en difficulté, d'aucuns pensent que Ford pourrait céder sa filiale.

tres autos développés à l'étranger. Cette formule a l'avantage d'attirer le client du fait d'un montage rapide à un tarif affiché et économique. Les vélos font également partie de l'assortiment de certains points de vente.

La grande distribution généraliste CACTUS, AUCHAN, CORA et spécialisée BATISELF, HORNBACH limite généralement son offre à quelques grandes catégories de produits, et ce, face à l'impossibilité pratique de vendre des pièces techniques en libre service. La grande surface spécialisée HELA à Bettembourg, outre ses rayons en self-service élargis aux vélos, dispose d'ateliers pour les travaux de montage et d'entretien habituels dans les centres autos.

La vente de pneus

Le secteur est caractérisé par la diversité de l'offre et le manque de lisibilité des prix. En effet, les pneus sont vendus dans une grande variété de circuits de distribution ayant chacun une approche différente des prix.

Les principaux circuits sont:

- Les concessionnaires automobiles.
- Les spécialistes du pneu comme GRAAS, A. & J.-C. GOEDERT, STRASSER, MRECHES (membre du réseau 6 avec 270 points de vente) et POINT S. POINT S est un réseau créé en 1971 constitué de commerçants indépendants actionnaires à 100 % de leur centrale: la FEDA. Le réseau européen dispose de près de 1.000 points de vente dont deux au Luxembourg.
- Les centres autos, centres de montage rapide et grandes surfaces.

Le remplacement des pare-brise

Le leader mondial BELRON contrôlé par le constructeur automobile D'Ieteren est présent dans 25 pays dont le Luxembourg avec

l'enseigne CARGLASS ou AUTOGLASS. Il propose la réparation et le remplacement de vitrage automobile et il gère 25.000 références. Un autre acteur est VITROTECH SA.

■ Les services automobiles

Les services traditionnels appuient leur activité sur un savoir-faire ancien tout en explorant de nouveaux créneaux. Certains installent leur concept sur une niche.

De plus en plus les services automobiles se développent en réseaux, dont certains à vocation internationale. L'offre de services peut être limitée au lavage, au remplacement de pare-brise ou de pneus, le tuning à savoir l'embellissement de la voiture par les accessoires et, encore plus spécialisé, le traitement du vitrage (GLASSTINT, un franchisé a ouvert un point de vente à Strassen).

Les changements en cours du fait de la directive MONTI pourraient avoir également une incidence sur les pièces, vu que les producteurs pourront commercialiser leurs produits sous leur propre marque, ce qui accroîtra la concurrence.

Le marché des services automobiles est très concentré et la réduction des entretiens ainsi que l'amélioration de la longévité et la robustesse des pièces détachées diminuent les visites au garage ou centres autos. A côté des réseaux qui se développent à l'étranger comme FEU VERT, MIDAS, NAUROTO, les constructeurs automobiles développent également des services de réparation, remplacement des pneus, des pots d'échappement, amortisseurs, etc. Dans les réseaux comme SPEEDY, le fait que la durée de vie d'un pot d'échappement est passée de trois à six ans a fait qu'il s'est ouvert à la vidange, au freinage, aux pneumatiques et à la batterie et même le lavage à

sec. MIDAS suit le même mouvement et développe la location «courte durée».

Au Luxembourg, les réseaux de centres autos sont faiblement développés et ce sont les garagistes indépendants et les concessionnaires qui captent la majeure partie du marché, par contre les stations-service n'assurent pratiquement plus de services et se sont transformées en boutique (voir article spécifique).

Problème majeur: Le déficit de qualification et la pénurie de personnel

D'aucuns estiment que le métier va devenir de plus en plus noble et qu'on va passer de la blouse sale à la blouse blanche comme dans les ateliers de VW à Leipzig. Il est à remarquer qu'au Luxembourg, le marché de la réparation a une importance moindre que chez nos voisins parce que les consommateurs achètent essentiellement des voitures neuves qu'ils gardent moins longtemps. De plus, de nombreuses voitures d'occasion sont vendues à l'étranger.

Les loueurs multimarques

Parmi les loueurs, nous retrouvons principalement les loueurs opérationnels sur le court et le long terme comme AVIS, HERTZ, ARVAL, AUTOLUX, EUROP CAR. Au Luxembourg, le marché de la location long terme a plus que doublé au cours des dernières années. A côté de ces loueurs, de nombreuses filiales de banques pratiquent le leasing financier ou les deux.

Le leasing financier ou opérationnel, renting, location-financement, crédit-bail sont de multiples manières d'acquérir un véhicule en dehors du crédit bancaire pour le financement. La location de véhicules s'adresse actuellement et pour l'essentiel aux professionnels. La plupart des acteurs sont présents sur le créneau de la



courte et de la longue durée. Les acteurs estiment que par rapport aux USA, il subsiste un potentiel important à développer. Le développement des réseaux s'appuie sur des agences filialisées ou franchisées ou par des comptoirs de location implantés dans les concessions automobiles.

Les stations-services et les shops

Le graphique Eurostat publié dans le Merkur n° 5 a démontré, ce qui n'est pas surprenant, que le Luxembourg est le plus grand



pompiste européen par le nombre de stations-service. Ce tableau ne reflète cependant pas l'ampleur des ventes. En effet, la plupart des compagnies présentes enregistrent au Luxembourg des records de vente en volume.

Avec plus de 400 stations fin des années, leur nombre s'approche de 237 aujourd'hui et tend vers 200 à terme. La réduction de leur nombre et l'augmentation de

leur importance sont principalement dues aux investissements considérables nécessités pour la mise en conformité résultant des mesures anti-pollution et les réglementations en matière de comodo-incommodo. Le groupe pétrolier affirme que le réseau luxembourgeois est le plus moderne et le plus sûr d'Europe.

Les prix étant contrôlés par le gouvernement qui fixe aussi les marges, fait que, malgré l'augmentation considérable des prix pétroliers et l'augmentation des charges, les marges par litre sont restées inchangées. Toujours est-il qu'en mars, le prix d'un euro par litre pour l'essence super a été atteint.

Il est à remarquer également que de plus en plus de stations-service sont exploitées directement par les compagnies pétrolières. Ce qui caractérise la majorité des stations-service est que toutes exploitent au minimum un shop en évoluant vers le «convenience store».

Le boom des «convenient stores» ouverts 24h sur 24 a eu lieu aux Etats-Unis en 1968. En anglais, «convenience» signifie pratique, facile et disponible. Ces magasins sont souvent installés dans ou à côté des stations-service. Ils deviennent de véritables petits supermarchés qui permettent aux exploitants de compenser les très faibles marges qu'ils dégagent sur la vente de carburant. A l'exemple

du leader américain Seven-Eleven, de nombreux concepts associant généralement des distributeurs de carburants et des chaînes ou les grossistes du secteur alimentaire avec le non-food et tabacs, se sont développés en Europe à l'exemple de SHELL avec Cactus. SHELL, qui exploite 40 stations au Grand-Duché, dispose d'un «convenience store» SELECT dans la plupart des stations. Q8 coopère avec Delhaize Le Lion en Belgique et au Luxembourg où 12 magasins SHOP'N GO sont exploités. TEXACO exploite des magasins STAR-MARKET et MINI-MARKET. ESSO, sous le nom de SNACK & SHOP, dispose d'un réseau de boutiques se positionnent entre l'épicerie et le fast-food. Les grandes stations comme celles de Remerschen et Esch-Raemerich fonctionnent avec un shop séparé de la station, il est divisé en un C-Store et Food-Store. L'évolution est telle que les pétroliers deviennent de plus en plus des épiciers, à tel point que rares sont ceux qui vendent encore des essuie-glaces.

Certains «convenience shops», surtout ceux établis aux frontières luxembourgeoises, se sont développés pour devenir de véritables supermarchés avec de grands parkings. Certains ont évolué pour devenir de véritables petits centres commerciaux qui ont pris naissance autour d'une station-service. Par étapes successives, ils sont devenus des centres commerciaux complets et modernes, par exemple Knauff à Schmiede et Pommerloch et Pall Center à Oberpallen.

A Berchem, Shell exploite la plus grande station-service d'Europe qui distribue près de 200 millions de litres de carburants par an. En saison, 100 personnes travaillent sur le site qui dispose également de 3.200 m² de surface pour les shops et restaurants.

En observant le développement aux USA, l'on constate que 50 % des «convenience stores»

Source: BBE, Cologne

Assortiments	Part d'aujourd'hui	Part dans le futur
Tabacs	42 %	18 %
Boissons	25 %	33 %
Presse	9 %	5 %
Accessoires auto	9 %	7 %
Friandises	7 %	5 %
Glaces	3 %	2 %
Alimentation	2 %	12 %
Non-food	1 %	12 %
Services, y inclus fast-food	0 %	5 %

sont situés dans les stations-service et le chiffre d'affaires du shop représente en moyenne 40 % du chiffre d'affaires et 70 % du résultat. Il est vrai que la marge sur la vente d'un sandwich est nettement plus confortable que celle sécrétée par la vente de carburants.

En Allemagne, ARAL, également présent à Luxembourg, a fermé certaines stations-service mais maintenu les shops. L'ouverture d'un ARAL Shop à Cologne en dehors d'une station service, n'a cependant pas été couronnée de succès.

La stations de services de demain en Allemagne (d'après BBE)

200 m² de surface de vente
2 millions € de chiffre d'affaires hors carburants.

Parts dans les assortiments

Quels sont les atouts des shops des stations-service? Il s'agit de la proximité, de l'accessibilité, du confort et des horaires d'ouverture, souvent 24h sur 24.

Le client pressé ou celui qui a oublié d'acheter certains produits apprécie les possibilités de dépannage.

Certains shops sont devenus des lieux de vie avec une atmosphère de bistrot, où se côtoient les professionnels de la route, les touristes et le cas échéant les habitants du quartier.

Pour éviter la concurrence déloyale avec les commerces traditionnels dont les heures d'ouverture sont limitées, les surfaces de vente autorisées sont de 25 m².

Cette surface étant rarement respectée, cette situation est source d'après discussions, les uns étant partisan du respect de la législation et les autres de son adaptation à la réalité.

Le succès des «night shops» chez nos voisins et le succès des shops des stations-service malgré des prix plus élevés prouvent que leur offre répond à un réel besoin.



Et demain...

Un double défi attend les stations-service luxembourgeoises:

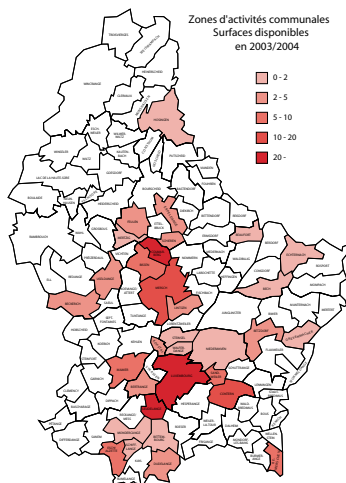
1. Que se passera-t-il si le différentiel de prix avec les voisins venait à disparaître?
2. Il est connu et reconnu que les ressources pétrolières ne sont pas inépuisables. Constructeurs de voitures et pétroliers travaillent à la voiture du futur et à la source d'énergie de demain.

Ces nouveaux carburants seront-ils distribués dans les stations-service, ou les stations-service connaîtront-elles le sort de certaines qui déjà aujourd'hui ne vendent plus de carburants mais ont maintenu leur shop en y ajoutant comme dans 328 stations en Allemagne, les services postaux de base?

Enquête de l'UEL portant sur les zones d'activités économiques au Grand-Duché de Luxembourg

Dans le souci de répondre aux attentes de ses membres, le Conseil d'administration de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises – UEL – a décidé de dresser un inventaire des capacités d'implantation d'entreprises dans les zones d'activités communales sur le territoire du Luxembourg.

L'objectif de cette enquête est de disposer de chiffres actualisés, d'une part, et d'apprécier l'offre existante et en projet par rapport aux besoins de l'économie, d'autre part. Le SYVICOL a collaboré à cette initiative en incitant notamment les administrations communales à participer à l'enquête en question. L'initiative de l'UEL a également bénéficié du soutien du Ministère de l'Economie.



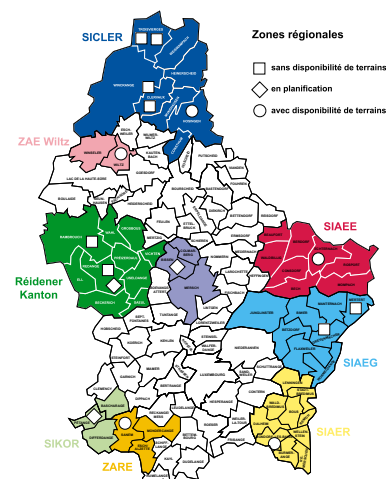
Source: Enquête UEL auprès des communes

lière, de façon à fournir pour l'avenir un instrument de travail utile à l'UEL et plus particulièrement à ses membres. La présentation sous forme de graphiques permet la visualisation des résultats de l'enquête.

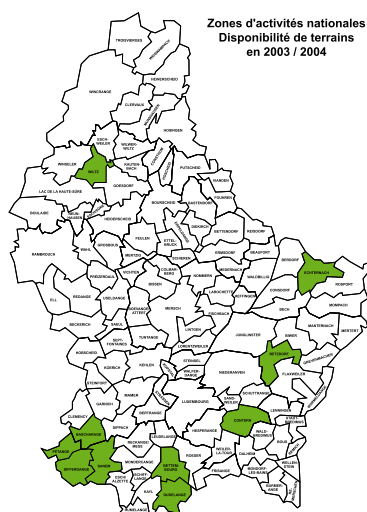
L'UEL est d'avis que le résultat de cette étude revêt une importance non négligeable pour l'économie nationale et régionale tant par son apport analytique que par son

approche prospective. Le taux de réponse des administrations communales est de cent pour cent, ce qui reflète l'intérêt que cette enquête a suscité auprès de celles-ci. L'UEL tient à les remercier vivement de leur collaboration.

L'étude a été enrichie par des informations détaillées sur les zones régionales en collaboration avec les syndicats intercommunaux et le Ministère de l'Economie. L'étude a enfin été complétée par une configuration des zones nationales dont les informations ont été mises à la disposition de l'UEL par le Ministère de l'Economie.



Source: Ministère de l'Economie et enquête UEL auprès des syndicats intercommunaux



Source: Ministère de l'Economie

NOTES

¹⁾ L'UEL regroupe les organisations suivantes :

- Association des Banques et Banquiers, Luxembourg
- Association des Compagnies d'Assurances
- Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
- Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg
- Confédération Luxembourgeoise du Commerce
- Fédération des Artisans
- Fédération des Industriels Luxembourgeois
- Fédération Nationale des Hôteliers, Restaurateurs et Cafetiers

Objectifs de l'étude et mise en œuvre

L'étude en question poursuit deux finalités, à savoir:

- l'analyse de la situation actuelle, la réalisation et l'actualisation d'un atlas des zones d'activités communales industrielles et artisanales existantes et
- une analyse prospective pour les années à venir.

L'enquête est également un outil venant à propos pour les membres de l'UEL qui sont souvent confrontés à des demandes multiples en la matière de la part des entreprises et auxquelles ils pourront donner plus aisément satisfaction à l'avenir.

La méthodologie utilisée rend possible une mise à jour de la situation des zones d'activités communales sur une base régu-

Principaux enseignements tirés de l'étude

Zones communales opérationnelles et en planification:

163 zones communales représentent un total de 1.510 ha de terrains dont 1.060 ha sont utilisés et 24 ha sont pris en option.

Surfaces non-utilisées à l'intérieur des zones communales (1)=(2)+(3):



83 zones communales disposent de 426 ha de terrains pouvant encore accueillir des activités.

Surfaces disponibles à l'intérieur des zones communales en 2003/2004 (2):

56 zones communales opérationnelles disposent de 190 ha de terrains (en partie non viabilisés).

Surfaces à l'intérieur des zones communales en voie de planification (3):

27 zones en phase de planification, de projet, d'autorisation ou d'aménagement représentent un potentiel de 236 ha de terrains. La date de la mise sur le marché de ces terrains dépend de nombreux facteurs liés au stade des dif-



férentes phases de réalisation de la zone.

Zones communales opérationnelles disposant de terrains disponibles et pouvant accueillir des entreprises relevant des activités suivantes:

Artisanat:

45 zones représentant 157 ha

Commerce:

40 zones représentant 150 ha

Industrie:

21 zones représentant 64 ha

Services:

42 zones représentant 149 ha.

Il est à noter que les disponibilités renseignées ci-dessus, ventilées suivant les types d'activité, ne dépassent pas 190 ha dans leur totalité.



Zones communales ne présentant plus de disponibilité de terrains:

80 zones communales sont occupées dans leur totalité et ne disposent plus de terrains libres.

Zones régionales:

16 zones régionales disposent d'une surface totale de 259 ha. 99 ha sont actuellement non utilisés dont 64 ha sont seulement en phase de planification.

Zones nationales:

13 zones nationales disposent d'une surface totale de 727 ha. 246 ha sont actuellement non utilisés dont 90 ha sont seulement en phase de planification.



Il ressort de l'étude que les capacités disponibles à l'heure actuelle ou dans un proche avenir dans les zones d'activités communales et régionales ne sont pas suffisamment importantes pour satisfaire la demande des entreprises de s'implanter ou d'étendre leurs activités, tout comme cela résulte de la confrontation de cette étude avec les résultats d'une récente enquête que la Chambre des Métiers a menée auprès de ses membres au sujet de leurs besoins en surface à ce titre.

D'après cette enquête, les entreprises relevant du secteur de l'artisanat nécessiteraient à elles seules plus de la moitié des surfaces disponibles dans les zones communales.

Les organisations patronales espèrent dès lors que l'appel qu'elles ont lancé au Gouvernement sera suivi de mesures concrètes visant à augmenter les disponibilités en surfaces pour parer au déficit constaté. L'UEL a offert sa collaboration à cet effet aux ministères compétents. (Communiqué par l'UEL)

L'enquête UEL peut être consultée sur son site Internet à l'adresse www.uel.lu. Elle est également mise à la disposition des intéressés par les chambres professionnelles patronales et les fédérations patronales.

8 juillet 2005

Assemblée générale ordinaire

de la **clc**



Le 8 juillet 2005 a eu lieu l'assemblée générale ordinaire de la clc (Confédération luxembourgeoise du commerce). Après une première partie statutaire, la clc a eu le plaisir d'accueillir M. Mario Mensing (CIMA GmbH) pour une conférence intitulée «City-Management: Les tendances».

Dans son allocution de bienvenue M. Erny Lamborelle, Président de la clc, a souligné qu'un accroissement du PIB plus important au Luxembourg que dans les pays voisins risque aujourd'hui de masquer la perte de compétitivité de l'économie luxembourgeoise. Le coût de la main d'œuvre, attisé par des automatismes tels que l'évolution de l'indice du coût de la vie ou encore le salaire social minimum, devient dès lors un argument clé dans les décisions stratégiques des entreprises. Le deuxième élément qui menace la performance de l'économie luxembourgeoise est le taux d'inflation bien trop important par rapport aux moyennes de l'UE.

M. Lamborelle a ensuite fait le point sur le secteur des transports de marchandises par route qui a affiché en 2004 une augmentation du nombre d'emplois de 5,6%. Cet accroissement doit cependant être attribué à la créa-

tion au Luxembourg de filiales de groupes étrangers. Les professionnels de la route sont confrontés à une érosion des prix de transports, due à concurrence acharnée sur le marché depuis l'adhésion à l'UE de 10 nouveaux Etats membres, et à une augmentation considérable des coûts d'exploitation, attisée par les redevances routières et le prix du gazole.

Dans le secteur des services, le chiffre d'affaires nominal réalisé par les spécialistes en informatique était en baisse pour la troisième année consécutive. Cette contre-performance reflète entre autres le retard du Luxembourg dans la réalisation du programme e-Luxembourg.

Le commerce de gros «traditionnel» souffre d'une concurrence étrangère accrue. Une majorité des prestataires de service étrangers (dans la construction ou le parachèvement par exemple) ne s'approvisionne pas au Grand-Duché.

Dans le commerce de détail, la progression du chiffre d'affaires en volume (corrigeé en fonction du nombre de jours ouvrables) n'était que de 0,7% en 2004. Ce taux de progression correspond à peine au taux d'accroissement de la population résidente. Il est tout à fait étonnant de constater que dans le

secteur de l'alimentation, le chiffre d'affaires en volume a même baissé (!) par rapport à la période équivalente de l'année précédente. Depuis le début de l'année, le climat des affaires dans la plupart des branches du commerce ne s'est toujours pas fondamentalement amélioré.

Si le commerce est moins exposé aux tentations d'une délocalisation, les achats transfrontaliers sont cependant une réalité. Le secteur du commerce est condamné à maintenir des prix de vente compétitifs pour éviter une fuite massive du pouvoir d'achat vers des pôles commerciaux à l'étranger, ces derniers étant de plus en plus nombreux et agressifs dans leur marketing. Mais la mauvaise conjoncture du commerce indigène est surtout due à une retenue du consommateur dans ses dépenses. La stagnation, voire le recul des chiffres d'affaires dans le commerce de détail s'observe également dans beaucoup d'autres pays de l'Union, surtout dans l'Union des 15. Une des principales raisons est la sensibilité accrue des consommateurs au prix des produits. La progression des ventes dans les magasins de type «discount» semble confirmer cette analyse. Un autre facteur qui explique la retenue du consommateur est le manque de confiance.

La clc veut insister sur des signaux forts pour cultiver la confiance du consommateur. La politique doit montrer dès la rentrée qu'elle reprend le contrôle des dossiers et qu'elle s'investit – après la Présidence et les campagnes du OUI en faveur de la Constitution européenne

– dans la gestion des problèmes nationaux. Il ne suffira pas d'engager uniquement des réformes sur le plan législatif. La population doit également retrouver l'envie de travailler, l'envie d'apprendre, l'envie de s'investir. L'esprit combatif et la compétition sont des qualités programmées dans le génome de l'être humain. Il est urgent de réveiller cet esprit pionnier du Luxembourgeois et

de provoquer un changement radical des mentalités.

M. Lamborelle a rappelé que la richesse du pays dépend en majeure partie d'une «politique de niches». Or, en raison du processus d'intégration en Europe, il sera difficile, voire impossible de maintenir cette position privilégiée du Grand-Duché. Par conséquent, il est indispensable que le Luxembourg se dote d'une

stratégie cohérente en matière de développement économique futur.

A la fin de son discours M. Lamborelle a souligné l'attachement de la clc à l'idée de la construction d'une Europe unie et a souhaité que la politique européenne se concentre sur la croissance économique et la situation tendue sur le marché de l'emploi. ■

Une version intégrale du rapport d'activité 2004 de la clc peut être téléchargée sur www.cc.lu

FEDIL

Le «oui» au Traité constitutionnel confirme l'attachement du Luxembourg à l'Europe

La FEDIL salue le fait que le peuple luxembourgeois a dit «oui» lors du référendum, en date du 10 juillet dernier, au Traité établissant une Constitution pour l'Europe.

De l'avis de la FEDIL, ce signal fort est intervenu à un moment où l'Europe doit faire face à une faible croissance économique, mais aussi à une crise politique, notamment provoquée par les votes négatifs intervenus lors des référendums en France et aux Pays-Bas.

La FEDIL estime que l'approbation des Luxembourgeois au Traité constitutionnel marque un premier pas dans la voie à suivre pour relancer l'investissement et, partant, la création d'emplois. Cependant, la FEDIL réitère son souci que le processus de réflexion et le débat au sujet du modèle social européen devront s'insérer dans la logique de la stratégie visant à créer plus de croissance et plus

d'emploi au Luxembourg et en Europe.

Les enjeux de la politique européenne ont également figuré à l'ordre du jour de la dernière réunion en date du conseil d'administration de la FEDIL. Lors de cette réunion, le conseil s'est notamment penché sur la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne qui s'est terminée en date du 30 juin dernier.

Dans ce contexte, la FEDIL tient à féliciter la Présidence luxembourgeoise qui est parvenue à un accord en ce qui concerne la réforme du pacte de Stabilité et de Croissance et en ce qui concerne la relance de la Stratégie de Lisbonne visant à redresser la compétitivité de l'Europe à l'échelle mondiale.

Malgré le récent constat du STATEC «qu'en 2004, toutes les variables semblent néanmoins indiquer une amélioration de la situa-

tion compétitive de l'économie luxembourgeoise», la FEDIL est d'avis que la nécessité de redresser la compétitivité des entreprises reste également à l'ordre du jour au niveau national.

Partant, elle estime qu'en vue de l'élaboration du plan d'action national à soumettre au dernier trimestre 2005, le gouvernement et les partenaires sociaux pourraient utilement s'inspirer des recommandations du professeur Fontagné, émises dans le cadre de son rapport sur la compétitivité de l'économie luxembourgeoise.

Les réformes indispensables devraient notamment porter sur l'économie de la connaissance, la qualité et la compétitivité-prix de l'énergie, la simplification administrative et la création d'un marché du travail plus ouvert, plus mobile et plus intégré favorisant le retour au plein emploi.

Dans son analyse de la situation conjoncturelle, le conseil

d'administration s'est à nouveau montré préoccupé du niveau élevé de l'inflation, notamment en raison des récents niveaux records du prix du pétrole.

Non seulement les niveaux des prix atteints se répercutent négativement sur les coûts des entreprises et sur le niveau de l'inflation, ils risquent également d'avancer

de 3 ou 4 mois l'échéance de la prochaine tranche indiciaire, initialement prévue pour le début de 2006.

Finalement, le conseil d'administration a approuvé les demandes d'affiliation à la FEDIL des neuf sociétés suivantes, représentant au total un effectif de 378 personnes: AES INTERNATIONAL

S.à r.l., BARTHELME SUCCESEURS S.à r.l., CRONOS S.A., DE WITTE & MOREL/HUDSON, FAST FORWARD S.à r.l., INBC DEVELOPMENT S.A., LUXSPACE S.à r.l., PFIZER ENTERPRISES S.à r.l., SOCLAIR EQUIPEMENTS S.A. (communiqué par la FEDIL)

10 juin

La **FEDIL** accueille le **Conseil** des **présidents** de **l'UNICE**



Le 10 juin a eu lieu, à Luxembourg, le Conseil des présidents de l'Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe (UNICE), dont la FEDIL est membre.

Cet événement de haut niveau, rassemblant deux fois par an les présidents des fédérations membres de l'UNICE, fut l'occasion de discuter de l'actualité touchant les entreprises

et de préparer la stratégie pour les mois à venir. L'ordre du jour de la réunion du vendredi, 10 juin qui s'est tenue au siège de la FEDIL, a notamment permis de faire le point sur la situation économique actuelle, les débats relatifs au Traité constitutionnel dans les Etats membres, l'avenir du dialogue social européen ainsi qu'un certain nombre de sujets à envergure internationale, dont le commerce international, le changement climatique et la politique de développement.

Le Conseil fut présidé par Dr Jürgen Strube dont le mandat s'est achevé le 30 juin 2005. C'est à M. Ernest-Antoine Scillièr, président du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) que le Conseil des présidents a confié, en date du 21 mars dernier, le mandat de nouveau président de l'UNICE, à compter du 1^{er} juillet 2005.

Le Conseil des présidents a été précédé, la veille, par une audience au Palais Grand-Ducal. Par ailleurs, un dîner officiel a eu lieu le soir au Centre culturel de rencontre, l'Abbaye de Neumünster, en présence du ministre du Budget et de la Justice, M. Luc Frieden, du bourgmestre de la Ville de Luxembourg, M. Paul Helming, et de plusieurs représentants du ministère de l'Economie et du Commerce extérieur.

L'UNICE est le porte-parole de plus de 20 millions de petites, moyennes et grandes entreprises. Présente sur la scène européenne depuis 1958, l'UNICE compte aujourd'hui 38 membres, fédérations nationales de l'industrie et des employeurs de 32 pays, dont la mission première est l'amélioration de la croissance et de la compétitivité en Europe.

Groupement luxembourgeois de l'aéronautique et de l'espace

Le **GLAE** accueille **deux** **nouveaux** **membres**

Le conseil d'administration du Groupement luxembourgeois de l'aé-

ronautique et de l'espace (GLAE) vient de décider à l'unanimité d'admettre deux nouveaux

membres, à savoir Euro-Composites S.A. et Luxinnovation, l'Agence nationale pour la pro-

motion de l'innovation et de la recherche.

A l'heure actuelle, Euro-Composites S.A., implantée à Echternach (Luxembourg), concentre ses efforts en matière de recherche et de développement sur les matériaux composites capables de résister à de hautes températures, des structures métalliques en forme de nids d'abeilles et des matériaux en céramique à poids réduit. Parmi ses clients, Euro-Composites S.A. compte notamment les industries de l'aviation civile et militaire.

Ce sont les multiples activités de Luxinnovation dans le contexte de la recherche européenne qui ont motivé le GLAE à accueillir l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la

recherche en tant que membre associé. Luxinnovation a entamé dès 2002 une action de promotion des domaines «Espace» et «Aéronautique», afin de préparer les entreprises et les centres de recherche aux programmes de l'ESA (European Space Agency). Le cluster technologique AeroSpace, créé en 2003, a pour ambition d'accompagner les acteurs concernés dans leurs démarches.

Le Groupement luxembourgeois de l'aéronautique et de l'espace, constitué au sein de la FEDIL en date du 2 février dernier, a pour objet de servir de lien permanent entre ses membres, de conseiller ses membres et de défendre sur le plan national et sur le plan international, par tous les

moyens jugés adéquats, les intérêts communs professionnels, économiques et sociaux de ses membres. Sa constitution donne suite à l'adhésion du Grand-Duché de Luxembourg à la convention de l'Agence spatiale européenne et permettra aux entreprises luxembourgeoises de créer des synergies tant aux niveaux national et européen que dans les secteurs privé et public.

Les membres fondateurs du GLAE sont les entreprises luxembourgeoises suivantes: Entreprise des Postes et Télécommunications, HITEC Luxembourg S.A., LUXSPACE S.à r.l., SES ASTRA S.A. et TELINDUS Luxembourg S.A. (communiqué par le GLAE) ■

Assemblée générale

Nouveau Président et nouveau site Internet pour la MarkCom

La Fédération luxembourgeoise des Agences Conseils en Marketing et Communication (MarkCom a.s.b.l.) a récemment tenu son assemblée générale ordinaire sous la présidence de Pol Goetzinger, administrateur-délégué de Concept Factory. Cette assemblée a eu pour objet la revue annuelle des activités de la fédération, avec notamment la mise en ligne du nouveau site Internet www.mark-com.lu et la conception et réalisation du Vademecum des agences conseils au Luxembourg. La réunion fut suivie de la présentation dudit Vademecum et d'un exposé autour du thème des droits d'auteur présenté conjointement par MarkCom et les membres de Design Luxembourg.

Lors de sa première réunion consécutive à cette assemblée, le conseil d'administration – qui

reste inchangé jusqu'en 2007 – a élu sa nouvelle présidente en la personne de Heike Fries, administrateur-délégué de l'agence Grey Worldwide Luxembourg, et son nouveau trésorier, Fatih Zabun, responsable chez Dété Publicité.

Pol Goetzinger a été nommé vice-président.

MarkCom rassemble aujourd'hui 14 agences en communication: Advantage Communication, Bizart, Binsfeld Communication, Comed, Con-



(de g. à dr.:
Camille Groff
(Mikado
Publicis), Alain
Ierace
(Advantage
Communication),
Racul
Thill (Bizart),
Heike Fries
(Grey World-
wide), Claude
Müller (Comed),
Netty Thinnes
(Mediation),
Mare Binsfeld
(Binsfeld Com-
munication),
Pol Goetzinger
(Concept Fac-
tory);
absents: Fatih
Zabun (Dété
Publicité),
Mario Mantrisi
(Kneip Commu-
nication)

cept Factory, Dété Publicité, Grey Worldwide Luxembourg, Imedia, Interpub', Kneip Communication, Mac, Mediation, Mikado Publicis et Millenium Advertising.

Cette fédération, par son travail et le partage de ses expériences respectives, a pour objet de garantir et de sauvegarder l'image, l'intégrité et le niveau d'excellence des

professionnels de la communication auprès des clients des agences-membres et de tous les acteurs et annonceurs du Luxembourg. ■

Commerce

Création de l'association commerciale de la commune de Hesperange

Tom Meyer de la société Basic Consulting a été nommé Président de l'association commerciale de la commune de Hesperange



Plusieurs commerçants de la Commune de Hesperange ont très récemment créé une association commerciale, regroupant les PME et les entreprises industrielles sur leur territoire. La vocation principale de cette association, sans but lucratif, est de promouvoir et développer les intérêts des commerçants, sous la condition pour ces derniers d'être implantés sur le territoire de la commune afin d'être membre. L'association est gérée par un comité, réélu tous les trois ans, chargé du suivi des activités.

Différents tarifs de cotisation sont proposés, à savoir la cotisation de sympathisant concernant le membre implanté sur le territoire de la commune, et la cotisation de

parrainage pour les personnes indirectement impliquées désireuses de seulement soutenir l'initiative en question.

Les activités de cette association tentent d'atteindre plusieurs buts. En effet, le principal objectif est de défendre les intérêts des commerçants auprès des institutions, des fédérations, des représentants politiques ainsi qu'à l'égard de l'Administration Communale de Hesperange. Grâce aux nombreux membres, l'association bénéficiera d'un certain pouvoir de décision et d'action afin d'influencer et de sensibiliser les autorités, et de défendre ainsi vivement les intérêts de ses adhérents. De plus, les intérêts des commerçants seront défendus auprès des différents ministères en charge, de la Chambre de Commerce, de la Confédération du Commerce, ainsi qu'auprès de toute autre institution liée aux intérêts des commerçants.

Au-delà de ces actions, les membres pourront également bénéficier de la participation à des conférences, des formations ainsi que des séminaires seront organisés avec l'avantage d'une participation libre et nonpayante.

En plus de ces prestations, l'association mettra en œuvre diffé-

rentes manifestations dans le but de promouvoir les PME sur le territoire de la commune. Des marchés, des activités promotionnelles et des journées porte-ouverte dans les entreprises sont prévues. Le programme des activités sera présenté lors d'une conférence de presse au mois de septembre 2005.

Tom Meyer de la société Basic Consulting sera dans sa fonction de Président de l'association commerciale de la commune de Hesperange entouré des membres suivants: M. Arsène RISCHARD, société GERANCIA (Hesperange); M. Claude MINELL, société GERANCIA (Hesperange); M. Georges MAY, société WAHL&MAY (Alzingen); Mlle Myriam FEYDER, expert-comptable (Fentange); Maître Thierry REISCH, avocat à Luxembourg; M. Wolfgang BOLLIG, société DORR-LUX (Howald); M. Romain WAHL, société WAHL&MAY (Alzingen).

Tout commerçant implanté sur le territoire de la Commune de Hesperange peut finalement se joindre à cette initiative, soit en tant que membre sympathisant, soit en tant que membre du comité, donc en y participant activement. ■

Pour tous renseignements supplémentaires, veuillez vous mettre en relation avec la société:
Basic Consulting, M. Tom Meyer, 268 route de Thionville, L-5884 HOWALD,
tél.: (352) 26 62 01 01, fax: (352) 26 62 01 02, e-mail: t.meyer@basic-consulting.com

Nouveaux réceptionnistes pour l'hôtellerie



L'Administration de l'Emploi, le Centre National de Formation Professionnelle Continue d'Esch-sur-Alzette et l'Horesca organisent régulièrement des formations qui ont pour but d'initier au métier de réceptionniste dans un établissement d'hébergement. Suite à une convention conclue entre le Ministère du Travail, le Ministère de l'Education Nationale et l'Horesca, une nouvelle édition de cette formation a eu lieu au cours des dernières semaines. Issus pour la majorité du secteur tertiaire, les personnes intéressées ont l'occasion de réorienter leur carrière professionnelle vers les métiers du tourisme. La formation d'une durée d'environ deux mois se veut très concrète et pratique.

L'accueil des hôtes, la prise en charge des clients difficiles, l'accueil téléphonique, le traite-

ment informatique des données sur Fidelio, le travail en équipe et la préparation au stage sont parmi d'autres les aspects traités lors des cours. Grâce à des intervenants externes et la participation du Lycée Technique Hôtelier Alexis Heck de Diekirch les inscrits apprennent aussi à connaître les atouts touristiques du pays, à se familiariser aux différents moyens de paiement modernes et à se faire une idée sur les débouchés et les perspectives dans ce secteur. Des visites-découvertes dans différents hôtels clôturent la partie théorique.

Ensuite, les participants effectuent un stage pratique de quinze jours en entreprise. Par ce moyen, ils peuvent se rendre compte des différentes facettes que comporte ce métier au quotidien. En leur enseignant un peu de leur savoir-faire, les hôteliers ont aussi la pos-

sibilité d'étoffer leurs effectifs par du personnel motivé. Un contrat d'embauche est généralement la suite logique, notamment par un deuxième stage, dit de réinsertion, comme le prévoit le Plan d'Action National en faveur de l'emploi sur une période de maximum un an.

Les lauréats du 12 juillet 2005 sont: Adrovic Morbe Myriam (Luxembourg), Breisch Jean-Paul (Dudelange), Lima Ana Paula (Luxembourg), Marques De Almeida Antonio José (Luxembourg), Morillo Quezada Yenny (Colmar-Berg), Pauly Astrid (Esch-Alzette), Rehlinger Chantal (Mondercange), Ronel Huguette-Canelle (Mondorf), Rosman Fedor Varda (Mondorf), Thari Khaled (Mamer), Thion Charlotte (Luxembourg), Zullo-Reiter Christiane (Luxembourg).

Les hôteliers intéressés par l'accueil d'un stagiaire lors de la session d'automne ou désirant connaître leurs avantages dans le cadre du stage d'insertion ou de réinsertion peuvent se renseigner auprès de l'ADEM (tél.:478.5419) ou auprès de l'HORESCA (tél.: 42.13.551)



Le répertoire 2005 vient de paraître

Le Groupement Transports Luxembourgeois affilié à la clc (Confédération luxembourgeoise du Commerce) vient de publier le Répertoire 2005 des professionnels luxembourgeois spécialistes des transports, membres de sa fédération. Ce référentiel est distribué à plus de 10 000 exemplaires au Luxembourg et

au-delà de nos frontières. Il constitue un manuel de consultation pour les transporteurs et un support permettant de promouvoir le secteur des transports luxembourgeois auprès de ses clients actuels et potentiels. (communiqué par le Groupement Transports Luxembourg asbl/ clc)

clc

«L'essentiel de l'ADR» vient de paraître



Un nouveau fascicule intitulé «L'essentiel de l'ADR» vient d'être publié.

Ce livret est édité par la clc avec la collaboration de son membre affilié, le Groupement Transports Luxembourgeois asbl, pour résumer d'une façon

simplifiée les différentes prescriptions et règles en matière de transport de marchandises dangereuses.

Le nouveau livret se base sur l'ancien ouvrage «les bases de l'ADR» édité pour la première fois en 1998, et a été entièrement mis à jour suite aux nou-

velles dispositions de l'Accord européen.

Pour les membres de la clc, seuls les frais d'envoi seront facturés. Pour les non-membres, le prix du fascicule est fixé à 5€. (communiqué par la clc)

MATERIEL ELECTRIQUE ■ APPAREILS ELECTRIQUES ■ APPAREILS DE MESURE
ECLAIRAGE ■ SECURITE ■ AUDIO-VIDEO-SAT

A.R.T.ECH

SOUS SOCIÉTÉ ANONYME

L'ART DE LA TECHNOLOGIE

70, MILLEWEE • GASPERICH • BP 1044 • L-1010 LUXEMBOURG
TEL. 49 33 33 • FAX 40 26 34 • E-mail com@artech.lu

Mieux vous écouter, **Mieux vous écouter,** mieux vous guider mieux vous guider !



ESPACE ENTREPRISES

Lieu de documentation, de conseil individuel et de service, l'Espace Entreprises met ses ressources humaines et informationnelles au service des entreprises, créateurs d'entreprises et des projets destinés à l'importation ou à l'exportation.

Que ce soit dans des domaines juridiques, administratifs, économiques, sociaux, dans le cadre d'une création, reprise ou transmission de société, la vocation et la mission de l'Espace Entreprises est de renseigner, orienter et assister dans les meilleures conditions ceux qui, par leur initiative, concourent au développement du tissu économique luxembourgeois.



millennium



Votre partenaire pour la réussite



EN BREF

Immobilier atHome.lu fait peau neuve



Un an après être devenu le support internet le plus utilisé au Luxembourg pour la recherche immobilière, le portail de l'habitat www.atHome.lu lance une nouvelle version de son site. Outre les changements graphiques, le visiteur appréciera les nouvelles fonctions intégrées au site comme les critères de recherche détaillés, les fonctions de tri supplémentaires ou la sauvegarde d'objets sélectionnés sous forme de liste. Avec plus de 5 000 annonces présentes dans sa bourse immobilière, atHome informe également les visiteurs sur leurs droits, les démarches à entreprendre ou les modalités d'acquisition d'un bien immobilier. Plus d'informations: www.atHome.lu

ThyssenKrupp Ascenseurs Luxembourg Sàrl Zehn TWIN- Aufzugsanlagen für den neuen "Moscow Federation Tower"



ThyssenKrupp Elevator erhielt den Auftrag für zehn TWIN Aufzugsanlagen im Turm B des "Moscow Federation Tower". Bei diesem neuartigen Aufzugssystem fahren

zwei Kabinen unabhängig voneinander in einem Schacht. Es lassen sich mit dem TWIN 40% mehr Personen befördern, denn der TWIN erzielt bei gleicher Anzahl von Schächten eine deutlich höhere Förderleistung gegenüber herkömmlichen Aufzugssystemen. Ein weiterer Pluspunkt ist das Einsparen von 25% Bauvolumen. Bezogen auf den Einsatz der zehn TWIN macht sich die Einsparung aufgrund der hohen Mieteinnahmen für Bürofläche in der russischen Hauptstadt, je Quadratmeter pro Monat rund 106 Euro bzw. im Jahr rund 71.000 Euro besonders bezahlt. Zusätzliche Informationen unter: www.thyssenkrupp-elevator.com, E-mail: thyssen@pt.lu.

Tourisme Promotion touristique avec la brochure «Sélection Hotels Restaurants 2005»



Les 100.000 brochures d'hôtels 2005 distribuées sur des foires professionnelles et internationales en collaboration avec l'Office National du Tourisme et Camprilux ont connu un franc succès. La brochure 2005 a été réalisée par l'association «Sélection des Hôtels-Restaurants indépendants du Grand-Duché de Luxembourg

Secteur brassicole

PerfectDraft: „E kale Béier fräsch doheem gezaapt!“



En novembre 2004, la Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch et Philips ont lancé sur le marché luxembourgeois leur PerfectDraft, un système innovateur de bière pression à domicile alliant un équipement de haute qualité à la qualité pression Diekirch présentée en légers fûts métalliques. Depuis son lancement, le système de bière pression a dépassé toutes les attentes! Depuis la mi-novembre, plus de 41.600 fûts Diekirch et plus de 5.400 fûts de Jupiler ont été vendus au Grand-Duché de Luxembourg. Compte tenu du besoin croissant de confort et de qualité du consommateur dans son environnement domestique, la Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch, faisant partie du groupe InBev, et Philips ont décidé l'année dernière de s'associer pour lancer un système de bière pression à domicile sur le marché luxembourgeois. Le système PerfectDraft est facile à manipuler. Il est doté

d'une poignée de débit, d'un système de refroidissement interne, d'une pompe et de fûts métalliques légers de 6 litres. Le système conserve la bière dans les conditions idéales et à une température constante de 3 °C, pour une bière toujours fraîche. Lorsqu'un fût est entamé, la bière conserve sa qualité optimale pendant environ un mois. Au Grand-Duché de Luxembourg, PerfectDraft est compatible avec les fûts de la marque Diekirch de la Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch et de la marque Jupiler. Les chiffres de vente indiquent également un accueil positif du consommateur. Au cours des six premiers mois, plus de 37.000 fûts de Diekirch ont été vendus. Ces chiffres sont clairement supérieurs aux objectifs fixés par la Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch lors du lancement du PerfectDraft. Frédéric de Radiguès, Directeur Général de la Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch: «Nous constatons avec plaisir que

l'innovation PerfectDraft répond parfaitement au besoin du consommateur de déguster une bière fraîchement débitée à la maison. Avec nos fûts de Diekirch, spécialement conçus, nous avons introduit un nouveau mode de consommation de bière à domicile au Grand-Duché de Luxembourg.» Claudine Stubbe, General Manager Philips Domestic Appliances & Personal Care, BeLux: «Le confort d'utilisation du PerfectDraft est un de ses atouts majeurs! En un geste, le consommateur débite sa bière parfaite, à la bonne température de 3°C et pourvue d'un beau col. Le design moderne et attrayant du Perfect-Draft plaît au consommateur.»

La Brasserie fait partie du groupe InBev (Ex-Interbrew), le premier brasseur mondial en terme de volumes. La Brasserie de Luxembourg distribue au Grand-Duché un portefeuille de marques uniques, composé des marques locales Diekirch et Mousel et des marques internationales telles que Leffe, Becks, Stella Artois, Hoegaarden, Belle-Vue, Jupiler et Super-Bock. La Brasserie de Luxembourg est aujourd'hui la première brasserie au Grand-Duché. L'entreprise est en effet leader aussi bien en termes de production, d'exportation et d'importation que de parts de marché et d'emploi dans le secteur. Plus d'informations sur: www.mouseldiekirch.lu.

Télécommunications

Coditel investit pour mieux servir **ses clients**

Depuis bientôt 35 ans, Coditel est connue sur le marché grand-ducal comme le télédistributeur permettant à 40 000 foyers de bénéficier d'une offre variée de programmes de télévision analogiques. Coditel offre également à de nombreuses entreprises actives au Grand Duché, et notamment de nombreuses banques, un service de location de fibres optiques pour leurs besoins de transmission de données.

Depuis sa reprise par le groupe Altice, en novembre 2003, Coditel a beaucoup investi pour pouvoir offrir des services nouveaux et plus performants à la clientèle desservie par son réseau. Coditel met désormais à la disposition de sa clientèle: une offre de télévision analogique parmi les moins chères du marché, une offre de télévision numérique de 40 nouvelles chaî-

nes de télévision et 20 radios, une offre d'accès à l'internet haut débit, adaptée aux besoins de la clientèle, à un niveau de performance (des offres à 20 Meg seront lancées prochainement) et de prix accessibles à tous et un service de téléphonie fixe à un prix inférieur de plus de 20 à 25% par rapport aux tarifs du marché.

Pour réaliser cela, de nombreux changements ont été nécessaires, et notamment une réorganisation des services internes de la société, la mise en place d'outils informatiques et de gestion d'avenir, un renforcement des synergies avec les autres sociétés du groupe Altice en Belgique et en France. Ces bouleversements ont parfois entraîné des modifications dans la relation avec la clientèle, comme par exemple le mode de facturation ou l'accès aux différents services de la société. Coditel a entendu les critiques qui

EN BREF

Hotels.lu a.s.b.l.» qui regroupe les hôteliers et défend leurs intérêts sur le plan touristique national et international. En 2006, la cotisation pour les hôteliers ayant participé avec une annonce en 2005 sera de 850 euros, les nouveaux membres payant un droit d'entrée unique supplémentaire de 400 euros. Cette cotisation comprend la présentation sur internet de l'hôtel sous www.hotels.lu (500 visites en moyenne par jour). Pour plus d'informations: Hotels.lu a.s.b.l.; b.p. 42; L-7601 Larochette; fax 879442 ou e-mail visser@hotels.lu.

auf den Betrag von 6.500 Euro aufgerundet wurde. Infos zum Rennen unter www.mountainbikewalfer.lu und www.prosolut.com.

Banques

L'agence Ettelbruck de la BGL fête ses 85 ans



La Banque Générale du Luxembourg vient de fêter le 85^e anniversaire de son agence Ettelbruck. Présente depuis 1920 à Ettelbruck, la Banque Générale du Luxembourg y accueille depuis mars 2003 ses clients dans des locaux entièrement rénovés répondant aux derniers standards de confort et de sécurité situés au 77-79, Grand-Rue à Ettelbruck. En 1920, la BGL installe son agence Ettelbruck rue de la Gare. En 1921, l'agence déménage une première fois, puis une deuxième fois en 1923. En 1963, la banque ouvre une deuxième agence à 50 mètres de l'adresse actuelle. En 1968, l'agence installée rue de la Gare est fermée et celle de la Grand-Rue est agrandie. En 1977, l'agence déménage vers son site actuel et c'est en 2000 que la décision est prise d'entamer d'importants travaux qui s'achèvent en mars 2003.

Hilfsorganisation

Team ProSolut

„erradelt“ 6.500 Euro für Aktion Télévie



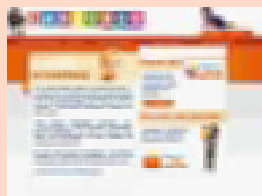
Im Rahmen einer Feierstunde wurde Herr Ben Altmann als Vertreter der Aktion Télévie durch das Team ProSolut ein symbolischer Scheck in Höhe von 6.500 Euro überreicht. Das sechsköpfige Team des Ingenieurbüros ProSolut S.A. aus Moutfort hatte am 24-Stunden-Mountainbikerennen der Mountain-Bike Walfer asbl, vertreten durch den Präsidenten Bernard Elvinger teilgenommen. Durch das Ingenieurbüro selbst sowie einige seiner Kunden und Geschäftspartner, wurde das Team ProSolut mit 15,50 Euro pro gefahrenem Kilometer gesponsert. Im Rennen gelang es dem Team, das selbst gesteckte Ziel von 400 km zu erreichen. Somit „erradelt“ das Team ProSolut 6.479 Euro pro gefahrenem Kilometer für die Aktion Télévie, welche dann

EN BREF

Emploi sur Internet Offres d'emploi: achetez on-line, payez off-line.

Monster.lu innove sur le marché du recrutement en lançant une nouvelle version du service «Post a Job» qui permettait déjà d'acheter et de publier en ligne des offres d'emploi. Rebaptisé «annonce express», le service a été entièrement reprogrammé pour en faciliter l'utilisation et permettre de nouveaux modes de paiement. A côté du paiement par carte de crédit, annonce express permet maintenant aussi de publier directement son annonce en ligne et de la payer après réception d'une facture par courrier. Cette refonte se base sur le constat que le règlement par carte de crédit pose encore trop souvent problème dans les sociétés. Ce lancement intervient après une campagne publicitaire de trois mois qui a incité de nombreux utilisateurs à recourir aux services de monster.lu. Pour plus d'informations: www.monster.lu.

Services Lancement d'un nouveau site dédié aux besoins de jeunes parents



Le nouveau site www.manounou.lu, spécialement dédié à la garde d'enfants à temps plein, à temps partiel, en périscolaire ou en soirée, vient d'être mis en ligne. Il permet de trouver la personne idéale pour s'occuper de vos enfants: assistante maternelle, nourrice ou baby-sitter. Le site propose

également des personnes compétentes pour des cours de rattrapage, du repassage ou une aide au ménage. www.manounou.lu permet de déposer des offres d'emploi ou d'accéder rapidement à des CV (formule payante) de personnes disponibles et proche de votre domicile. L'objectif de Manounou est d'offrir aux parents et aux étudiants des services concrets qui répondent à leurs besoins quotidiens, et ce partout au Luxembourg. Pour plus d'informations: www.manounou.lu.

Luxair Electronic Ticketing: réservation sans ticket papier



Luxair offre désormais la possibilité de procéder à la réservation d'un ticket électronique. Le service s'applique aux vols en direction de London Heathrow et London City Airport et s'étendra bientôt à toutes les destinations de la compagnie. Le client fait sa réservation auprès d'une agence de voyages et un numéro de réservation est enregistré avec tous les détails dans la base de données de Luxair. Le client se présente au guichet d'embarquement avec sa carte d'identité, donne son numéro de réservation et reçoit sa carte d'embarquement. On peut réserver le ticket électronique jusqu'au dernier moment avant la date limite de réservation du vol souhaité. Les changements de réservations, toutes informatisées, s'en trouvent simplifiés. MM. Sigurvinsson et Scaviner (photo)

sont nées de ces changements et à la volonté d'y remédier: les services d'accueil au téléphone ont été revus: le personnel a été renforcé et sa formation a été améliorée, les plages horaires pendant lesquelles Coditel peut être jointe par téléphone ont été étendues. Coditel travaille encore à l'amélioration de son infrastructure téléphonique.

Au niveau des programmes, Eurosport International est de nouveau dans l'offre analogique depuis le 23 juin 2005. De nouvelles chaînes numériques sont éga-

lement prévues: Eurosport France et Eurosport 2 AB5 dès le mois de Juin, Disney d'ici la fin de l'année. Enfin, avant la fin de cette année, de nouveaux locaux et une boutique pour nos abonnés seront aménagés pour mieux accueillir notre clientèle à Strassen. Coditel a l'ambition de développer ses activités dans la durée au Luxembourg, de rester proche de sa clientèle et d'offrir des services toujours plus complets et performants. Pour plus d'informations: www.coditel.lu. ■

Construction

IEE confie à Valeres la construction de son nouveau bâtiment



La société IEE (International Electronics & Engineering) vient de signer un contrat avec Valeres Konstruktions S.A., entreprise générale de dimension européenne spécialisée dans la construction préfabriquée de bâtiments industriels, commerciaux et administratifs. Valeres est implantée dans cinq pays européens: Luxembourg, Allemagne, Pays-Bas, Bel-

gique et France. Fondée en 1989, IEE a pour objet social le développement, la production et la commercialisation de capteurs sensibles à la pression, destinés aux marchés les plus divers et, a pénétré, dès 1994, le marché automobile avec ses applications. Ainsi, la société développe essentiellement des capteurs d'occupation des sièges: détection de présence de passager, rappel de

ceinture de sécurité, détection de siège pour enfant, etc. Actuellement, IEE occupe plus de 840 personnes. En raison de sa forte et rapide expansion, la société s'est trouvée très vite à l'étroit dans ses locaux actuels du Findel et a décidé de confier à Valeres l'édification d'un nouveau bâti-

ment à Contern. Il comprendra 3000 m² de bureaux, un hall de 2000 m² consacré à la recherche et aux prototypes ainsi que 200 places de parking souterrain. La section «Production» restera dans les locaux actuels à Echternach. Pour plus d'informations: www.valeres.lu. ■

Travail temporaire

Randstad fête ses dix ans au Grand-Duché

«Le taux de pénétration du travail intérimaire sur le marché de l'emploi est de 1,6%, soit environ 4.000 intérimaires par jour au travail», Jean-Pierre Mullenders, Directeur de Randstad



Randstad Interim est installée depuis 1995 au Grand-Duché et met chaque jour près de 600 personnes au travail, grâce à un réseau de trois agences basées à Luxembourg, Esch-sur-Alzette et Ettelbruck. En moyenne, 120 nouvelles inscriptions sont enregistrées chaque semaine. En 2004, Randstad a obtenu la certification ISO 9001/2000 et un trophée pour la sécurité au travail. La société est spécialisée dans plusieurs secteurs d'activités: administration, industrie, technique, Horesca, finan-

ces et construction. Elle compte actuellement 32 collaborateurs fixes au Grand-Duché. Ces consultants sont conseillers en matière de travail temporaire et recruteurs de personnel intérimaire. Les deux fonctions sont indissociables pour former des «spécialistes» d'un secteur en particulier, précise Jean-Pierre Mullenders, Directeur de Randstad. Randstad Recruitment & Sélection, une filiale créée il y a quatre ans, s'occupe de la sélection de personnel et du recrutement pour des postes fixes. Elle représente 25 % de l'activité con-

EN BREF

sont les premiers clients à avoir utilisé l'Electronic Ticketing. A cette occasion, une bouteille de champagne leur a été remise par Luxair. Pour plus d'informations: www.luxair.lu.



Modernisation Nouvelle encaisseuse automatique pour Bernard-Massard



Les Caves Bernard-Massard ont investi récemment dans l'achat d'une encaisseuse automatique. Ce robot réalise la mise en palette automatique des bouteilles de tirage et atteint une cadence moyenne de 45.000 bouteilles par jour (12-13 palettes/h). Cette automatisation permet l'accroissement du flux de production et offre un confort accru. Le groupe Bernard-Massard est la première société luxembourgeoise à investir dans ce type de machine, reflet de sa volonté continue de progresser dans un monde d'avenir tout en restant fidèle à ses valeurs de tradition et de savoir-faire. Pour plus d'informations: www.bernard-massard.com

croissance de 30% par rapport à fin 2004. Depuis l'ouverture du magasin, le chiffre d'affaires a également enregistré une croissance de 30%. Fin novembre 2005, l'ouverture d'un Delhaize City dans le quartier de la gare de Luxembourg-ville est prévue. En outre, une demande d'autorisation est en cours pour l'ouverture en 2006 d'un deuxième supermarché à Alzingen. Plus d'informations sur: www.delhaize.be.

Tourismus Sales-Lentz présentiert Bus- und Zugfahrpläne jetzt online

Folgende neuen Internetseiten werden alle Benutzer des öffentlichen Transports zu begeistern wissen: Auf www.horaires.lu sind die Fahrpläne der RGTR, der Hauptstädtischen Busse, der TICE und von den Zügen der CFL verfügbar. Anhand der Wahl des gewünschten Abfahrtes, der Verbindung zweier Destinationen oder der gewünschten Linie erhält der Benutzer alle verfügbaren Fahrpläne. Die Internetseite www.horaires.lu wurde von der internen Internet-Abteilung der Gruppe Sales-Lentz erstellt. Zur Zeit enthalten die Internetseiten von www.horaires.lu Informationen zu den vier Hauptakteuren im Bereich des öffentlichen Nahverkehrs sowie zu easybycoach.com, dem Shuttle-Service nach Hahn und zurück. Weitere Fahrpläne werden in Kürze das Angebot

Grande distribution Delhaize fête son premier anniversaire au Luxembourg

Delhaize a fêté le premier anniversaire de son premier supermarché au Grand-Duché de Luxembourg, à Bertrange. Depuis l'ouverture en juin 2004, le nombre de clients du supermarché Bertrange n'a cessé d'augmenter. Aujourd'hui, pas moins de 6.600 clients viennent chaque semaine dans le point de vente, soit une

EN BREF

vervollständigen. Zusätzliche Informationen unter: www.horaires.lu

Contrôle-Sécurité Brink's Security Luxembourg S.A.: Une nouvelle référence en matière de sécurité

Depuis sa fusion en mars 2005 avec Securicor Luxembourg S.A., leader au Grand-Duché de Luxembourg, Brink's Security Luxembourg S.A. est heureuse de confirmer le maintien de tous les emplois au Grand-Duché de Luxembourg. Depuis le 1er juillet 2005, tous les services sont centralisés à Luxembourg-Hamm sous la nouvelle identité «Brink's Security Luxembourg S.A.». Suite à cette union, le Groupe Brink's est en mesure de fournir une protection intégrale à la clientèle privée et professionnelle, dont notamment l'installation et l'entretien de systèmes de sécurité électroniques ou mécaniques, la télésurveillance ou vidéosurveillance, le gardiennage et surveillance de biens et de personnes, les transports nationaux et internationaux de valeurs ou documents, etc. Pour plus d'informations: tél.: 42.51.51-223, info@brinks.lu.

Travail temporaire Manpower fête ses 40 ans de présence au Luxembourg



Événement unique au Luxembourg, Manpower a dédié pour la seconde fois une journée à ses intérimaires lors de la « Fête de l'intérimaire ». Les intérimaires et leur famille ont été accueillis à l'école d'équitation Ducale au Findel par toute l'équipe dynamique de Manpower Luxembourg. Dans le cadre de sa collaboration avec l'ADEM, Manpower a eu la satisfaction de voir des demandeurs d'emploi se joindre à cet événement exceptionnel. Dans une ambiance authentique, diverses animations déclinées sur le thème du Far West ainsi qu'un buffet américain ont été proposés. Manpower Luxembourg a soufflé ses 40 bougies en présence de tous les intérimaires. Des cadeaux prestigieux ont remercié les dix intérimaires les plus performants par agence et par secteur d'activités.

tre 85 % pour Randstad Interim. Randstad estime détenir 11 % des parts de marché dans le domaine de l'intérim au Grand-Duché.

L'intérim est bien régi par la loi: il s'agit de travaux urgents, du remplacement d'un travailleur absent, d'emplois pour lesquels il est d'usage de ne pas recourir à un contrat à durée indéterminée ou qui se situent en marge de l'activité courante de l'entreprise. Entre 1999 et 2003, le nombre d'intérimaires inscrits au Luxembourg a augmenté de 3.737 à 7.139 personnes, le nombre d'entreprises utilisatrices de 92 à 1.248 et le nombre de missions de 9 205 à 14 480. Le taux de pénétration du travail intérimaire sur le marché de l'emploi est de 1,6 %, soit environ 4.000 intérimaires par jour. La moyenne d'âge se situe autour de 23 ans. 79,8 % des intérimaires sont des frontaliers. Les Fran-

çais viennent en première place avec 69,4 %, suivis par les Belges avec 7,7 %. Les Luxembourgeois représentent 1,9 % et les Allemands, 1,6 %. Une mission peut être renouvelée deux fois pour une durée maximale de un an. La durée moyenne des missions est de 22,5 jours, à l'exception du secteur de la construction (26,53 %) et du secteur financier, où elle se situe à 82,8 jours et où le travail intérimaire est un moyen de recrutement. Fondée en 1960 à Amsterdam, la société Randstad est active dans 14 pays européens, aux États-Unis et au Canada et occupe 12 260 collaborateurs permanents. En moyenne, Randstad fournit plus de 224 600 travailleurs temporaires par jour. En 2004, Randstad a réalisé un chiffre d'affaires de 5 764 millions d'euros. Pour plus d'informations: www.randstad.lu

Sharies Business Development

Bridging the gap towards new markets



Torben
Rasmussen,
Founder of
Sharies
Business
Development

Many companies are looking for new business opportunities, but the road to these markets is not always clearly indicated. Sharies Business Development is based in Luxembourg. Its main objective is to assist companies in extending their distribution networks into new markets. "Our focus are small and medium size companies in Benelux/France and within the Nordic region" states Torben Rasmussen, who founded Sharies Business Development in 2004. Sharies Business Development goes beyond what most consultancy firms are offering. The basic concept is not only to advice on how to do it – but also to make

it happen! "The ideal working relationship is when we are considered as being part of the company matching the role needed i.e. as Sales Managers, Marketing Managers, press relations etc" continues Torben Rasmussen. The main role for Sharies Business Development is to bridge the gap between companies based in different countries. These gaps are often related to cultural and language aspects but also to a simple lack of knowledge about what opportunities "unknown" markets can offer. For smaller companies these gaps sometimes seem too wide to cross. As an example, Torben Rasmussen mentions the Danish export to EU countries, where almost 30% goes to Germany but only 7% to France, why? Main reason is language but also a degree of prejudice. For smaller companies the process of going through market analysis, eventually creating sales offices

with local staff is in itself a hurdle too high to overcome both for the current organisation as well as financially. With an "external" partner, companies can reduce the risk considerably. It is a step by step approach with no long term commitments. Sharies Business Development promotes Luxembourg as an ideal place for Scandinavian companies to establish a European sales office. The country's geographic location and multilingual speaking population proves to be an ideal base for Scandinavian companies. In return the Nordic region holds many business opportunities for Luxembourgish companies or companies in the greater region. The favourable economic situation in the Nordic countries is an ideal environment for business in both high tech and consumer products. According to Torben Rasmussen the Nordic countries are the base for very successful high tech com-

panies ranging from IT and Biotech to environmentally friendly energy production, design and new creative services – this sustained by an attractive research environment. Such companies would therefore also be ideal cooperation partners for many high tech companies here in Luxembourg – a partnership that also can be profitable for both parties also when it comes to accessing international funding.

Sharies Business Development is headed by Torben Rasmussen, a Danish national with an M.Sc.E.E and holds more than 18 years of professional experience gained from leading positions in France, Luxembourg and Sweden, mainly in global business development, sales and marketing. He is board member in companies in Europe and South Africa. For additional information see: www.sharies.com, info@sharies.com ■

Marché automobile

Le groupe Volkswagen rend hommage à IEE avec le Prix d'Excellence en Développement

Le Groupe Volkswagen a rendu hommage à IEE S.A. en lui décernant un prix d'excellence en développement dans le cadre de sa cérémonie de remise de prix «Volkswagen Group Award», organisée récemment à Hanovre. Avec ce prix, le Groupe Volkswagen reconnaît IEE comme l'un des meilleurs prestataires en matière de développement. Ce prix fait référence plus particulièrement à l'excellence en développement. Cette catégorie correspond aux capacités d'innovation, d'équipement, aux compétences en

matière de projet et de méthodologie, ainsi qu'à la qualité de coopération. Les prix ont été remis à 25 fournisseurs dans les cinq catégories suivantes: Qualité, Compétence en développement, Logistique, Performances Entrepreneuriales et Responsabilité Environnementale. Le Dr Bernd Pischetrieder, Président du Conseil d'Administration de Volkswagen AG, et Francisco Javier Garcia Sanz, Membre du Conseil d'Administration de Volkswagen AG et responsable logistique, ont remis la récompense à Michel Witte, Vice-Pré-

sident d'IEE. «Cette récompense prestigieuse est une reconnaissance éclatante de notre partenariat avec Volkswagen et de notre souci constant d'offrir à Volkswagen des solutions commerciales astucieuses», a déclaré Michel Witte. «Nous sommes déterminés à concevoir un produit fiable de qualité fournissant un niveau de protection accru aux occupants du véhicule. Nos capacités de recherche et de développement ainsi que de production de volumes élevés nous permettent de livrer en permanence des produits innovants et de qualité



M. Michel Witte, Vice-Président de IEE S.A., reçoit le Prix d'Excellence en Développement des mains de M. Francisco Javier Garcia Sanz, Membre du Conseil d'Administration de Volkswagen AG et Responsable logistique, Dr. Bernd Pischetrieder, Président du Conseil d'Administration de Volkswagen AG et Prof. Dr. Wilfried Bockelmann

selon des caractéristiques techniques précises. IEE est fier d'être le partenaire technologique des principaux constructeurs automobiles mondiaux en ce qui concerne les capteurs de sécurité.» Depuis plusieurs années, IEE est partenaire de Volkswagen en matière de développement et fournit actuellement des capteurs de Rappel de Ceinture de Sécurité. Le capteur de Rappel de Ceinture de Sécurité de IEE relié à un dispositif dans la boucle de la ceinture de sécurité active une signalisation lumineuse et sonore rappelant au passager d'attacher sa ceinture de sécurité. Le Cap-

teur de Ceinture de Sécurité de IEE consiste en une combinaison de deux substrats maintenus ensemble par un adhésif. Une pression élevée sur le dispositif entraîne une baisse dans la résistance électrique des cellules, activant ainsi le capteur de rappel de ceinture de sécurité. Un signal est transmis informant que le siège est occupé. International Electronics and Engineering (IEE S.A.) s'est imposé comme un des principaux fournisseurs au monde dans le domaine des capteurs détectant la présence d'occupant dans un véhicule. La société a été créée en 1989 et s'est lancée sur

le marché automobile en 1994. IEE fournit de la R&D élaborée, des applications de soutien et de production à tous les principaux marchés automobiles en Europe, en Amérique du Nord, ainsi qu'en Asie et dans la région Asie/Pacifique. Les capteurs de IEE comprennent, notamment, un Détecteur de Présence de Passager (PPD), un détecteur de présence et d'orientation de Siège enfant (CPOD) et un Détecteur identifiant le type d'occupant (OC). IEE compte parmi ses clients de nombreux constructeurs automobiles européens, américains et asiatiques. Les capteurs IEE sont intégrés dans plus de 30 millions de voitures. Au cours de l'année fiscale 2004, les revenus des ventes ont dépassé 102 millions d'euros. IEE emploie plus de 914 personnes et gère un site de production ainsi qu'un centre technique au Luxembourg. De plus, IEE possède des installations en recherche et développement à Detroit, au Michigan (Etats-Unis), à Séoul (Corée du Sud), à Tokyo (Japon) et à Beijing (Chine). Plus d'informations sur: www.iee.lu. ■

Informatique

Odyssey teams with GL TRADE

Odysey Asset Management Systems, a leader in wealth management & private banking solutions and GL TRADE, the leading provider of electronic trading, order management and settlement solutions, have recently signed an agreement to jointly market and deliver a new integrated solution. The solution proposed combines two best of breed market leading applications that guaranty a com-

plete order life cycle processing, from generation to post trade allocation. The global order booking for cash & derivative instruments from GL AOM can be used to support the trade management for all types of assets supported by Odyssey's Triple'A portfolio management solution. Through this alliance Odyssey can now provide a multi asset class platform, and an integrated solution for Portfolio, Compliance and Order

Management functions. The new combined solution significantly enhances straight through processing capabilities, providing increased productivity for Portfolio managers, Relationship managers, Asset managers and Buy side traders. The alliance formalizes a relationship between the two companies that began in 2004 when Banque Degroof in Brussels released a complete implementation of the GL Trade

Order Management and Trading platform in conjunction with Odyssey's Triple'A portfolio management system. Antoine Duchateau, CEO and founder of Odyssey Asset Management Systems says, "Our partnership with GL TRADE allows us to deliver straight-through financial solutions to our clients and we look forward to adding value by supplying an integrated solution for Portfolio Management and Order Management functions." For GL TRADE, Pierre Gatignol, CEO and co-founder of the leading ISV, says, "Partnering with Odyssey allows us to extend the reach of our Trade Order Management Solution and demonstrates our commitment to getting closer to our Buy Side clients. The smooth integration between the two products creates now a unique and global STP solution for Investment Management Pro-



fessionals." For additional information see: www.odyssey-group.com.

*Odyssey Asset Management Systems
S.A., Head-office at Espace
Kirchberg-Eolis, rue Edward Steichen*

Services financiers

Steria PSF Luxembourg SA devient la première société luxembourgeoise à être certifiée **ISO 9001:2000**

Steria PSF Luxembourg SA, filiale du Groupe Steria, est devenu le premier Professionnel du Secteur Financier au Grand-Duché de Luxembourg à être certifié ISO 9001: 2000 pour l'ensemble de ses métiers (conseil, intégration de systèmes, infogérance). Cette nouvelle certification vient conforter l'avance de Steria PSF Luxembourg SA dans l'industrialisation de ses processus. Les normes de la famille ISO 9000 sont développées pour aider les organisations de toutes sortes et de toutes dimensions à mettre en

œuvre et à utiliser des systèmes d'assurance qualité. La nouvelle évaluation mesure la capacité de Steria PSF Luxembourg à proposer à ses clients une gestion de projets s'appuyant sur une méthodologie standardisée. Elle mesure également sa capacité à maîtriser les plannings et à doter ses clients d'outils de suivi des résultats. Elle garantit enfin une totale transparence pour les clients, y compris sur la gestion des risques. Charles Mandica, Directeur de Steria PSF Luxembourg SA, précise: «Cette certification récompense une démarche volontariste de la

part de Steria dans le domaine de l'assurance qualité. Depuis sa création, notre société fait de la satisfaction de ses clients sa première exigence. Pour nos trois métiers, cette certification atteste de notre démarche de qualité dans la conduite des projets ainsi que de notre volonté de réussir de manière efficace au profit de nos clients.» Rappelons que Steria Benelux avait, en octobre 2003, déjà été certifiée ISO 9001 version 2000 en Belgique et Luxembourg pour l'ensemble de ses métiers (conseil, intégration de systèmes, infogérance), et qu'à ce



« Cette certification récompense une démarche volontariste de la part de Steria dans le domaine de l'assurance qualité », Charles Mandica, Directeur de Steria PSF Luxembourg SA

jour, toutes les sociétés du groupe Steria en Europe sont certifiées ISO 2001 V.2000 pour l'ensemble de leurs trois métiers.

Steria PSF Luxembourg SA, la filiale luxembourgeoise du groupe Steria est basée à Strassen. Créée en 2004, elle concentre ses activités sur les marchés financiers luxembourgeois. Steria PSF Luxembourg, agréée PSF, offre un service complet à ses clients grâce aux atouts cumulés de la compétence du groupe et de sa propre expérience. Le groupe Steria est l'opérateur global de services informatiques des entreprises et des administrations européennes. Avec un chiffre d'affaires de plus d'1,1 milliard d'euros et 9000 collaborateurs, Steria est l'un des 10 premiers groupes de services informatiques en Europe. Il

s'appuie dans ses domaines d'expertise – secteur public, banque-finance, industrie-énergie-transport et télécoms –, sur plus de 35 ans d'expérience dans la conduite de grands projets. Mobilisés autour des valeurs de simplicité, créativité, indépendance, respect et ouverture, les collaborateurs de Steria – qui détiennent 26 % du capital de l'entreprise – s'attachent à traduire les technologies en services innovants, sources de progrès pour leurs clients. Steria est cotée sur Euronext Paris, Eurolist (Compartiment B). Plus d'informations sur: <http://www.steria-psf.lu> et www.steria.com.

Concours des Crémants de France et de Luxembourg

Dégustation libre des 29 Crémants luxembourgeois médaillés



Les producteurs médaillés ont invité la presse à une dégustation libre

Sous la supervision de l'Institut National des Appellations d'Origine de France et de l'Institut Viti-Vinicole de Luxembourg, l'édition 2005 du prestigieux concours des Crémants de France et de Luxembourg avait eu lieu le 3 juin à Wormeldange. Un jury indépendant composé de 208 membres avait alors procédé par dégustation à l'aveugle à la sélection des meilleurs Crémants

originaires des huit régions viticoles: Alsace, Bordeaux, Bourgogne, Dié, Jura, Limoux, Loire et Luxembourg. Au total, pas moins de 29 médailles avaient été glanées par le Luxembourg, dont 19 médailles d'or d'un total de 72, 10 médailles d'argent d'un total de 64 et 0 médailles de bronze d'un total de 10.

Sur l'initiative de la Commission de Promotion des Vins

et Crémants du Luxembourg, les producteurs médaillés au Concours des Crémants de France et du Luxembourg ont récemment invité la presse à une dégustation de leurs vins primés. Pendant toute une partie de la matinée, ils sont restés à la disposition des journalistes présents pour répondre à toutes leurs questions. Pour plus d'informations: www.vins-cremants.lu

Le monde de l'économie en ligne.

www.cc.lu

Le site Internet de la Chambre de Commerce a été voulu le plus complet possible afin d'offrir à l'internaute une large source d'informations. Avec des informations pratiques, une actualité mise à jour en permanence et la possibilité de vous inscrire en ligne aux manifestations organisées par la Chambre de Commerce, le site cc.lu est le point de rencontre de tous les représentants des acteurs économiques du pays. Grâce au cc.lu, ce sont des liens vers tous nos partenaires qui vous sont proposés. Plus qu'un portail, c'est une fenêtre sur le monde de l'économie qui est ouverte.



millentium



Votre partenaire pour la réussite



BOURSE D'ENTREPRISES

Merci de vous inscrire à la Bourse d'entreprise via notre site www.cc.lu/bourse.htm, en remplissant le formulaire d'offre de cession ou de demande de reprise. Aucune information ne sera communiquée sans inscription au préalable. Nous vous recevons uniquement sur rendez-vous: tél. 42 39 39-338.

Groupe 1 - A céder

Réf.: C129

Vends pour cause de retraite magasin d'appareils électro-ménagers et articles apparentés, situé au Centre du pays. Prix correspondant à la valeur de l'inventaire. Prise de participation partielle possible dans un premier temps.

Réf.: C148

Vends hôtel-restaurant aux alentours de Luxembourg-Ville (± 20 km); situation exceptionnelle, parking, jardin, terrasse. Location également envisageable.

Réf.: C221

Vends commerce de meubles; très bonne situation; garantie des exclusivités et accords; retrait progressif si souhaité.

Réf.: C227

Vends fonds de commerce d'un hôtel, restaurant, taverne dans les ardenes; terrasse.

Réf.: C259

Vends fonds de commerce d'un restaurant-pizzeria dans le nord du pays; 70 couverts; appartement privé; location de 7 chambres.

Réf.: C266

Vends hôtel-restaurant +/- 3500 m²; 42 chambres; appartement; garage-parking; vente avec murs; administration avec magasin +/- 500 m².

Réf.: C269

Vends restaurant au Centre-Ville, installations et équipements nouveaux, excellente situation, parking à proximité.

Réf.: C273

Vends société de décoration saisonnière et organisation d'événements.

Réf.: C288

Vends commerce (parts+stock) spécialisée dans le vêtement haut de gamme, bon emplacement dans le Centre-Ville.

Réf.: C293

Vends magasin de vélos spécialisé haut de gamme, marque exclusive très forte notoriété au Luxembourg, France et en Belgique. Bon emplacement.

Réf.: C300

Vends restaurant avec terrasse, 50 couverts. Excellente situation Centre-Ville.

Réf.: C322

Vends tout ou partie des contrats d'exclusivités pour la commercialisation de distributeurs automatiques de DVD en Tchèque et Slovaquie. La marque représentée est un des leader mondial de son secteur d'activité. Personnel trilingue (FR, EN, CZ) faisant déjà partie de l'activité.

Réf.: C313

Vends société de service de nettoyage-traitements et microsablage.

Réf.: C329

Vends Horlogerie-Bijouterie fondée en 1936 dans Ville touristique, zone piétonne.

Réf.: C335

Vends société dans la petite restauration situé au Centre-Ville. Clientèle fidèle.

Réf.: C336

Vends fond de commerce d'un restaurant 100 places, +/- 250m² terrasse, Luxembourg-Gare.

Réf.: C337

Vends Brasserie-restaurant Centre-Ville, parking à proximité, petite terrasse, cuisine équipée, rénovation faite en 2002.

Réf.: C342

Vends commerce prêt-à-porter dames, chemiserie et lingerie hommes dans zone piétonne au sud du pays, surface comm. 90m², réserve et bureau.

Réf.: C347

Vends local de 200 m² à 2 niveaux, deux bars équipés avec deux styles de musique, terrasse de 68 m² dans le Grund.

Réf.: C348

Vends pour cause de retraite société de distribution et de représentation de produits.

Réf.: C349

Vends Société Import-Export, négoce, de matériaux, placement et pose, coordination et conseil d'entreprises

Réf.: C350

Vends société d'éditeur de produits ludo-éducatifs. Partenariat possible.

Réf.: C351

Vends commerce d'installations électriques, d'électro-ménager, service après-vente.

Réf.: C352

Vends commerce de vêtements pour dames à Pétange

Réf.: C353

Vends pour cause de retraite jolie petite librairie à Luxembourg-Ville

Réf.: C354

Vends pour cause de retraite commerce d'articles de chasse, armes, accessoires de chasse, optique, vêtements, cadeaux. Bonne rentabilité, retrait progressif possible.

Réf.: C355

Vends Centre de bronzage avec espace beauté. Local unique avec parking. Clientèle fidèle.

Réf.: C356

Vends commerce d'alimentation biologique.

Réf.: C357

Vends magasin de textiles, bon emplacement, bonne situation Luxembourg-Gare.

Réf.: C358

Vends magasin de peinture (stock, véhicules, matériel). Société créée en 1973 au sud du pays.

Réf.: C359

Vends commerce labo photo 1h., identités, surface 50 m² dans le Sud du pays.

Réf.: C360

Vends café concert, cadre unique, pas de voisins, bonne clientèle dans le Nord du pays.

Réf.: C361

Vends commerce de vins et spiritueux, marques importantes de renommée mondiale.

Réf.: C362

Vends commerce d'outillages spéciales, stock d'un garage et spécialisé en réparation et contrôle d'instruments de mesures et de précisions requis par la CEE.

Réf.: C363

Vends boutique de nourriture et d'articles pour animaux, excellente situation et réputation.

Réf.: C364

Vends magasin de sports, vêtements et accessoires au Sud du pays.

Réf.: C365

Vends commerce de lingerie fine au Centre-Ville, surface commerciale 40m², réserve 32,5m².

Réf.: C366

Vends fonds de commerce d'une station de lavage à main pour tout type de véhicules. Superficie interne de 315 m² chauffée, bureau 10 m², stock 10 m² et parking 270 m². Loyer mensuel.

Réf.: C367

Vends société de transport international de marchandises par route, tracteur et semi-remorque.

Réf.: C368

Vends commerce de surface moyenne spécialisé en vins, spiritueux et tabacs. Franchisé Maxivins.

Réf.: C369

Vends restaurant-Bar-Lounge d'une capacité de 64 couverts.

Réf.: C370

Vends restaurant entièrement rénové à 10 km de Luxembourg-Ville. Salle 50 couverts et Terrasse 50 couverts. Parking.

Réf.: C371

Vends chocolaterie, espresso bar au Centre-Ville de Luxembourg.

Réf.: C372

Vends petite restauration en plein Centre-Ville (zone piétonne). Etablissement entièrement rénové avec comptoir de vente et salle de 40 couverts. Séparément un site supplémentaire à Gasperich est disponible avec une cuisine industrielle, surface de stockage, bureaux, etc. sur une surface de 500m² avec 4 parkings.

Réf.: C373

Vends société de services (télémarketing) en pleine expansion.

Réf.: C374

Vends bureau de comptabilité et de fiscalité.

Cherche à reprendre

Réf.: R171

Cherche à reprendre fiduciaire, clientèle d'un bureau comptable, partenariat, sous traitance.

Réf.: R193

Entrepreneur indépendant cherche à reprendre petite entreprise dans le domaine de conseil entreprises, service informatique, traductions.

Réf.: R203

Société luxembourgeoise de distribution et de représentations cherche à reprendre des représentations dans les domaines produits/fournitures industrielles - produits/fournitures pour collectivités - biens de consommation et autres. Ouvert à toute proposition de reprise totale ou partielle.

Réf.: R214

Cherche à reprendre société de Transport International de marchandises par route. Reprise complète ou prise de participation possible.

Réf.: R216

Cherche bureau comptable pour accroissement (partenariat possible).

Réf.: R222

Cherche à reprendre commerce de vêtements haut de gamme, chaussures, lingerie fine.

Réf.: R226

Entrepreneur indépendant cherche à reprendre petite société de consulting (industrie, import-export) Centre ou Sud. Partenariat possible

Réf.: R227

Cherche à reprendre petite agence immobilière spécialisée dans la gestion d'immeubles.

Réf.: R229

Entreprise luxembourgeoise cherche à reprendre commerce dans le secteur de l'automobile.

Réf.: R231

Cherche à reprendre cabaret ou club de nuit à Luxembourg.

Réf.: R235

Cherche à reprendre restaurant, max. 60 couverts, pas dans le Centre-Ville.

Réf.: R237

Cherche à reprendre au Centre un restaurant +/- 50 couverts, si possible avec terrasse et un parking à proximité.

Réf.: R239

Couple cherche à reprendre hôtel, restaurant, auberge 60 couverts maximum.

Réf.: R240

Cherche à reprendre entreprise industrielle ou commerciale. Domaines d'intérêt: publicité, commerce de gros, papeterie, agence de voyage et industrie.

Réf.: R241

Cherche à reprendre bar-restaurant avec cuisine équipée à Echternach ou Luxembourg-Ville.

Réf.: R243

Cherche à reprendre restaurant dans le Centre ou dans le sud du pays.

Réf.: R244

Cherche à reprendre un petit restaurant ou une Brasserie au Grand-Duché du Luxembourg (tout le pays).

Réf.: R245

Cherche à reprendre une société dans le domaine informatique, du conseil ou dans le domaine ludo-éducatif. Partenariat également possible.

Réf.: R247

Cherche à reprendre entreprise dans le secteur de la boulangerie ou de l'alimentaire.

Réf.: R248

Cherche à reprendre petite sandwicherie à Luxembourg-Ville ou alentours.

Réf.: R249

Cherche à reprendre (location possible) Café-restaurant/auberge avec jeu de quilles si possible.

Réf.: R250

Cherche café ou disco à reprendre.

Réf.: R251

Cherche à reprendre nettoyage à sec (pressing), salon de thé ou sandwicherie.

Réf.: R252

Cherche société de services en informatique de statuts PSF.

Réf.: R253

Cherche à reprendre fond de commerce d'un restaurant 50 place + terrasse et cuisine en norme.

**EXPORTER
SANS PERDRE LE NORD**



ASSURANCE-CRÉDIT

VENTES SOUS FORME DE LIQUIDATION

La présente liste contient une énumération des ventes sous forme de liquidation telles qu'elles ont été autorisées par le Ministère des Classes moyennes sur la base de l'article 7 de la loi du 30 juillet 2002 réglementant certaines pratiques commerciales, sanctionnant la concurrence déloyale et transposant la directive 97/55/CE du Parlement Européen et du Conseil sur la publicité trompeuse et sur la publicité comparative.

Ces données ne sont communiquées qu'à titre d'information, l'autorisation officielle délivrée par le Ministère des Classes moyennes prévalant en cas de divergence.

Par ailleurs, les dates indiquées renseignent sur la période de liquidation autorisée; les commerçants visés sont toutefois libres de fixer la période de liquidation effective, en débutant par exemple la liquidation à une date postérieure à celle indiquée et en terminant à une date antérieure. Situation au 15/07/2005.

■ **MAGASIN HARLEKIN**

2, rue Thoull
L-6492 ECHTERNACH
c95169/2005
26/2/2005 - 25/8/2005
cessation complète de l'activité commerciale
articles de bimbeloterie

■ **COCCINELLE S.à r.l.**

6, avenue de la Gare
L-4734 PETANGE
c95167/2005
26/2/2005 - 25/8/2005
cessation complète de l'activité commerciale
articles textiles

■ **CONFECTION BERTEMES**

43, Grand-Rue
L-9530 WILTZ
c95173/2005
1/4/2005 - 30/9/2005
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection et accessoires de mode, articles de lingerie, articles de mercerie-bonneterie et articles de chapellerie

■ **FLEUR D'OPALE**

37, rue de Rumelange
L-3784 TETANGE
c95175/2005
23/3/2005 - 22/9/2005
cessation complète de l'activité commerciale
articles horticoles

■ **LEISEN ANNE**

86, rue de Tétange
L-3672 KAYL
c95176/2005
1/5/2005 - 30/9/2005
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection, articles de mercerie-bonneterie et articles de lingerie

■ **SELECTION WEIRICH, MAYER, FIORESE S.à r.l.**

40, avenue G.-D. Charlotte
L-3440 DUDELANGE
c95177/2005
30/4/2005 - 29/10/2005
cessation complète de l'activité commerciale
articles de ménage, articles de décoration pour intérieurs, outils

■ **RIMARGI S.à r.l.**

72, rue Marie-Adélaïde
L-2128 Luxembourg
c95178/2005
2/5/2005 - 1/11/2005
cessation complète de l'activité commerciale
articles textiles et vêtements

■ **KANNERBUTTICK MILLERMOLLAER**

8, rue des Tondeurs
L-9570 WILTZ
c95174/2005
2/5/2005 - 1/11/2005
cessation complète de l'activité commerciale articles textiles

■ **SKATE'N FUN SHOP**

50, rue des Prés
L-7333 STEINSEL
c95171/2005
19/3/2005 - 18/9/2005
cessation complète de l'activité commerciale
articles et vêtements de sport

L'APPRENTISSAGE



L'apprentissage

**MON TICKET
POUR L'AVENIR**

2005

**EMBARQUEMENT
IMMEDIAT**



artisanat



gastronomie



commerce



services



industrie

**PATRONS-
FORMATEURS**

**Déclarez vos
postes vacants**

dès maintenant auprès
de l'Administration de
l'Emploi- Service
Orientation professionnelle

Tél: 478- 54 80

www.adem.public.lu



Osez prendre des risques !

La prise de risque est inhérente à la conduite d'une entreprise. Elle est même nécessaire à sa croissance. Mais elle doit être contrôlée. Et c'est là qu'Atradius peut vous aider, en vous permettant de conclure des affaires en toute sérénité. Riche de plus de 75 ans d'expérience, leader mondial dans la protection

du risque d'impayés, Atradius vous aide à développer vos affaires en vous offrant une gamme complète de solutions. L'assurance-crédit et le recouvrement de créances vous permettent de trouver le juste équilibre entre risque et sécurité. Alors, osez prendre des risques. Agissez Atradius !